

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Passage à la monnaie unique.** – Suite de la discussion d'une proposition de résolution (p. 2).

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 2)

M. Christian Cuvilliez,
 Mme Nicole Ameline,
 MM. Georges Sarre,
 Gérard Fuchs,
 Maurice Ligot,
 Mmes Marie-Hélène Aubert,
 Béatrice Marre,
 Anne-Marie Idrac,
 Nicole Bricq,
 M. Yves Bur,
 Mme Nicole Feidt,
 MM. Alain Rodet,
 Philippe de Villiers,
 Mme Claudine Ledoux,
 M. Gérard Bapt.

Clôture de la discussion générale.

MM. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique (p. 24)

Amendement n° 8 de Mme Aubert : Mme Marie-Hélène Aubert, MM. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances ; le ministre délégué. – Adoption.

Amendement n° 7 de M. de Courson : MM. Charles de Courson, le rapporteur général, Alain Barrau, vice-président de la délégation pour l'Union européenne ; le ministre. – Rejet.

Amendement n° 9 de M. Migaud : MM. le rapporteur général, le ministre. – Adoption.

Amendement n° 10 de M. Giscard d'Estaing : MM. Valéry Giscard d'Estaing, le rapporteur général, le vice-président de la délégation, le ministre délégué. – Adoption.

Renvoi des explications de vote et du vote par scrutin public sur l'ensemble de la proposition de résolution à la prochaine séance.

2. **Responsabilité du fait des produits défectueux.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 30).

3. **Désignation de candidats à des organismes extra parlementaires** (p. 30).

4. **Dépôt d'un projet de loi constitutionnelle** (p. 30).

5. **Dépôt de propositions de loi** (p. 30).

6. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 31).

7. **Dépôt d'un rapport** (p. 31).

8. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 31).

9. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat** (p. 31).

10. **Ordre du jour** (p. 31).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

PASSAGE À LA MONNAIE UNIQUE

Suite de la discussion d'une proposition de résolution

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Alain Barrau sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique (nos 817, 831).

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Christian Cuvilliez, premier orateur inscrit.

M. Christian Cuvilliez. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué chargé des affaires européennes, mes chers collègues, afin qu'il n'y ait aucune confusion entre notre analyse et celle de M. de Villiers, je précise d'emblée que nous ne nous reconnaissons pas du tout dans l'exception d'irrecevabilité qu'il a défendue cet après-midi. Même si elle comportait des éléments véridiques, les formules qu'il a employées ont étouffé ces quelques accents de vérité. Il a fait appel à des références historiques que nous récusons. Enfin, dans son discours, ne sont pas apparus deux éléments qui font la substance de notre position : la construction libérale de l'Europe – nous redoutons en effet qu'elle ne sombre dans le tout-libéralisme – et, à l'inverse, le mouvement des peuples qui peut s'y opposer.

Les parlementaires communistes sont attachés à une réorientation progressiste de la construction européenne. Et puisque le débat d'aujourd'hui a été organisé autrement que prévu, mon ami Robert Hue montrera demain, lors des explications de vote, qu'un autre type de construction européenne est possible et souhaité par les peuples du continent.

Ma courte intervention se limitera donc à démontrer que la démarche envisagée, et donc la résolution proposée, sont à mille lieues des attentes de nos concitoyens.

J'observe – je ne suis d'ailleurs pas le seul – que nous sommes loin de l'époque où, à chaque étape de la construction européenne, de grandes manifestations

d'enthousiasme se faisaient jour parce que l'on nous promettait monts et merveilles. L'expérience des peuples s'est accrue. Ils ont vu ce que donnait la construction européenne dans ses aspects les plus redoutables. Il est aujourd'hui politiquement hasardeux et peu crédible de poursuivre dans le même registre. La tendance dominante serait plutôt d'éviter de parler des questions légitimes et des vrais problèmes que se posent nos concitoyens et d'« accommoder » la construction européenne avec des formules masquées. Mais ces questions ne peuvent être balayées d'un revers de main, ni trouver une réponse dans une tentative de culpabilisation des Français qui auraient « des peurs et des hésitations infondées et excessives » face à l'intégration européenne, ainsi que le disait récemment le Président de la République à la télévision. Il n'y a rien d'infondé ni d'excessif dans leurs doutes et dans leurs hésitations.

Dans la préparation de l'opinion au passage à l'euro, de nouveaux professionnels font leur apparition : les « euphoriques », qui confondent allègrement explications et propagande. Ainsi, certaines banques envoient des missionnaires dans les lycées pour vanter avec ardeur les mérites de l'euro, plaçant leur présence dans nos établissements publics sous l'angle de l'explication technique. Mais lorsqu'un jeune s'aventure à poser une question sur l'euro et l'emploi, la classe s'entend répondre : « Je ne suis pas mandaté pour faire de la politique. »

Notre jeunesse et notre peuple ont besoin d'un langage de vérité. Ils ont aussi besoin de se sentir acteurs de ce qui se construit en Europe, en leur nom. C'est pourquoi les communistes réaffirment que l'engagement de la France dans la troisième phase de l'Union économique et monétaire devrait être soumis à référendum.

M. Chirac se demandait la semaine dernière « au nom de quoi » on pourrait essayer de remettre en cause la légitimité de ce qui a été déjà acquis par le référendum sur Maastricht. Plusieurs orateurs, dont M. le Premier ministre, ont posé la même question. Au nom de quoi, monsieur le Président de la République ? Eh bien, pour les raisons que vous avez développées vous-même à l'émission *7 sur 7* le 6 novembre 1994 et pour respecter la promesse que vous avez faite ce jour-là d'organiser un référendum sur le passage à la monnaie unique !

Renier cet engagement contribuera à alimenter non seulement l'idée que les promesses ne sont jamais tenues, mais également – ce qui est plus grave encore – celle que la politique n'a plus besoin du peuple.

Pourtant, n'est-il pas abusif de vouloir se persuader que 60 millions de Français seraient moins clairvoyants en matière de construction européenne que quelques centaines d'entre eux, fussent-ils parlementaires ? Nous savons bien que nous passons le plus clair de notre temps, à l'Assemblée, à transcrire en droit français les directives de Bruxelles.

C'est peut-être en fonction de cette certitude que d'aucuns – M. Chirac lui-même s'est interrogé à ce sujet – s'apprentent à faire l'impasse sur l'avis du peuple pour la ratification du traité d'Amsterdam.

M. Yves Cochet. Ce n'est pas pareil !

M. Christian Cuvilliez. L'historique déficit démocratique de la construction européenne n'est pas prêt de se résorber si l'on continue dans cette voie.

On ne peut, comme dans la proposition de résolution qui nous est présentée, se contenter de quelques recommandations, tant il est vrai que, si le pacte de stabilité existe, il reste tout à construire pour un pacte sur la croissance et l'emploi. J'ai été sensible – et je l'ai dit devant la commission des finances – aux adjonctions qui ont été faites au texte initial pour marquer cette volonté, pour affirmer cette orientation.

M. Didier Migaud, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Merci.

M. Christian Cuvilliez. Mais la question reste posée : de quel poids peut peser dans le débat européen ce qui paraît encore se limiter à des incantations sociales, tandis que l'essentiel du texte laisse croire que les phases précédant la monnaie unique furent un long fleuve tranquille ?

L'Etat se dessaisit de ses prérogatives, il ne transfère plus des compétences mais son autorité souveraine à des instances qui ne sont pas élues.

Et c'est nous, investis de la représentation nationale par le suffrage universel, qui avons et aurons à répondre devant nos électeurs de décisions prises ailleurs, au-dessus de nous, sans notre avis, parfois contre notre volonté et nos choix !

Mesdames, messieurs, parce que la démarche que nous effectuons aujourd'hui, à la place de notre peuple, est de nature à l'éloigner encore plus de la politique ; parce que les conséquences économiques, sociales et politiques de l'engagement dans l'euro nous paraissent préjudiciables pour notre peuple et pour les autres peuples d'Europe, parce qu'elles peuvent être autant d'obstacles à la mise en place d'une politique sociale et de gauche en France ; parce que nous aurions souhaité que, le 2 mai, à Bruxelles, le chef de l'Etat et le Premier ministre soient porteurs d'un message sans ambiguïté pour donner du sens à l'Europe et réorienter la construction européenne, notre groupe votera contre la résolution présentée.

Notre vote négatif est aussi un appel au peuple de France et aux peuples d'Europe afin qu'ils agissent en faveur d'une Europe positive pour eux-mêmes. L'Europe de l'emploi, l'Europe du progrès social, l'Europe démocratique et des libertés reste à construire. Peut-être y parviendrons-nous ensemble. Nous pourrions, alors, en paraphrasant Saint-Just, dire un jour : une politique de gauche est « une idée neuve en Europe ». C'est en tout cas ce à quoi les communistes s'efforceront de contribuer.

M. Michel Vaxès. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, expression d'une solidarité économique sans précédent, l'euro est aujourd'hui une réalité, qui ne résulte pas seulement de l'application mécanique du traité de Maastricht mais d'un volontarisme politique au moins aussi déterminant. Pour cette raison, je souhaite que le débat d'aujourd'hui, au-delà des réserves que nous exprimerons, confirme l'engagement de la France dans le processus européen.

Comment, du reste, pourrait-il en être autrement ? La place de la France et sa fierté n'ont-elles pas toujours été de se situer à l'initiative de la construction européenne et de ses progrès ? L'euro est, à l'évidence, une chance pour notre pays, en termes de stabilité et de renforcement de notre influence dans le monde.

La double question qui nous est posée est la suivante : comment réussir l'euro aux plans interne et externe ? Comment faire en sorte que la France tire le meilleur parti de ce contexte nouveau ?

Car c'est bien d'une Europe nouvelle qu'il s'agit, et elle nous confronte à un double rendez-vous : avec le temps – un siècle nouveau – et avec l'espace : un monde ouvert et plus concurrentiel.

Faire de « l'euro-réalité » un succès pour l'Europe et la France suppose que l'on remplisse une série d'exigences.

Les critères de convergence, tout d'abord.

Si l'on peut se réjouir de voir que les onze pays retenus par la Commission ont fait un remarquable effort de convergence et que la France est au premier rang, il faut souligner aussi que les avantages de la liste large sont établis. L'euro a, d'emblée, une base économique étendue, qui renforce son rayonnement.

Les critères de convergence, ressentis souvent comme une contrainte – notamment l'effort collectif d'assainissement des finances publiques – sont en réalité positifs. Le constat est clair : les pays qui ont le plus réduit leur déficit sont aussi ceux qui ont retrouvé le plus de croissance et d'emploi.

Le constat est identique en matière d'endettement. Le service de la dette publique dans notre pays absorbe presque l'équivalent du produit de l'impôt sur le revenu et il constitue le deuxième budget civil de l'Etat. Peut-on accepter durablement de se priver de telles marges de manœuvre financière ? De ce point de vue, le dégel des dépenses publiques annoncé pour le budget 1999 par le ministre des finances est inquiétant, car il s'ajoute au coût du dispositif, sans efficacité démontrée, concernant les 35 heures et à celui des emplois-jeunes.

M. Charles de Courson. Hélas !

Mme Nicole Ameline. Un nouveau dérapage est à craindre, sauf à faire financer ces nouvelles mesures par la croissance, au risque de rééditer l'erreur commise en 1988, qui a consisté à utiliser les plus-values fiscales non au désendettement de l'Etat ou à la réduction de l'impôt mais à la croissance des dépenses. Celles-ci, encore une fois, ne manqueront pas d'augmenter, en termes réels, en 1999. Or, je le rappelle, la Commission a incité la France à amplifier son effort dans le domaine de la réduction des déficits.

Quant au fonctionnement de l'euro, dont nous connaissons bien sûr les avantages en termes de dynamique des marchés et de croissance des échanges, il importe de ne pas le réduire à une gestion strictement monétaire. D'ailleurs, les budgets restent naturellement, même sous surveillance européenne, de la compétence des Etats.

Il faut donc établir un véritable dialogue entre la Banque centrale européenne et le futur Conseil de l'euro. De ce point de vue, les garanties ne paraissent pas très précises, compte tenu du caractère purement informel des réunions du Conseil de l'euro et de l'espace restreint qui lui est réservé entre le conseil ECOFIN et la Banque centrale.

De même, la réussite de l'euro sera liée au degré de transparence de sa gestion vis-à-vis des Etats membres et particulièrement des parlements nationaux qui devront être informés de manière systématique et efficace, notamment par l'audition régulière des membres du directoire de la Banque centrale européenne. J'ai cru comprendre que c'était également le souci du Gouvernement.

L'euro devra aussi sa réussite à l'adhésion non seulement des citoyens qui devront en mesurer l'importance et le caractère irréversible – et ils le font déjà –, mais aussi des entreprises, et surtout des plus petites d'entre elles, qui devront pouvoir vivre ce changement à leur rythme et au moindre coût. Le Gouvernement devra prendre des initiatives dans ce domaine.

Enfin, mettre de l'euro au service de la croissance et de l'emploi implique, au-delà de l'intégration monétaire, la coordination des politiques économiques européennes, ainsi que l'harmonisation fiscale.

Dans ces conditions, quelle signification donner aux intentions du Gouvernement dès lors que les orientations de sa politique économique divergent aussi fondamentalement de celles de la plupart des autres pays européens ?

N'ayez pas l'illusion, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que l'Europe se construise aujourd'hui selon vos vœux et selon vos choix. Notre pays ne figure pas parmi les bons exemples. Ce n'est pas uniquement l'opposition que nous représentons qui le souligne. Les entreprises le déplorent ainsi que de nombreux Etats européens, y compris ceux dirigés par des gouvernements socialistes, dont les choix économiques, différents des vôtres, ont commencé à porter leurs fruits en matière de réduction du chômage.

Ces jugements sévères sur la politique économique et sociale du Gouvernement, très éloignée des stratégies européennes qui réussissent, sont malheureusement fondés. C'est de pragmatisme que nous avons besoin et non d'idéologie keynésienne, qui risquerait de faire de la France une exception au mauvais sens du terme.

La France se situe donc à contresens de l'économie et, à bien des égards, de l'histoire.

Vouloir la réussite de l'euro – qui n'est pas encore acquise – c'est d'abord comprendre que la France vit et travaille désormais au sein d'un marché unique de plus de 300 millions d'habitants qui s'élargira progressivement à l'Est et qui s'inscrit déjà dans la mondialisation des échanges.

Le courage, aujourd'hui, c'est la lucidité et le pragmatisme qui, seuls, peuvent nous permettre de nous adapter à cette réalité nouvelle pour en tirer le meilleur parti, à l'heure où un Français sur quatre vit et travaille par et pour l'exportation.

Enfin, l'euro doit être l'accélérateur de la coopération politique entre les Etats membres et de la réforme institutionnelle que nous appelons de nos vœux. L'Europe ne saurait être seulement celle des marchands. Elle doit être celle des citoyens, celle de la liberté et de la recherche, celle du futur. Il faut remettre l'homme au cœur de la construction européenne.

Avec vous, messieurs les ministres, nous dirons oui à l'euro parce que c'est l'intérêt et l'avenir de la France et de l'Europe et parce que les gouvernements précédents que nous avons soutenus ont bien préparé le terrain pour cette nouvelle page d'histoire. Mais nous dirons résolument non à votre politique économique parce qu'elle risque de compromettre les atouts que l'euro devrait donner à notre pays et à notre économie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre des affaires européennes, mes chers collègues, en mai 1993, notre ancien collègue Pierre Mazeaud, alors

président de la commission des lois, prétendait que le traité de Maastricht ne pourrait jamais s'appliquer parce qu'il y avait presque autant de traités que de parties contractantes et que, dès lors, la condition de réciprocité ne pouvait être remplie. Il avait, il a encore, juridiquement raison. Toutefois, c'est politiquement que nous devons aujourd'hui juger du passage à l'euro, en fonction de l'idée que l'on se fait de la République et de la France.

Le peuple français a ratifié le traité de Maastricht par référendum le 20 septembre 1992. Doit-on cependant en tirer prétexte pour s'interdire toute réflexion critique sur le principe même de la monnaie unique ?

L'euro sera-t-il récessif ou favorable à l'emploi et à la croissance ?

Peut-on croire que le peuple souverain puisse aliéner définitivement sa souveraineté ?

L'écu, pour lequel les Français ont voté, est-il bien, après le pacte de stabilité, cet euro qu'on leur offre aujourd'hui ?

Voilà de quoi s'inquiéter de l'application du traité de Maastricht. Le pacte dit de stabilité et de croissance, adopté à Amsterdam selon une procédure juridique incertaine, ne constitue pas un simple aménagement technique de l'article 104 du traité sur les déficits excessifs. C'est Maastricht puissance dix ! Il surdétermine la politique monétaire et budgétaire dans un sens monétariste et libéral. Contre cette « fatalité », le Mouvement des citoyens a posé quatre conditions au passage à l'euro, dès son congrès de Saint-Nazaire en octobre 1996. Il s'agit non pas d'un catalogue de revendications particulières, mais bien d'exigences capables d'amorcer une réorientation de la construction européenne. Avons-nous obtenu gain de cause ?

La présence des Etats d'Europe du Sud, notamment de l'Italie, membre fondateur du traité de Rome, dans le premier train de l'euro semble aujourd'hui acquise. Là où existe une volonté politique, existe un chemin. Telle devrait être notre ligne de conduite pour les trois autres conditions, dont il serait excessif de croire qu'elles sont aujourd'hui remplies. Elles sont problématiques.

La parité réaliste de l'euro avec le dollar est aujourd'hui presque atteinte en raison d'éléments conjoncturels qui tiennent beaucoup à la volonté des autorités américaines de laisser s'apprécier le dollar. Nous ne pouvons laisser cette condition essentielle de la compétitivité des sites de production France et Europe entre les mains des Américains. Le dollar vient de passer sous la barre des 6 francs ; demain il pourrait redescendre sous la barre des 5 francs. Je comprends bien qu'il y ait quelque confort pour le ministre de l'économie à ne plus se soucier, comme il le dit, de la parité du franc, mais il y a plus qu'un paradoxe à prétendre que la France retrouvera par l'euro sa souveraineté monétaire. Monsieur le ministre, l'habileté est digne d'admiration, mais la magie, elle, ne peut convaincre !

Face au pacte de stabilité qui reste à renégocier à défaut d'être supprimé, la programmation de conseils européens consacrés à l'emploi est un progrès, mais contrebalanceront-ils vraiment la logique à l'œuvre ? Qu'on en juge.

Dans sa recommandation, la Commission rappelle que les Etats doivent « poursuivre une politique budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire », car cet « engagement est inscrit dans le pacte de stabilité et de croissance ». Puis elle dicte sa loi : « Les marges budgétaires retrouvées doivent être consacrées à la réduction des charges sociales pesant sur les salaires [...] Une flexibilité

accrue des marchés des biens, des services et du travail, et un aménagement de l'organisation du travail au niveau des branches et des entreprises, dans le cadre de négociations entre partenaires sociaux, sont de nature à favoriser l'emploi. »

M. le ministre de l'économie aura remarqué que la commission est moins prudente que lui : elle traduit l'anglais *flexibility* par le français « flexibilité ». Derrière cette querelle sémantique, il y a en fait toute la conception libérale du marché du travail : le chômage serait la conséquence de « rigidités » du marché du travail – à 80 % selon le rapport de l'Institut monétaire européen – qui ne pourraient être réduites que par davantage de flexibilité et de précarité !

La dernière des quatre conditions est la plus sensible. Elle touche aux rapports entre le politique et le technique, et pose finalement la question de la démocratie et de la République.

Une monnaie a-t-elle jamais dans l'histoire créé une identité politique ? On ne l'a jamais vu. L'identité politique s'exprime aujourd'hui dans le cadre national ; on peut le regretter, mais c'est un fait. La nation, et plus particulièrement la nation républicaine, la nation citoyenne, constitue le médiateur entre le particulier et l'universel. Puisqu'il n'y a pas encore de peuple européen, l'Europe n'a pas encore cette vertu ; elle ne constitue pas un espace de débat démocratique. Formellement, elle le sera d'autant moins que la Banque centrale sera hors de toute atteinte du politique, suspendue en quelque sorte dans le vide. De quelle légitimité démocratique ses décisions se prévaudront-elles ? Pour nécessaires qu'ils seraient, les contrepois politiques aux organes techniques européens d'essence supranationale seraient difficilement compatibles avec la République, en tout cas en l'absence de nation européenne politiquement constituée.

En 1992, les Français ont voté pour un certain cadre, un contenant, et non pour figer une politique, un contenu, et encore moins pour solder la République. Alléchés par une étiquette prometteuse, ils ont pu se laisser tenter par la forme de la bouteille, mais ils refuseront l'amère potion dont on veut la remplir.

L'euro, mes chers collègues, n'est pas la clef qui ouvrira les portes du paradis. Le pacte de stabilité est un pacte faustien, capable de transmuier cette perspective en purgatoire. Cet euro, paré de toutes les vertus, nous enferme, en effet, dans une impasse où l'impuissance de l'illusion fédérale masque de moins en moins la réduction de l'exception européenne.

La multiplication des accords de libre-échange consacre la fin de la Communauté première manière, celle d'une union douanière mâtinée de marché commun. Les objections françaises n'y ont rien fait : le Conseil des ministres des affaires étrangères du 30 mars dernier autorise Leon Brittan à présenter aux Américains le projet de nouveau marché transatlantique, le mal-nommé NTM. Les Français semblent aujourd'hui bien seuls à prétendre ou à croire que l'Europe ne sera pas ouverte à tous les vents du libéralisme. Qui ne voit que le NTM est la négation même du Marché commun ? Avec l'euro, l'Europe serait, demain plus encore qu'aujourd'hui, le relais de la mondialisation libérale des échanges. L'euro, l'OMC, l'AMI, le NTM, tous ces projets participent du même esprit : la libre circulation des marchandises, cela va de soi, mais surtout des capitaux. Tous désignent un même ennemi, un même empêchement de libéraliser en rond : l'Etat nation, abri des peuples.

De compromis en concessions, avec l'obsession de conserver les acquis communautaires, la construction européenne navigue de plus en plus dans des eaux ultra-libérales et libre-échangistes. Nous savons maintenant où dérive ce *Kon-Tiki* auquel Jean Monnet aimait à comparer l'Europe.

Accepter l'euro dans ces conditions, ce n'est pas seulement courber l'échine devant le monétarisme et le libre-échange triomphant, ce n'est pas seulement se priver des moyens de mettre la monnaie au service de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité du site de production Europe. Accepter l'euro dans ces conditions, c'est également sacrifier la démocratie, la République, et finalement une certaine idée de la France, à l'illusion technocratique. Accepter l'euro, dans ces conditions, c'est enfin consacrer la victoire d'une Europe procédurière sur ce qui devrait constituer un vaste projet politique. Le projet monétaire est en passe, monsieur le ministre, de cannibaliser l'Europe.

M. Marc Dumoulin. Oh la la !

M. Georges Sarre. Les députés du Mouvement des citoyens donnent acte à ce gouvernement de sa volonté d'infléchir la trajectoire de l'euro, initialement contraire à l'emploi et à la souveraineté des citoyens. Cet effort est d'autant plus appréciable qu'il rompt avec une longue série de renoncements – on se souvient de l'ornière dans laquelle nous maintenait le gouvernement précédent – et consacre enfin le retour d'une volonté politique.

Nous maintenons cependant intactes nos objections fondées en raison contre un euro réalisé dans les conditions que j'ai rappelées, je veux dire avant que les quatre conditions énoncées par le Premier ministre soient remplies et produisent des effets concrets.

C'est pourquoi, mes chers collègues, les députés du Mouvement des citoyens voteront contre la proposition de résolution.

M. Charles de Courson. Elle est belle, la majorité plurielle !

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs.

M. Gérard Fuchs. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, mes chers collègues, avec le débat d'aujourd'hui, c'est un chapitre de l'histoire de la construction européenne qui se termine pour la France, c'est un nouveau chapitre dont l'écriture commence.

Se termine la mise en place de la monnaie unique, de l'euro. L'euro, nous l'avons voulu, nous, c'est-à-dire une large majorité des socialistes, au nom desquels je m'exprime, et une moins large, mais réelle, majorité des Français, qui s'est exprimée de façon claire sur ce point lors du référendum de septembre 1992.

Nous avons voulu l'euro depuis longtemps pour des raisons économiques. Elles sont bien connues ; je ne les rappellerai que pour mémoire.

D'abord, la fin des dévaluations compétitives entre pays participants. L'exemple italien nous a montré à quel point de telles dévaluations pouvaient être dommageables à nos agriculteurs ou aux salariés de certaines branches de notre industrie : je pense au textile ou à l'automobile.

Ensuite, la fin des risques et des pertes de change. C'est un formidable progrès pour nos entreprises : l'actualité récente nous a montré qu'un mauvais positionnement monétaire peut faire perdre rapidement un milliard de francs ; je ne ferai de publicité pour aucune marque. C'est un progrès aussi pour nos concitoyens qui doivent céder du pouvoir d'achat à chaque passage de frontière.

Enfin, un euro solide et internationalement reconnu doit conduire à des taux d'intérêt bas et sans précédent pour nous – nous goûtons d'ailleurs déjà à ce breuvage – ce qui ne peut que favoriser notre investissement, notre préparation de l'avenir et donc la situation de l'emploi pour demain et après-demain.

Nous avons aussi voulu l'euro pour des raisons politiques.

Je tiens à insister sur ce point, trop souvent laissé dans l'ombre : l'euro a été, pour la France, une réponse à l'unification allemande, à la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, qui pouvait laisser craindre que notre voisin, retrouvant son unité et sa force, se tourne à nouveau vers d'autres horizons. En 1989, l'élément d'intégration européen le plus immédiatement disponible sur lequel la réflexion était la plus avancée et la plus à même de déboucher sur une décision rapide était la monnaie unique. On peut discuter aujourd'hui à perte de vue pour savoir s'il était logique de commencer par elle. Pour ma part, je remercie François Mitterrand et Helmut Kohl de l'avoir fait.

L'euro a aussi été, et demeure, pour notre pays une réponse à une hégémonie américaine sans précédent – l'effondrement soviétique n'a laissé qu'une superpuissance – et à une mondialisation financière qui ronge, de façon accélérée, la souveraineté nationale des États européens.

Je le répète encore une fois, avec toute ma conviction, même en l'absence de Philippe de Villiers, la France, acceptant de gérer en commun avec ses voisins sa souveraineté monétaire, perd peut-être de la souveraineté formelle, mais gagne à coup sûr de la souveraineté réelle, c'est-à-dire de la capacité à mieux maîtriser son avenir en ne laissant pas les marchés financiers mondiaux dicter leur loi.

L'euro, nous l'avons donc voulu et – il faut le reconnaître – nous avons payé pour l'avoir.

Nous avons payé en termes politiques : je n'ai jamais caché, les socialistes n'ont jamais caché qu'ils auraient préféré une banque centrale européenne moins indépendante et plus démocratiquement contrôlable, davantage à l'image du *Federal Reserve Board* américain que de la *Bundesbank* allemande. Mais – vous le savez tous – la BCE indépendante était le prix à payer pour la participation de la RFA.

Nous avons payé aussi en termes économiques et sociaux. Nul doute qu'au début des années 90, des taux d'intérêt plus bas auraient permis à court terme une croissance plus forte et un chômage moins élevé.

M. Charles de Courson. Et à moyen terme ?

M. Gérard Fuchs. J'y arrive, cher monsieur de Courson, rassurez-vous !

Mais des taux élevés étaient nécessaires pour éviter la rupture de l'Europe, la victoire des marchés financiers, une hégémonie renforcée du dollar, ce qui aurait, à moyen terme, tout compromis.

Nous avons dû traverser cependant des années de transition trop longues en respectant des critères définis en période de croissance, à la pertinence plus que discutable en période de récession.

Nous avons voulu l'euro. Il sera décidé dans une semaine. La question est maintenant : comment l'utiliser ? C'est le nouveau chapitre à écrire.

Plus précisément, je reformulerai la question ainsi : comment faire en sorte que l'outil indispensable qu'est l'euro soit mis au service de nos objectifs de société.

Certains de ces objectifs peuvent être communs à tous dans cet hémicycle. D'autres, à coup sûr, nous séparent, mais nous avons la chance – ce n'est d'ailleurs pas tout à fait une chance, la politique suivie depuis le 1^{er} juin par le nouveau gouvernement y est pour beaucoup – d'avoir un bon outil : onze participants et non cinq ou six, un bon équilibre Nord - Sud au sein de la zone euro, un bon équilibre entre pays qui raisonnent d'abord économie et pays qui raisonnent d'abord politique.

M. Christian Jacob. Grâce à l'action du Gouvernement ?

M. Gérard Fuchs. Les prises de position du Premier ministre depuis juin ont aidé certains pays, qui ont fait leurs propres efforts – j'en conviens, monsieur Jacob –, à participer à cette zone.

M. Christian Jacob. De là à dire que tous ces pays entrent dans l'euro grâce au Gouvernement...

M. Gérard Fuchs. Pourquoi pas ?

M. le président. Monsieur le député, continuez votre intervention, ne vous laissez pas distraire !

M. Gérard Fuchs. Ce n'est pas une distraction, c'est un plaisir !

M. Christian Jacob. Un plaisir partagé !

M. Charles de Courson. M. Fuchs reconnaît qu'il en fait trop !

M. Gérard Fuchs. Un premier objectif peut nous rassembler, du moins en tant que tel : faire reculer le chômage, et ce par tous les moyens.

Des taux d'intérêt bas, encore plus bas, sont un premier moyen favorisant investissement et emploi. Il faudra veiller à ce que la crainte d'une inflation aujourd'hui vaincue ne conduise pas la Banque centrale européenne à des décisions plaçant la parité euro – dollar à des niveaux dangereux pour nos exportations, notre croissance et notre emploi. L'article 109 du traité, qui confirme la prééminence du politique en matière d'orientation de change, doit permettre de faire face à ce risque.

Une meilleure coordination des politiques économiques des onze doit, de son côté, conduire notre croissance collective à coller au plus près à ce que les économistes appellent la « croissance potentielle », dont nous sommes encore éloignés.

Je précise que, lorsque je dis « coordination », au sens de l'article 103 du traité, je pense coopération et non harmonisation. Il ne s'agit pas que les onze pays de l'euro, qui sont différents, pratiquent la même politique économique ; il s'agit que chacun, en fonction de sa situation propre et de sa spécificité, agisse avec le souci de maximiser la croissance collective.

La recherche de cette croissance doit ensuite conduire à renforcer les politiques communes tournées vers l'avenir : recherche, nouvelles technologies, aide aux entreprises innovantes, avec toujours le souci d'une plus grande indépendance de l'Europe.

Ce même souci de croissance, à la fois durable et maximale, me pousse à évoquer le rôle que je souhaite voir confier demain au budget communautaire.

Je ne crois plus, depuis la fin des années 70, au keynésianisme dans un seul pays ; beaucoup de gouvernements en ont d'ailleurs constaté les limites.

M. Charles de Courson. Tout de même !

M. Gérard Fuchs. En revanche, monsieur de Courson, je crois toujours, et même plus que jamais, à l'idée d'un keynésianisme européen...

M. Charles de Courson. Hélas !

M. Gérard Fuchs. ... où le budget participerait d'une manière ou d'une autre au soutien de politiques de grands travaux structurants, qu'il s'agisse d'autoroutes, de TGV ou de réseaux numériques...

M. Yves Cochet. Ah non ! Pas d'autoroutes !

M. Gérard Fuchs. Même dans votre circonscription, monsieur de Courson, ces grands travaux apporteraient quelques emplois supplémentaires.

M. Charles de Courson. Vous êtes mal renseigné !

M. Alain Rodet. Ne citez pas toujours M. de Courson, c'est un anti-européen !

M. Gérard Fuchs. Il faut donc plus d'actions collectives mais aussi, j'y insiste, plus d'attention aux situations individuelles.

M. Charles de Courson. Plus d'impôts !

M. Gérard Fuchs. Les onze pays devant adopter l'euro peuvent en effet connaître ce que les spécialistes appellent des « chocs asymétriques ». Pour des raisons économiques, énergétiques, sociales, l'un d'eux peut se trouver en difficulté sans que ses voisins soient touchés au même degré. La réponse sous forme de dévaluation n'étant plus possible, c'est la réponse sous forme d'appel au budget communautaire que j'espère pour demain.

M. Charles de Courson. Non !

Mme Nicole Bricq. Si !

M. Gérard Fuchs. Aujourd'hui limitée, cette possibilité reste peu connue, quoique mentionnée à l'article 103 A du traité qui prévoit « une assistance financière à l'Etat membre concerné ». Il nous faudra, messieurs les ministres, préciser rapidement les modalités de mise en œuvre de cet article.

Enfin, nous devons, pour que le recul du chômage profite à tous, éliminer le risque de dumping social, c'est-à-dire le risque de voir certains pays chercher à attirer l'emploi chez eux en abaissant unilatéralement la qualité de leur protection sociale ou de leurs conditions de travail.

La réponse est ici d'ordre législatif. Elle passe par une amélioration vers le haut des règles sociales. Aujourd'hui, grâce à l'application du protocole social du traité de Maastricht auquel le gouvernement de Tony Blair, applaudi sur tous ces bancs,...

M. Charles de Courson. Surtout à droite !

M. Gérard Fuchs. ... et j'en étais ravi, s'est rallié. Demain par la mise en œuvre des clauses sociales du traité d'Amsterdam.

Le deuxième objectif que je veux mentionner nous rassemblera sans doute moins : c'est la lutte contre les inégalités.

Leur première source tient, me semble-t-il, aux inégales taxations qui frappent les revenus du capital et les revenus du travail, moins mobiles. L'Union européenne doit se doter au plus vite d'une taxation minimale des revenus financiers afin de rapprocher les deux impositions.

M. Christian Jacob. Qu'est-ce que c'est que ça ?

M. Gérard Fuchs. Une deuxième source d'inégalité pourrait venir d'une compétition fiscale à la baisse au sein de la zone euro, qui viserait à induire des délocalisations

mais n'aurait d'autre effet, au bout du compte, que d'appauvrir les budgets nationaux et de limiter leur capacité d'intervention sociale. Des règles existent déjà en matière de TVA ; elles devront être étendues aux autres domaines sensibles, tel l'impôt sur les sociétés.

La dernière inégalité, c'est l'inégalité régionale. Veillons à ce que les fonds structurels existants ne soient ni démantelés ni affaiblis, particulièrement à l'occasion de l'élargissement de l'Union.

M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation pour l'Union européenne.* Très bien !

M. Gérard Fuchs. Il est clair que les remarques et les propositions qui précèdent, particulièrement à la veille de ce fameux élargissement, impliquent une réflexion de nature politique. Rien de ce que j'ai évoqué ne verra le jour si l'Europe ne se dote pas d'une véritable autorité politique, si n'apparaît pas une puissance publique européenne capable, dans le contexte de mutation technologique que nous traversons, d'apporter les réponses collectives nécessaires aux questions de l'emploi, de la justice sociale et aussi de l'affirmation collective de l'Europe.

Soyons clairs. Le nouveau chapitre que nous avons maintenant à écrire implique des décisions nouvelles et audacieuses en matière d'Europe politique, dans le sens de ce que je n'hésiterai pas à appeler un gouvernement européen.

M. Yves Cochet et M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation.* Très bien !

M. Gérard Fuchs. J'ai entendu ces derniers jours avec plaisir le Président de la République dire à son tour avec force : pas d'élargissement sans réforme institutionnelle préalable. C'est bien, c'est même très bien. Mais il faudra préciser un jour quelle réforme...

En guise de conclusion, je voudrais avancer quelques suggestions. Le nœud du problème est dans l'existence d'une capacité de décision collective de l'Union européenne. Or celle-ci ne peut exister, tous les précédents le prouvent, que s'il y a possibilité de décider à la majorité.

Les comités de groupe européens, l'équivalent de nos comités d'entreprise pour les multinationales, ont été bloqués pendant dix ans par la règle de l'unanimité ; ils ont vu le jour en dix mois dès lors qu'a été instaurée la décision à la majorité. Il n'y aura pas d'assistance financière au sens de l'article 103 A, pas de nouvelle politique budgétaire au sens de l'article 201, pas de règles fiscales satisfaisantes au sens de l'article 99, tant que prévaudra dans ces domaines la règle de l'unanimité.

Mais quelle majorité ? Je défends, les socialistes défendent une règle simple, généralisable à tous les élargissements à venir : il y a majorité au Conseil lorsqu'une décision est acceptée par une majorité d'Etats, représentant une majorité de la population. C'est simple, quoique assez subtil si l'on y réfléchit un peu, notamment par rapport au débat sur la place respective des grands et des petits pays. C'est surtout très opératoire.

Enfin, j'évoquerai brièvement la question du contrôle démocratique. La réponse implique un renforcement du rôle du Parlement européen. Elle implique aussi, chers collègues, un renforcement de notre propre rôle. Mais, sur ce dernier point, soyons lucides et n'incriminons pas l'Europe de nos propres insuffisances.

Je sens parfois monter de ci, de là, un certain sentiment d'incrédulité. Tout cela serait bien sûr magnifique, mais par quel miracle peut-on espérer y arriver ? Je

répondrai d'une simple phrase : il suffit que les Etats de l'Union qui veulent aller de l'avant en décident ainsi. Il suffit de décider que le traité de réforme institutionnelle qu'il nous faudra bien élaborer après le traité d'Amsterdam pourra être adopté par une majorité d'Etats, étant bien entendu que n'auront à le mettre en œuvre que ceux qui l'auront adopté. Si le choix devait se poser un jour entre le délitement de l'Union européenne dans une vaste zone de libre échange et la création d'un noyau dur politique, je n'aurais pas une seconde d'hésitation.

Personne ne sera surpris, après avoir entendu la première partie de cette intervention, de l'annonce que mon groupe se prononcera en faveur de l'introduction de l'euro. Ce que j'ai dit ensuite, je le verse à notre réflexion collective, à la réflexion gouvernementale, sachant que, pour aujourd'hui comme pour demain, notre responsabilité n'est pas mince. Voulons-nous laisser aux marchés financiers le gouvernement du monde ou voulons-nous garder la maîtrise démocratique de notre avenir ? C'est tout l'enjeu, au-delà de l'introduction de l'euro, du chapitre européen que nous devons maintenant écrire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Christian Cuvilliez. C'est un acte de foi !

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le président, mes chers collègues, madame et messieurs les ministres, depuis que l'Europe se construit, elle avance, tantôt par progrès lents et discrets, tantôt par bonds de grande ampleur. La mise en place prochaine de la monnaie unique européenne constitue un de ces grands bonds, puisque seront concernés directement non seulement les onze Etats retenus, rassemblant près de 300 millions d'habitants, mais chaque entreprise, chaque citoyen, chaque famille, l'économie mondiale et le système monétaire international.

Le débat d'aujourd'hui, en permettant d'ouvrir largement le dossier de la monnaie unique, sera le révélateur de la position des différentes formations politiques qui siègent dans cette assemblée et sans doute des divisions qui traversent plusieurs d'entre elles. Quant au Gouvernement lui-même, il devra se positionner clairement pour que les citoyens sachent ce qu'il veut et ce qu'il fait. C'est là que l'on pourra mesurer sa véritable détermination européenne.

Même si la majorité des Français a exprimé son choix en 1992, en donnant une majorité à l'approbation du traité de Maastricht et donc de l'Union économique et monétaire, il est nécessaire que notre assemblée affirme son acceptation de la monnaie unique européenne.

Dire oui à l'euro, cela signifie dire oui à la poursuite de la construction européenne. En même temps que s'amorce l'élargissement de l'Europe vers le centre et l'est, la monnaie unique va contribuer à l'approfondissement de l'Union européenne. Alors que personne ne pouvait le prévoir voilà seulement six mois, onze Etats sur quinze sont désormais prêts à abandonner leur propre monnaie pour créer une monnaie unique qui sera le couronnement du marché unique.

Pourquoi acceptent-ils d'accomplir un acte d'une aussi grande importance ? Parce que la monnaie unique simplifiera extraordinairement les relations économiques et financières entre les entreprises et les personnes d'un Etat adhérent à un autre, parce qu'elle permettra des comparaisons de niveaux de prix, donc de niveaux de vie, dont il faudra bien tenir compte, parce qu'elle effacera une

partie des inconnues et des risques que présente une monnaie forte ou faible, l'économie européenne ne dépendant plus que pour moins de 20 % des échanges extra-européens. Et il y a tout lieu de croire que la monnaie unique contribuera à modifier les courants mondiaux de capitaux au profit de l'Europe et qu'elle deviendra, avec le dollar, l'autre grande monnaie mondiale.

Cette grande zone monétaire unifiée est fondée sur la règle – capitale – de la coordination librement acceptée des économies des pays membres de l'euro, sur la base de convergences en matière d'inflation, de taux d'intérêt, d'endettement, de déficits publics.

Pour que la monnaie unique européenne soit solide, ces convergences doivent se concrétiser pour des règles de discipline, contraintes nécessaires pour que la zone économique et monétaire euro soit homogène. En même temps, elles ont pour but de la rendre compétitive à l'égard des économies extérieures : c'est la condition du maintien de l'emploi et de la croissance, donc de la prospérité. Les règles de convergence doivent être respectées lors de l'entrée dans l'euro mais aussi de façon permanente, par l'application du pacte de stabilité et de croissance.

Ces règles apparaissent donc nécessaires, mais elles sont aussi salutaires. C'est pourquoi les critiques contre le pacte de stabilité et de croissance sont injustifiées. Salutaires, parce qu'elles protègent chaque Etat membre de l'euro contre ses propres erreurs, mais aussi contre les défauts des autres Etats. Ce principe d'une garantie solidaire aura des conséquences importantes, qui ont nom harmonisation fiscale, sociale et réglementaire. Les politiques sociales notamment doivent entrer dans le champ des harmonisations.

En un mot, la monnaie unique renforcera l'unité économique de l'Europe, à la condition que les politiques des Etats soient proches ou tout au moins harmonisées.

M. Michel Terrot. Très bien !

M. Maurice Ligot. Or force est de constater que la France va à contre-courant des politiques qui prévalent en Europe, dont souvent les résultats sont bien meilleurs que les nôtres. Chacun est à même de constater, et nos partenaires européens ne se font pas faute de le relever, que les divergences de la politique française sont manifestes.

La gestion des finances publiques en est le premier exemple qui saute aux yeux : aucune réduction des dépenses publiques, aucune mesure tendant à réduire le volume trop important de la fonction publique ; tout au contraire, un recrutement public massif à coup d'emplois-jeunes, une fiscalité alourdie sur l'épargne et sur le revenu. Ajoutons le coût de la réduction du temps de travail ainsi que le financement des mesures contre l'exclusion, qui viendront encore accroître les charges budgétaires dans un proche avenir.

Autre exemple, puisé dans la politique sociale : la réduction du temps de travail et l'accroissement des réglementations alourdissent le coût du travail et créent demain de nouvelles distorsions de concurrence au détriment des entreprises et des emplois français. Le Gouvernement français ne risque-t-il pas, en agissant ainsi, de freiner une croissance économique de retour en Europe et dont la France a tant besoin pour faire face à un taux de chômage insupportable et démoralisant ?

Certes, le Gouvernement s'affirme favorable à la création de la monnaie unique. Ce n'était pourtant pas son discours lorsqu'il est arrivé au pouvoir en juin dernier. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce retournement :

cela indique qu'il a pris la mesure des réalités. Mais, en même temps, les lois qu'il fait voter, les mesures qu'il prend, ne contribuent pas à favoriser l'indispensable convergence des économies européennes. C'est là où l'on voit que l'idéologie et les promesses électorales démagogiques ne font pas bon ménage avec le nécessaire réalisme.

M. Michel Terrot. Très bien !

M. Maurice Ligot. En conduisant ces politiques, le Gouvernement et sa majorité prennent donc la lourde responsabilité de ne pas préparer la France à la cohésion économique de l'Europe – et ce sont les Français, en dernier ressort, qui en supporteront les conséquences, par la stagnation économique et le chômage.

Cette contradiction entre les discours et les décisions prises, qui sont dangereuses pour l'économie et l'emploi, porte également atteinte à la crédibilité de la France dans son action en faveur de l'Europe.

M. Gérard Bapt. Le chômage, c'est vous !

M. Maurice Ligot. Je me pose donc la question : où est la cohérence gouvernementale au moment où l'euro va se mettre en place et où se précisent toutes ses conséquences ? Où en est la convergence des politiques nationales ? Je le dis au Gouvernement : il n'est pas acceptable, même si son idéologie le pousse à des mesures prétendues généreuses, de dire oui à l'euro et de faire le contraire.

A l'UDF, nous sommes pour le succès de l'euro au service de l'avenir de l'Europe et de la France. C'est pourquoi nous sommes délibérément contre la politique économique et sociale du Gouvernement et de sa majorité, qui ne sert pas l'économie de notre pays. C'est parce que nous voulons que la France franchisse avec succès cette étape essentielle qu'est la création de l'euro, que nous désapprouvons une politique qui ne facilite nullement ce bond en avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, ainsi donc, pour la forme, vite fait bien fait, nous sommes appelés à nous prononcer sur la troisième phase de l'Union économique et monétaire, c'est-à-dire, le passage à l'euro. Cela en dit long sur la faiblesse de la démocratie européenne : les parlements nationaux ne sont que vaguement consultés et les citoyens regardent à la télé l'application inéluctable d'un épais traité sur lequel ils ont été appelés à se déterminer une bonne fois pour toutes par oui ou par non, voilà six ans.

S'il est vrai que le débat pour ou contre Maastricht se situe désormais derrière nous, il importe plus que jamais de définir les objectifs que nous assignons à la construction européenne et le sens que nous voulons lui donner.

En effet, depuis 1992, cette question de fond n'a toujours pas obtenu de réponse claire et l'on a davantage discuté des moyens que des fins, au prix d'un ajustement structurel très dur qui a engendré chômage et souffrance sociale. Alors, l'Europe, pour quoi faire ?

Pour les Verts, il est clair que l'écologie, l'avenir de la biosphère, le développement soutenable que nous appelons de nos vœux nécessitent le renforcement des coopérations intégrées entre Etats et des outils de régulation au niveau mondial et *a fortiori* européen.

L'Europe est donc pour nous une impérieuse nécessité, et si les Verts ont été partagés, mais pas les six députés verts qui ont tous voté « oui » en 1992, ce n'était que sur la stratégie à adopter par rapport au traité de Maastricht : concession au néolibéralisme ou étape décisive vers l'Union européenne ? Ils sont par contre unanimes à vouloir une Europe fédérale, dotée d'une véritable constitution et d'institutions démocratiques, promoteur d'un modèle de développement plus doux, plus humain, capable de résister à la pression d'un capitalisme sauvage exclusivement préoccupé de libre-échange et de profits financiers.

Ce n'est pas l'Europe en elle-même qui engendre chômage, inégalités, dégradation accélérée des ressources et du patrimoine naturels, mais un système économique néolibéral en voie de mondialisation qui uniformise les cultures et les modes de vie, éclate les liens sociaux, transforme tout en marchandise et engendre par sa brutalité le repli sur les intégrismes et les nationalismes de toutes sortes, avec la violence qui en découle.

C'est donc de plus d'Europe que nous avons besoin, et non de moins d'Europe. Hélas, nous sommes encore loin du compte : les questions monétaires et financières ont occupé le devant de la scène au détriment des questions politiques, sociales, environnementales. La conférence intergouvernementale n'a pas abouti à grand chose, il faut bien le reconnaître, à la veille d'un élargissement important de la Communauté européenne. Le pacte de stabilité de Dublin n'est pas près de laisser la place au « pacte de solidarité et de développement durable » que nous espérons. Le paquet Santer, censé réformer la PAC, n'est qu'une concession de plus à l'option néolibérale, avant la foire d'empoigne prévue à l'OMC.

M. Christian Cuvilliez. Très bien !

Mme Marie-Hélène Aubert. Pourtant, le changement de majorité, auquel nous avons participé, et les premières déclarations de Lionel Jospin avaient soulevé beaucoup d'espoirs ; mais la précipitation d'Amsterdam ne lui a pas permis de peser vraiment, malgré le sommet sur l'emploi de Luxembourg que nous avons obtenu ensemble.

Là aussi, les copies remises par l'ensemble des partenaires européens sur l'emploi parlent beaucoup d'« employabilité », d'« adaptabilité », ce qui signifiait en d'autres temps « main-d'œuvre taillable et corvéable à merci », ce que d'autres appellent aujourd'hui le travail « jetable ».

Pourtant, par rapport aux idées de certains autres, fascinés par le « blairisme », la politique sociale du Gouvernement apparaît d'un gauchisme échevelé. C'est dire !

Mais se fixer comme objectifs la croissance et l'emploi ne suffit pas à définir qualitativement la civilisation européenne que nous voulons pour le XXI^e siècle. La croissance de quoi ? Pour qui ? Comment ? L'emploi à n'importe quel prix ?

N'avons-nous donc d'autre choix que de produire toujours plus de biens matériels et de lier exclusivement notre identité sociale à une fiche de paye de plus en plus aléatoire ?

N'est-il pas grand temps d'imaginer une nouvelle définition et une nouvelle répartition de l'activité et de la richesse, de réfléchir davantage à une utilisation intelligente des formidables technologies que nous avons désormais à notre disposition, de changer les rapports Nord-Sud, de mieux prévenir les conflits et les crises, de développer la créativité, les échanges, l'éducation, bref de construire ensemble une Europe désirable qui fasse un tant soit peu rêver ?

La troisième phase de l'Union économique et monétaire ne nous fait certes pas rêver, mais elle est sans aucun doute nécessaire ; nous la voterons donc sans états d'âme.

Le plus difficile est pourtant devant nous. Il y a, en effet, urgence à nous mobiliser pour obtenir un véritable traité d'Union européenne contenant de réelles avancées dans les domaines évoqués et qui relèguera le traité d'Amsterdam au rang de mauvais brouillon. Si un calendrier, un échéancier précis n'est pas mis en place dans les meilleurs délais, nous dirons non au traité d'Amsterdam.

Comme d'autres sur ces bancs, nous sommes résolus à nous battre en ce sens en associant nos concitoyens à ce formidable enjeu.

Seule l'union politique, au service d'objectifs de démocratie, de solidarité, de développement durable, peut permettre aux peuples d'Europe de retrouver confiance et d'éviter une forme de tiers mondialisation qui voit grossir la masse des exclus et précaires et s'enrichir une minorité. Il faudra bien trouver rapidement une façon de taxer les mouvements spéculatifs de capitaux, la taxe Tobin par exemple.

Bien sûr, union ne veut pas dire pour autant fusion et uniformité. L'Europe, elle aussi plurielle, peut tirer sa force de sa diversité et de sa richesse culturelle à condition de se donner les moyens de les mettre en valeur.

Seule, enfin, l'Europe unie est en mesure de préserver nos ressources naturelles pour les générations futures, de lutter contre les pollutions, le gaspillage énergétique, la dégradation de notre alimentation, de favoriser en amont, par une écotaxe notamment, la conversion vers des technologies plus propres et plus économes.

Le souci de l'environnement, la santé, la solidarité, la qualité de la vie, les droits des citoyens et les droits sociaux ne peuvent entrer dans la catégorie « distorsions de concurrence » mais ils doivent devenir des objectifs centraux du développement économique européen.

On le voit, la tâche est immense. L'euro est un outil puissant, mais seulement un outil. Faisons en sorte qu'il produise le meilleur, au service d'une économie maîtrisée dont l'enjeu essentiel reste le progrès humain. C'est un formidable défi que les Verts sont prêts à relever avec leurs partenaires.

Alors, que le barde de Villiers continue de chanter faux sous son chêne gaulois (*Sourires*), que nos amis de la gauche amoureux de la nation prennent garde de ne pas l'étouffer !

M. Christian Jacob. Qui trop embrasse mal étirent !

Mme Marie-Hélène Aubert. L'Europe gagne à être connue, et n'est pas celle qu'ils croient, mais celle que nous voudrions ensemble qu'elle soit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Marre.

Mme Béatrice Marre. A un électeur qui me demandait : « Mais pourquoi faire l'euro ? », et ne sachant par où commencer pour lui exposer les raisons multiples et nécessaires de la monnaie unique, j'ai fini par répondre : « Eh bien, parce qu'après et grâce à cela nous allons enfin pouvoir nous occuper de ce qui vous intéresse : l'emploi, la protection sociale, le niveau et la qualité de vie de chacun, etc. »

M. Robert Lamy. Il y a cru ?

Mme Béatrice Marre. La réalité est que le passage à l'euro – qui est un pas véritablement très sage, et certainement courageux – nous libérera, comme tout bon

outil libère la main qui l'utilise, d'un certain nombre de pesanteurs, nous permettant de concentrer nos énergies sur l'essentiel : le bien-être des gens. Pour reprendre l'image chère au désormais très souvent cité M. de Villiers, n'est-ce pas davantage un progrès de civilisation de s'assurer collectivement et librement du contrôle politique et démocratique d'une seule et puissante monnaie européenne que de continuer à s'échiner, à quinze, puis bientôt à vingt et au-delà, à battre monnaie chacun dans son coin et dans une fausse souveraineté ? Ce choix a déjà été fait avec succès dans notre histoire et, chaque fois, au bénéfice de la paix.

J'articulerai mon propos autour de deux idées : l'euro était une étape normale et nécessaire dans la poursuite des objectifs mêmes de l'Union européenne, mais notre combat d'aujourd'hui est de veiller au bon fonctionnement de cette monnaie unique car elle conditionne pour une bonne part notre avenir.

Pour comprendre la portée de ce pas en avant – nous sommes toujours dans la méthode Jean Monnet – qu'il ne convient d'ailleurs ni de sous-estimer ni de dramatiser à l'excès, revenons aux textes : c'est de bonne méthode.

L'article 2 du traité sur l'Union européenne – rappelé dans le point 8 de la proposition de résolution qui nous est soumise – définit les objectifs assignés à la Communauté. La progression dans la nature et l'ambition de ces objectifs mérite qu'on s'y arrête, car nous sommes aujourd'hui, si je puis m'exprimer ainsi, « au milieu de la phrase ». Que dit-elle ?

Le premier objectif cité est « un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté ». C'est bien par là qu'a commencé la Communauté économique européenne. J'y reviendrai.

Mais lorsqu'on lit : « une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré de convergence des performances économiques », voilà qui caractérise assez bien le point où nous arrivons, celui du passage à l'euro, à la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Et enfin : « un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres », c'est l'étape que nous abordons grâce à l'acquisition de ce formidable instrument de cohésion qu'est la monnaie unique.

Dans cette phrase en trois temps se lit toute l'histoire de la construction européenne.

Il a bien fallu commencer. Le parti qu'ont pris les pères fondateurs de l'Europe – mais pouvaient-ils faire autrement ? c'est un autre débat – a été de s'intéresser d'abord à « l'activité économique », par la voie minutieuse et modeste de la coopération sectorielle.

Cette voie a été suivie à petits pas jusqu'aux années 80, où la volonté politique forte et conjuguée de François Mitterrand, Helmut Kohl et Jacques Delors a réveillé une entreprise européenne menacée d'immobilisme.

Il en est résulté – deuxième temps – le traité de Maastricht : en fixant les étapes de la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire, il a ouvert la voie à la poursuite des objectifs fixés dans la deuxième partie de la phrase : « croissance et convergence ».

La phase 2 de l'UEM, qui s'achèvera le 1^{er} janvier 1999, aura permis, par un effet d'accélération très remarquable, la mise en place des éléments indispensables à la réalisation de ces objectifs ; je ne reviens pas sur les célèbres « critères de Maastricht », tout ayant été dit à leur sujet.

Troisième stade, la monnaie unique constitue donc l'aboutissement d'une démarche « économiste ». Mais, et c'est de ce point de vue que le Premier ministre et la majorité plurielle s'étaient placés dès le sommet d'Amsterdam de juin dernier, nous en ferons l'instrument de la poursuite des objectifs de la troisième partie de la phrase : « l'emploi, la protection sociale, le niveau et la qualité de vie ».

Certes, on aurait pu imaginer que l'Europe se construise autrement ; tel n'est plus le débat aujourd'hui.

Nous voulons poursuivre la réorientation de l'Europe vers des objectifs sociaux et qualitatifs équilibrant l'Europe monétaire et économique. Mais nous avons déjà gagné ce combat, dans les têtes du moins, y compris de nos partenaires les moins ouverts sur ces questions : le sommet de Luxembourg et le prochain sommet de Cardiff en témoignent. Reste à le gagner dans les faits.

Je serais tentée de dire qu'en grandissant, en mûrissant, l'Europe s'oriente de plus en plus à gauche, ce qui est, de mon point de vue, extrêmement rassurant. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Charles de Courson. Vraiment !...

Mme Béatrice Marre. Mais oui, cher monsieur de Courson, je le pense vraiment !

M. Charles de Courson. Vous pouvez le penser, ce ne sont pas les faits !

Mme Béatrice Marre. Il faut maintenant veiller aux conditions de fonctionnement.

Deux questions m'apparaissent devoir faire l'objet d'une extrême vigilance : le développement rapide du « pilier social », qui est venu rééquilibrer l'Europe depuis le sommet d'Amsterdam, la confirmation du rôle du Conseil de l'euro comme instance politique, et donc démocratique, de contrôle du fonctionnement économique de l'Europe, deux des quatre conditions, rappelons-le au passage, qui avaient été posées par le parti socialiste et Lionel Jospin dès 1996 pour le passage à l'euro.

Le pilier social vous paraît-il crédible, me demandait-on récemment ? Oui, ai-je répondu, et pour une raison simple : une ligne du budget européen y est maintenant consacrée. Lorsque des gens « sérieux », comme on dit, mettent de l'argent quelque part, c'est qu'ils y croient ! Il faut donc y croire.

M. Charles de Courson. Ah bon ? Vous n'avez pas beaucoup d'expérience !

Mme Béatrice Marre. Nous avons tout lieu de nous réjouir de cette avancée considérable que constitue l'existence, même encore discrète, « d'une politique sociale » parmi les politiques communautaires. Mais cette victoire est récente et fragile, elle n'a pas encore, aux yeux de tous nos partenaires, valeur d'évidence. Il faut donc le répéter inlassablement : l'économie est au service de l'homme et non l'inverse. A quoi bon une Europe riche, avec par exemple un euro fort, si plus de 18 millions d'Européens sont au chômage et davantage encore vivent en situation de précarité, si les conditions de travail, la protection sociale, mais aussi la formation sont, d'un bout à l'autre de l'Europe, aussi disparates qu'elles le sont encore aujourd'hui ?

Ce débat, nous l'aurons de nouveau très rapidement, lorsque cette assemblée sera saisie des prochaines échéances européennes : réforme de la politique agricole

commune et des fonds structurels, budget de la Communauté. Ainsi, 1,27 % du PIB communautaire est-ce un objectif suffisant pour le budget de l'Union ? Tout cela sur fond d'élargissement. La répartition financière entre les différentes politiques communautaires sera alors le gage d'un « développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la communauté ».

Mais nous voici au cœur du débat sur l'étape de l'histoire de l'Europe dans laquelle nous fait entrer la monnaie unique : le contrôle politique, et donc démocratique, de cet outil.

L'Europe s'est construite d'abord par la voie diplomatique ; les diplomates se sont appuyés sur des corps de techniciens dont le poids s'est incontestablement accru au fil des années et de la complexification de l'économie mondiale.

Mais le paysage politique de l'Europe a changé et, dans la dernière période, de nombreux gouvernements de gauche sont arrivés au pouvoir : c'est ainsi que Lionel Jospin a pu obtenir, au sommet d'Amsterdam, outre l'installation effective du « pilier social », la création du Conseil de l'euro, embryon du gouvernement économique de l'Europe. Reste à faire vivre ce conseil comme contrepoids effectif à l'indépendance, indispensable, de la Banque centrale européenne.

M. le président. Madame le député, vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

M. Gérard Bapt. Pas plus que M. de Villiers !

M. le président. Je vous prie de conclure.

Mme Béatrice Marre. L'avancée démocratique, c'est aussi le sens de plusieurs réserves émises par la délégation pour l'Union européenne puis par la commission des finances dans le texte qui nous est soumis. Il est indispensable que le Gouvernement obtienne des engagements quant aux relations de transparence que tant le Conseil de l'euro que la Banque centrale européenne doivent entretenir avec les représentations nationales et le Parlement européen. Ainsi, nous avancerons dans le contrôle démocratique du fonctionnement de l'Union.

Réaffirmons donc avec force le principe sur lequel nous voulons fonder la gestion de l'Union européenne : prééminence des politiques sur les techniciens, pour faire de l'espace économique et aujourd'hui monétaire unique l'instrument et non le cadre contraignant du développement de l'Europe, au service des peuples et des citoyens européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac.

Mme Anne-Marie Idrac. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, il me semble qu'il faut aujourd'hui à la France, dans tous les domaines, plus de liberté, plus de sécurité, plus de modernité. Nous voterons cette résolution car l'euro nous paraît précisément apporter ces trois éléments.

Surcroît de liberté d'abord, car l'euro favorisera le développement des échanges de biens et des contacts entre les personnes, notamment entre les jeunes générations, car il sera facteur de croissance et donc de création de richesses et d'emplois.

Surcroît de sécurité ensuite, en assurant la stabilisation des taux de change et des taux d'intérêt, en mettant à l'abri de ces fluctuations l'essentiel de nos exportations

puisqu'elles sont intracommunautaires. D'ailleurs, le processus d'unification monétaire a déjà heureusement poussé à la réduction des déficits qui sont, on le sait bien, des déstabilisateurs à moyen ou long terme de nos économies et de nos sociétés.

Modernité enfin, puisque l'euro témoigne d'une approche ouverte et dynamique, résolument tournée vers l'avenir et les forces de confiance, à l'opposé du repli sur soi qui asphyxierait notre économie.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que le processus historique engagé avec continuité à l'initiative notamment des gouvernements que nous avons soutenus aboutisse aujourd'hui à la mise en place de l'euro dans les conditions que nous connaissons.

Nous sommes toutefois inquiets car ce supplément de liberté, de sécurité et de modernité, nous risquons fort de ne pas en tirer le plein bénéfice pour les Français en raison de la politique menée par le gouvernement actuel.

C'est parce que nous sommes pour l'euro, de manière non pas résignée mais au contraire résolue, que nous redoutons les contresens économiques, à rebours de tout ce qui se fait ailleurs, dans lesquels nous sommes engagés.

Je ne parlerai pas – Nicole Ameline et Maurice Ligtot l'ont fait précédemment – des 35 heures, mais j'insisterai sur la dépense publique.

On semble s'émerveiller à l'idée que le déficit de l'an prochain passerait aux alentours de 2,5 % du PIB. La réalité, c'est que le Gouvernement compte profiter de la croissance, essentiellement tirée par les exportations, pour relancer la dépense publique notablement au-dessus de l'inflation, comme l'a souligné à juste titre le Président de la République...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Avec vous, le déficit était de 3,5 %.

Mme Anne-Marie Idrac. ... et ce sans effort de modernisation de l'Etat ni d'amélioration de l'efficacité de l'appareil public.

Pourtant, nous le savons bien, l'euro ne portera tous ses fruits que grâce à une harmonisation.

Il faut, en matière d'harmonisation fiscale notamment, fixer les priorités et le calendrier en commençant sans doute – et je vous interroge à ce sujet, messieurs les ministres – par la fiscalité des capitaux et celle qui pèse sur les entreprises. N'ayons pas peur des modifications de compétences et des progrès de l'intégration politique que cela impliquera rapidement. Ces progrès-là sont nécessaires et justifiés par la volonté de sécuriser encore davantage le dispositif en évitant les évasions et les distorsions liées à ce que l'on appelle souvent les « coins » fiscaux et sociaux qui existent entre les différents pays et qui trop souvent pénalisent la France.

D'autres éléments de sécurité et de démocratisation du dispositif concernent les autorités devant lesquelles la Banque centrale européenne devra faire rapport. Son indépendance garantie, certes, la robustesse monétaire du système. C'est la raison pour laquelle nous avons voté récemment, sans états d'âme, l'évolution du statut de la Banque de France. Le rôle du Conseil Ecofin et celui du Conseil de l'euro sont désormais bien clarifiés mais il faudra, me semble-t-il, aller rapidement au-delà et progresser vers la mise en place, non seulement d'un « gouvernement économique » – je ne sais pas très bien ce que cela signifie – mais d'un gouvernement tout court.

A plus court terme, il me semble important, dans l'esprit même qui nous a amenés, nous Parlement, à préparer cette résolution, de mieux assurer l'articulation de la

Banque avec les parlements nationaux et le Parlement européen en faisant preuve d'imagination et d'ouverture, comme le propose le Président Valéry Giscard d'Estaing.

En conclusion, je dirai donc oui à l'euro, car c'est l'Europe concrète, l'Europe que les entreprises, l'Europe que les citoyens auront entre leurs mains. Oui à cette nouvelle chance de réconcilier le besoin de dynamisme et le besoin de stabilité de nos sociétés. Et j'aimerais bien, messieurs les ministres, puisque votre majorité – contrairement à ce que nous avons pu craindre – a choisi l'euro, qu'elle s'en inspire davantage pour sa politique intérieure. Saisissons, saisissez, toutes les chances en privilégiant ce qui rapproche les peuples, ce qui rapproche les politiques économiques, et non pas ce qui nous en écarte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Dans France, il y a franc, et dans Europe, il y a euro.

M. Christian Jacob. Très bien !

Mme Nicole Bricq. Dans ces quatre mots, à forte charge émotionnelle, il y a tout notre débat, mais il faut se méfier de la simplicité des mots, car celle-ci n'est qu'apparente quand nous vivons, comme c'est le cas, un moment ambivalent de l'histoire.

D'un côté, une intégration commerciale, économique, monétaire ; de l'autre, un chômage de masse.

D'un côté, l'utopie d'une Europe qui mène depuis près d'un demi siècle une tentative historique d'union qui ne soit basée ni sur la conquête guerrière, ni sur les échanges patrimoniaux et dynastiques, mais sur le compromis démocratique ; de l'autre, des institutions que l'on sent bien impropres à définir un cheminement politique commun, et donc perceptible par les peuples.

D'un côté, la nation, à laquelle nous sommes tous attachés, et de l'autre, la crainte de se perdre dans une vaste zone, un « objet non identifié », ainsi que la qualifiait Jacques Delors.

Les Français ont été consultés en 1992. Ils ont choisi. Le résultat serré du vote a montré qu'ils ont parfaitement compris l'enjeu politique de leur décision.

La dernière enquête de l'observatoire de l'euro montre qu'ils adhèrent à l'euro mais qu'ils sont inquiets, car ils craignent des sacrifices supplémentaires. En même temps, ils appellent de leurs vœux une instance politique qui coordonne les politiques économiques et budgétaires.

Tout se passe comme si nos concitoyens avaient conscience d'être entraînés dans une aventure dont ils ne voient pas l'aboutissement mais dont ils ne veulent pas interrompre le cours.

La maturité dont ils font preuve doit nous inciter à ne pas faire l'Europe honteusement, comme en s'excusant. Cette construction repose certes sur la nécessité, mais elle est aussi l'œuvre de la volonté.

Jean Boissonnat, dans un petit livre pétillant, rappelle en quelques mots ce point d'histoire où la volonté politique a prévalu. C'est le Conseil européen de Hanovre en juin 1988 qui donne le départ de la grande négociation monétaire. Les travaux du comité spécial présidé par Jacques Delors sont approuvés un an plus tard à Madrid. Puis le mur de Berlin s'écroule. C'est désormais quitte ou double : ou bien l'ouverture européenne se dilue dans une zone de libre échange, ou bien elle se donne une ambi-

tion politique, et la monnaie unique devient alors l'occasion de franchir une étape décisive. C'est ce choix qui sera fait par François Mitterrand et Helmut Kohl.

Aujourd'hui, la résolution dont nous débattons confirme ce choix tout en affirmant notre volonté de rééquilibrer l'Union économique et monétaire en lui donnant des objectifs de croissance et d'emploi.

Le plan national d'action pour l'emploi présenté au conseil des ministres du 15 avril en vue du sommet de Cardiff les 15 et 16 juin prochain est le premier résultat de l'engagement pris à cette tribune devant la représentation nationale par le Premier ministre, le 19 juin dernier.

Ainsi, nous arrivons à la fin d'une période où a prévalu une certaine manière de construire l'Europe et au commencement d'un processus où la politique doit s'exprimer dans une concertation économique en contrepoint du monétaire.

Des questions essentielles sont devant nous. Le Conseil de l'euro parviendra-t-il à assurer sa légitimité face à la Banque centrale ? L'Union saura-t-elle se doter d'un levier budgétaire puissant pour opérer les transferts nécessaires ? Le traité de Maastricht souligne « la nécessité d'atteindre un niveau d'emploi et de sécurité sociale élevé ». Comment cet impératif se traduira-t-il ? L'Union saura-t-elle se doter d'une stratégie et d'une autorité qui lui permettent de ne pas remettre l'euro en question ? Alors que chacun des onze pays renonce définitivement et solennellement à son arme monétaire propre, la concurrence ne risque-t-elle pas de se déplacer vers l'arme fiscale, l'arme sociale ou l'arme environnementale ?

A l'évidence, notre appréciation diverge sur la manière dont nous appréhendons, les uns et les autres, les réponses à ces questions. Mais comme le disait à juste titre le président Alain Bocquet lors d'un débat franco-français, celui sur l'immigration, la contradiction, c'est la vie. Il ne faut donc pas la craindre, mais bien s'en saisir.

Nous devons changer d'horizon pour que notre pays puisse continuer à fixer son propre cap et utiliser les marges de manœuvre retrouvées pour investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée tout en réduisant les inégalités engendrées par le chômage de masse, et particulièrement de longue durée. C'est en ce sens que la construction européenne ancre sa logique dans notre politique nationale et que, inversement, la politique de la France influence les choix européens.

Ce ne sont pas des contraintes que nous avons à subir, mais des choix que nous avons à opérer, ceux du futur, qui n'est jamais écrit d'avance car ce sont les femmes et les hommes qui font leur propre histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Bur.

M. Yves Bur. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, le prochain sommet de Bruxelles sera un moment historique que notre pays va vivre, aux côtés de dix autres pays européens, pour mettre en place l'euro au 1^{er} janvier 1999. Malgré tous les pessimistes, l'euro sera bientôt notre nouvelle monnaie. Cet événement rare dans l'aventure des hommes, notamment parce qu'il aura été choisi et non imposé par la force, est à la fois un aboutissement et un commencement: l'aboutissement d'une aventure engagée il y a plus de quarante ans par les pères fondateurs du Marché commun, qui avaient déjà en perspective la création d'une monnaie européenne; le commencement d'une nouvelle étape pour l'Europe, qui devra

inévitablement approfondir le processus d'union, car la monnaie unique appelle une volonté politique renforcée pour asseoir sa crédibilité.

La France a réussi, grâce à la détermination des gouvernements successifs, son entrée parmi les pays fondateurs. Les efforts budgétaires qui ont permis de participer à l'euro auraient dû être engagés même sans la contrainte européenne, car un pays ne peut laisser augmenter indéfiniment sa dette publique sans graves conséquences pour son économie et son avenir.

M. Charles de Courson. Absolument.

M. Yves Bur. Aujourd'hui, il faut transformer l'essai car la partie n'est pas terminée. Il faut préparer nos concitoyens à penser « euro » et accompagner cette nouvelle monnaie par une politique économique, sociale et fiscale cohérente pour en assurer la stabilité.

Si le débat incertain sur le traité de Maastricht reste dans tous les esprits, si nous pouvons malgré tout nous réjouir que les Français semblent majoritairement favorables à la création d'une monnaie unique,...

M. Christian Cuvilliez. Il faudrait le leur demander !

M. Yves Bur. ... nous devons cependant veiller à ne pas dilapider ce capital de confiance. Cela veut dire qu'il faut cesser d'accabler l'Europe et l'euro de tous nos maux et de faire croire aux Français que notre pays se porterait mieux dans la solitude pour affronter les mutations qu'exige une mondialisation de l'économie appelée à se poursuivre malgré nos réticences aux changements.

M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation pour l'Union européenne.* Dites-le à M. de Villiers !

M. Yves Bur. Cela veut dire aussi plus concrètement qu'il faut habituer les Français à penser en euros. C'est une nécessité car, jusqu'à présent, cette affaire aura été l'apanage des spécialistes. Il faut informer nos concitoyens et les préparer à vivre cette première révolution du prochain millénaire. Cette démarche, déjà engagée par l'Etat et de nombreux acteurs comme les banques, les organisations professionnelles et les collectivités locales, devra être amplifiée afin que les premières semaines de l'an 2002 ne soient pas vécues comme un choc par beaucoup de Français. C'est par notre engagement collectif que nous réussirons le passage à l'euro.

M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation pour l'Union européenne.* Très bien !

M. Yves Bur. Comme vous l'avez excellemment rappelé, monsieur le vice-président, pour assurer la stabilité de l'euro, les efforts de convergence doivent être poursuivis. Ils toucheront inévitablement la fiscalité, la protection sociale et l'environnement, afin de remédier aux distorsions de concurrence qui existent déjà au sein de l'Union à quinze et qui risquent de s'accroître dans une union élargie.

Le Gouvernement a beau essayer de faire croire au pays qu'il réussira à imposer le modèle social français comme objectif de convergence à nos partenaires européens, notre pays ne pourra se soustraire à la remise en cause des particularités françaises, qui sont aussi la cause d'un niveau de chômage élevé. Je veux parler du niveau trop élevé des dépenses publiques, qui continueront à augmenter avec le financement des emplois-jeunes et des 35 heures. Je veux parler de la complexité de nos dispositifs réglementaires, si difficiles à simplifier alors que ce sont des freins à la création d'entreprises, et donc d'emplois, dans le secteur marchand, le seul à créer de la

richesse. Je veux parler encore du poids des prélèvements publics et sociaux, qui continuent à engendrer la précarité et la pauvreté que nous acceptons trop souvent comme des fatalités.

De même que l'Europe et le SME, que nous devons à la vision européenne du Président Giscard d'Estaing, ont mis fin en 1983 aux errements de la politique engagée en 1981, de même que l'Europe du traité de Maastricht a rappelé à la raison tous les gouvernements en les incitant à limiter des déficits publics de plus en plus insupportables, de même, l'euro et le système monétaire européen sauront, je n'en doute pas, imposer à votre gouvernement les mesures indispensables pour mieux affronter la concurrence dans un environnement mondialisé.

C'est pourquoi nous devons nous engager avec confiance dans cette formidable avancée que constitue la création de l'euro. Si l'euro est né de l'Europe, je souhaite, comme Jean Boissonnat, que l'Europe de demain naisse de l'euro. L'euro sera, en 2002, le symbole de l'Europe au quotidien. Il renforcera le sentiment de participation à une volonté commune qui constitue le socle d'une Europe plus forte et plus unie, une Europe de la paix, de la prospérité pour tout le continent et surtout pour tous les Européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Feidt.

Mme Nicole Feidt. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'entrée dans la phase définitive de mise en œuvre de la monnaie unique est un fait acquis. Il serait malvenu de contester ce qui apparaît dans son principe comme une avancée importante de l'intégration dans l'Union européenne.

Il n'en reste pas moins que quelques questions, ou bien ne sont pas résolues, ou bien sont insuffisamment traitées au moment où notre assemblée délibère sur le passage à la monnaie unique. Notre monnaie va être abandonnée et la politique monétaire cède à des autorités européennes dont il conviendrait de définir clairement les contours et les compétences. Il est donc permis à ceux qui sont partisans de la monnaie unique, en tant qu'instrument mais aussi en tant que moyen politique, de demander au Gouvernement de bien vouloir préciser ses intentions pour les négociations qui restent à conduire avec nos partenaires de l'Union européenne.

Quel sera le rôle dévolu aux parlements nationaux ? Le Parlement français, en particulier, aura-t-il seulement un droit d'information, ou bien un droit de contrôle formel et formalisé sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire européenne ?

Le passage à la monnaie unique est considéré comme une étape dans le renforcement de l'intégration européenne, devant avoir pour prolongement une politique sociale harmonisée, une politique de défense très largement commune, une politique étrangère dont les fondements seront définis en commun, et la mise en œuvre assurée par ceux qui, au moment considéré, auront la responsabilité de la conduire au nom de l'Union européenne.

Or le degré d'autonomie de notre pays dans la définition de ses choix politiques doit être suffisant pour lui permettre de maintenir son influence dans le monde et dans certains organismes internationaux, tels que l'Organisation des Nations unies où il détient un siège permanent au Conseil de sécurité.

Ces questions ont l'air d'être fort éloignées du passage à la monnaie unique, et pourtant n'y a-t-il pas là des prolongements à envisager, même si, selon le bon vieil adage, à chaque jour suffit sa peine ?

Pour le passage à la monnaie unique proprement dit, une série de mesures politiques ou institutionnelles doit être examinée.

La Banque centrale européenne et son président seront désignés par le Conseil européen ou par le Conseil des ministres européens désigné à cet effet. Quel sera le rôle dévolu dans ce processus aux Etats membres qui n'ont pas pu adhérer à la monnaie unique, ou qui n'ont pas encore voulu s'y soumettre ?

Après sa désignation, la Banque centrale européenne aura pour fonction essentielle de veiller à la stabilité des prix. Comment sera sanctionné le non-respect par les Etats membres des normes qu'elle fixera ?

Quelle sera la capacité de réaction des instances de l'Union européenne ou d'un Etat membre lorsque tel ou tel aspect de sa politique sera mis en cause par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale ?

Il nous faut négocier pour garantir que le gouvernement économique européen, voulu par notre gouvernement, et accepté du bout des lèvres par certains autres, ait les moyens de s'opposer à des attitudes de la Banque centrale considérées comme néfastes pour l'Union ou pour certains Etats membres.

La politique de la monnaie unique sera communautaire, mais les politiques budgétaires des Etats membres resteront autonomes. Il est clair que cela impliquera une coordination entre les objectifs de la politique monétaire unifiée et ceux des politiques budgétaires nationales.

Le Gouvernement doit assurer cette convergence à la fois du point de vue français et du point de vue européen, faute de quoi des discordances graves pourraient apparaître entre les objectifs de la politique monétaire et les ambitions des politiques budgétaires de chaque Etat membre.

Enfin, s'agissant des Etats n'adhérant pas pour l'instant à la monnaie unique et notamment de l'un d'entre eux, il n'est pas interdit de penser que puissent se développer, à la faveur de telle ou telle difficulté, des mouvements spéculatifs à l'encontre de l'euro. J'avais posé cette question au commissaire européen auditionné par la délégation pour l'Union européenne. Il m'avait répondu par la négative, mais je ne sais quels arguments de fond peuvent justifier son point de vue.

Sur le plan institutionnel, je relève la relative faiblesse, dans le processus de mise en œuvre et de gestion de la monnaie unique, des organismes exécutifs de l'Union européenne face à la Banque centrale européenne. Je relève aussi que le contrôle politique sur la monnaie unique, notamment par le biais parlementaire, sera un peu faible, car dénué de tout pouvoir de sanction.

Au niveau exécutif, le Conseil européen a su limiter les pouvoirs des Etats membres qui n'adhèrent pas à la monnaie unique. Je crois que les mêmes limites devraient s'appliquer au Parlement européen. Ce serait la garantie qu'à chaque niveau de décision ou de contrôle les mêmes règles s'appliquent au sein de l'Union européenne.

Selon moi, la monnaie unique est une étape importante et obligée. Dans le monde moderne, le cadre européen est le seul adapté pour garantir à notre pays une influence importante, pourvu que nous suivions une démarche ferme, mais aussi raisonnée et raisonnable. C'est pourquoi je vous ai fait part de ces préoccupations.

Ce mouvement doit bien évidemment reposer sur une base démocratique d'autant plus assurée que l'élargissement de l'Union européenne ne manquera pas de peser fortement sur l'évolution de l'Europe et, par voie de conséquence, sur la place de notre pays dans le monde.

Je ne pense pas que l'on puisse appliquer à notre démarche la formule célèbre du poète Paul Valéry : « Le temps du monde fini commence. » Bien au contraire, un autre monde commence demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, le financier de la reine Elisabeth I^{re} d'Angleterre, Thomas Gresham, s'était rendu célèbre par cette formule : « La mauvaise monnaie chasse la bonne. »

M. Charles de Courson. C'est comme en politique !

M. Alain Rodet. C'était au XVI^e siècle. Si cette maxime, érigée quasiment en loi monétaire, a traversé le temps, elle a pris aujourd'hui un sérieux coup de vieux, d'une part, parce que l'on a renoncé à la monnaie commune qui fut envisagée un temps et qui aurait dû coexister avec les monnaies nationales européennes et, d'autre part, parce que l'euro sera sans doute, dès son lancement, en mesure de devenir une monnaie de réserve à côté du dollar américain.

Nous sommes donc bien à un moment décisif de notre histoire monétaire et l'instauration de la monnaie unique ne sera pas une simple étape technique sur la voie de la construction européenne. C'est une mutation historique, un changement profond dans la manière d'envisager le fonctionnement économique des onze pays volontaires pour participer, dès l'an prochain, à cette nouvelle configuration monétaire.

La création de l'euro en 1999 et sa mise en circulation entre les mains d'au moins 300 millions d'Européens à compter de 2002 suscitent bien sûr chez nos concitoyens interrogations et angoisses, mais aussi, il faut le reconnaître, optimisme.

On dit souvent que l'euro est né de l'Europe. Reste à savoir si l'Europe pourra naître de l'euro ! La réponse est encore à construire.

Pour en arriver là, de rudes épreuves ont dû être surmontées et de nombreux obstacles franchis : de la dévaluation du franc de 1969, qui donna naissance à la mécanique pernicieuse des montants compensatoires monétaires, de triste mémoire pour nos agriculteurs, au rapport Werner ; de la fin de la convertibilité du dollar en or, décidée unilatéralement par le Président Nixon en août 1971, aux rapports Marjolin et Delors, en passant par les phases difficiles, voire incertaines, du serpent monétaire, puis du système monétaire européen, nous avons assisté à une montée inexorable de la crise et du chômage sur fond de changes flottants et de variations erratiques, avec pour conséquences l'explosion du prix des matières premières, du pétrole en particulier, et l'explosion des taux d'intérêt réels positifs.

C'est dans ce contexte-là qu'il nous faut analyser le passage à l'euro. Mais il nous faut aussi élargir au plan européen le débat que nous avons aujourd'hui sur le plan national.

Le problème de l'euro est, depuis l'origine, bien plus un problème allemand qu'un problème français. En effet, l'apparition de l'euro signifie l'abandon du mark. Or, pour les Allemands, la monnaie revêt une importance

fondamentale. C'est sous la bannière du mark qu'ils ont retrouvé leur identité, leur prospérité et, plus récemment, leur unité. La monnaie est une notion quasi intouchable outre-Rhin, car c'est à cause de l'hyper-inflation de 1923, de la tragique dérive du mark dans les années 20, que l'histoire de l'Allemagne s'est emballée et a produit le cortège de malheurs et de dévastations dont nous payons encore le prix.

Pour autant, l'euro ne doit pas être une fin en soi. Certes, nous bénéficions déjà de la stabilité que sa perspective procure au moment où l'Asie du Sud-Est subit de graves désordres. Certes, les taux d'intérêt ont atteint, grâce à la perspective de l'euro, un niveau historiquement bas. Et l'euro, en nous amenant à adopter un même taux de change vis-à-vis du reste du monde, s'impose déjà potentiellement comme une monnaie de réserve.

Mais si ces acquis sont importants, ils ne sont pas suffisants, et il a été très réconfortant d'entendre cet après-midi le Premier ministre, Lionel Jospin, indiquer que le pôle économique ne devait pas être déconnecté du pôle monétaire. L'euro doit être effectivement l'occasion d'une réorientation de la politique économique, permettant notamment de renforcer la lutte contre le chômage. De ce point de vue, l'octroi de pouvoirs réels au Conseil de l'euro sera l'une des tâches les plus importantes à remplir pour le Gouvernement, et en particulier pour le ministre de l'économie et des finances et le ministre des affaires européennes.

Nous avons beaucoup entendu parler dans ce débat de la nostalgie du franc, de l'abandon du franc, avec quelques trémolos dans la voix. Mais de quel franc s'agit-il ? Il faudrait signaler à certains de nos collègues que le franc germinal, le franc-or, n'existe plus depuis 1913-1914 et que la tentative de 1965 du général de Gaulle, inspirée par M. Jacques Rueff, de réintroduire l'étalon-or, s'est soldée par la débandade monétaire de l'automne 1968 où le ministre de l'économie et des finances du gouvernement Couve de Murville, M. François-Xavier Ortoli, a connu son chemin de croix.

Entre les dévaluationnistes du gouvernement, qui étaient les plus nombreux, et M. Raymond Barre, vice-président de la Commission européenne, qui conseillait au général de Gaulle de ne pas dévaluer, on a assisté à un mélodrame qui s'est terminé finalement par la dévaluation Giscard d'Estaing-Pompidou-Chaban-Delmas d'août 1969.

Il faut donc regarder les choses en face et ne pas trop se raconter d'histoires.

Cela dit, un certain nombre de problèmes restent pendants. Il est vrai, par exemple, que nous ne sommes pas totalement rassurés par le mode de fonctionnement de la Banque centrale européenne. Il lui faut des contrepoids, qui restent à définir, et ce ne sera pas forcément facile.

Je rappellerai par ailleurs un point d'histoire. La capitale monétaire de l'Europe sera Francfort. Pourquoi ? Pour une raison très simple, qui remonte à l'été 1993. Souvenez-vous : après l'écrasante victoire de la majorité de droite aux élections de mars, après la réforme un peu hasardeuse et très idéologique de la Banque de France au mois de juin 1993,...

M. Gilbert Meyer. Pas d'excès !

M. Alain Rodet. ... après les déclarations très controversées et la cacophonie monétaire des tenants de la nouvelle majorité, la spéculation internationale s'est agitée contre le franc et notre monnaie a failli chavirer fin juillet, début août. Naturellement, la banque centrale allemande

est venue à la rescousse et nous a ouvert un crédit de 83 milliards de deutschemarcks. Nous avons réussi à sauver le franc mais, pendant le mois d'août 1993, M. Theodor Waigel, chrétien-social bavarois, ministre des finances du chancelier Kohl, et qui n'est pas précisément un enfant de chœur, a imposé Francfort comme capitale monétaire de l'Europe. Il n'y a pas eu de discussion, la décision a été unilatérale et les autorités françaises n'ont pas pu la contredire.

M. le président. Mon cher collègue, voulez-vous conclure ? Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Alain Rodet. Je termine, monsieur le président.

Il faut donc se souvenir de ce qui s'est passé à cette époque. Cela doit nous inviter à faire en sorte que la Banque centrale européenne soit mise en face de ses responsabilités grâce à une politique active de contrepoids.

Je dirai en conclusion que si l'euro comporte des risques, si certains enjeux ne sont pas maîtrisés, si des difficultés subsistent, il faut tout de même savoir comment se présente le choix pour la France.

Le choix est entre l'euro, que beaucoup d'entre nous souhaitent, et, de l'autre côté, ce que souhaitent la spéculation américaine, les fonds de pension, les grands opérateurs, qui font un peu la pluie et le beau temps aujourd'hui et sont encouragés par l'école de Chicago, par le fameux Milton Friedman, qui a désigné depuis fort longtemps son adversaire, à savoir l'organisation monétaire des Européens.

Même si l'euro comporte des risques, je me rangerai de ce côté car, si nous ne faisons pas l'euro aujourd'hui, nous aboutirons à une instabilité monétaire, à une hausse rapide des taux d'intérêt et, finalement, à l'intégration totale et irréversible de la France dans une zone mark à l'intérieur de l'espace européen. A chacun de choisir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Je répondrai très rapidement aux remarques de M. le ministre des affaires européennes sur mon exception d'irrecevabilité.

En ce qui concerne d'abord la dérive fédérale de l'Europe, la situation est relativement simple mais elle a évolué de manière de plus en plus complexe. Aujourd'hui, la souveraineté monétaire passe entre les mains d'un Etat-banque. Nous avons connu dans le passé les villes-Etats et les Etats-nations ; nous avons désormais l'Etat-banque.

Cet Etat-banque sera *a priori* totalement indépendant si le traité de Maastricht est scrupuleusement respecté. Mais comme il n'y a pas de zone optimale monétaire, c'est-à-dire de conditions homogènes pour les onze pays qui vont composer cette zone monétaire, il y aura des chocs asymétriques de toutes sortes.

Que se passera-t-il en pareil cas ? Trois solutions sont concevables.

Puisque le taux de change ne permettra plus de procéder à l'ajustement, la première solution – je reprends ce qu'ont dit M. Tietmeyer ou M. Karl Lamers – consisterait à avoir une mobilité des travailleurs : ceux de la zone subissant un tel choc iraient travailler dans une zone plus heureuse. Naturellement, cela ne sera pas possible en Europe car la mobilité des travailleurs y est faible, ne serait-ce qu'en raison de l'existence de langues différentes.

Deuxième solution : la flexibilité des salaires. C'est celle que recommandent nos partenaires allemands, et l'on a tort de ne pas les lire plus souvent. La flexibilité des salaires signifie qu'on fait sauter le SMIC pour permettre l'ajustement. C'est inacceptable pour nous, du fait de l'existence de ce qu'on appelle le modèle socialfrançais.

La troisième solution, vers laquelle on ira certainement, consiste en un transfert, en une redistribution des revenus, avec la création d'un super Etat. Le gouvernement économique, dont il a été question aujourd'hui, constitue l'embryon de ce super Etat. Nous aurons au bout du compte un double système fédéral : la banque centrale – l'Etat-banque – et le super Etat.

Vous avez également parlé, monsieur le ministre, des « grands ensembles » comme M. le Premier ministre et comme le Président de la République, dans sa conférence de presse sur LCI, la semaine dernière.

On nous dit que de tels ensembles se constituent et s'organisent, qu'ils considèrent l'euro comme un modèle. Je crois que l'on exagère un peu car il y a au moins deux différences entre ces grands ensembles et l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui.

Première différence : au moment même où nous cessons d'être une union douanière, eux s'organisent sous cette forme en véritables marchés communs.

Deuxième différence : alors que nous passons d'un processus de coopération politique à un processus d'intégration, eux se contentent – mais c'est déjà beaucoup – de mettre en commun des compétences, sans jamais toucher aux souverainetés ; je vous renvoie sur ce point à un article paru hier dans un grand journal du soir, qui donnait le détail du projet de coopération de la future grande zone américaine.

On a répété, tout au long de la soirée, que le peuple français s'était déjà exprimé, en 1992, lors de la ratification par référendum du traité de Maastricht.

Certes, mais des faits nouveaux sont intervenus depuis, et des promesses de Maastricht n'ont pas été tenues.

Chacun sait bien que l'on avait présenté la monnaie unique comme une partie du traité de Maastricht alors qu'il s'agit du cœur du cœur, comme une simple commodité technique alors qu'il s'agit d'une innovation juridique et politique fondamentale : tout le monde est, aujourd'hui, d'accord sur ce point.

Les promesses concernant la réduction de la durée du chômage n'ont pas été tenues. Il y avait quinze millions de chômeurs en Europe, il y en a dix-huit millions aujourd'hui. Incontestablement, la fixité du rapport entre le franc et le mark n'a pas donné la solution attendue aux problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Europe, en particulier aux deux pays qui jouent la carte du libre-échange mondial et du monétarisme absolu, la France et l'Allemagne.

Mais il y a aussi des faits nouveaux, tel le fameux pacte de stabilité. J'ai d'ailleurs été heureux d'entendre M. Sarre reprendre l'argumentation que j'avais développée ici même il y a quinze jours, à savoir que le pacte de stabilité n'était pas contenu dans l'article 104 du traité de Maastricht, mais qu'il s'agissait d'une innovation juridique qui mériterait d'être soumise au Parlement réuni en Congrès, voire au peuple français.

Autre fait nouveau : le gouvernement économique. Quelle que soit son importance à l'avenir, il représente lui aussi une innovation par rapport au traité de Maastricht, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore...

M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation*. Une innovation positive !

M. Philippe de Villiers. ... et cette innovation mériterait un débat.

Il y a enfin le traité d'Amsterdam, dont il n'était évidemment pas question au moment de Maastricht, car on était alors loin de penser qu'on nous imposerait un jour l'idée incroyable que le droit communautaire, même dérivé, est supérieur au droit national, même constitutionnel.

Monsieur le ministre délégué, je vous suggère de vous retourner vers votre collègue M. Jean-Pierre Chevènement, le barde du Gouvernement. (*Sourires.*) Sur une radio périphérique, dans une brillante improvisation dont chaque mot mérite d'être relevé, il a filé la métaphore en partant d'une image que je trouve absolument remarquable, celle de « Titanic monétaire » sur lequel nous sommes tous embarqués !

M. Daniel Marcovitch. Le film a un grand succès commercial !

M. Philippe de Villiers. A tout prendre, je préfère être sur l'iceberg ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Charles de Courson. Brr...

M. Edouard Landrain. On y gèle !

M. Alain Rodet. Vous vous isolez sur la banquise !

M. Gérard Bapt. Vous êtes pour la glaciation !

M. Daniel Marcovitch. Mais vous risquez d'être vous-même congelé !

M. le président. La parole est à Mme Claudine Ledoux.

Mme Claudine Ledoux. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, au moment où l'Europe aborde un tournant extrêmement important de son évolution, je voudrais tout d'abord souligner l'importance de ce débat qui permet à notre assemblée d'exprimer sa position avant que les instances communautaires ne statuent sur la monnaie unique.

L'enjeu, qui va bien au-delà de la sphère monétaire, est celui de la définition d'un projet économique et social pour l'Europe future, car la monnaie unique n'est pas une fin en soi. Aboutissement d'une étape entreprise depuis de nombreuses années, elle signifie le début d'une phase nouvelle en faveur des priorités que constituent la croissance et l'emploi. Les Conseils européens d'Amsterdam, de Luxembourg et de Cardiff sont autant de jalons de cette nouvelle évolution en direction de l'Europe sociale.

Ainsi, le Conseil européen d'Amsterdam, réuni les 16 et 17 juin 1997, a fixé l'emploi comme objectif prioritaire des politiques économiques. Outre l'adjonction d'un nouveau chapitre sur l'emploi dans le nouveau traité, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont, à la demande de la France, engagé une initiative pour la constitution d'un pilier économique au service de la croissance et de l'emploi en Europe, initiative qui a pris la forme d'une résolution du Conseil européen.

Ce résultat a été atteint grâce à une action énergique de la France, dans un délai extrêmement court puisque, on s'en souvient, il ne s'est écoulé que douze jours entre la constitution du gouvernement de Lionel Jospin et la tenue de ce Conseil européen.

Au Conseil européen extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi de novembre 1997, la France a obtenu que l'Union se fixe une perspective commune, clairement orientée vers l'emploi.

L'Union a décidé d'anticiper l'entrée en vigueur du nouveau chapitre sur l'emploi du traité d'Amsterdam en mettant en œuvre des lignes directrices applicables à tous les Etats membres. Déclinées dans des plans d'action nationaux pour l'emploi, ces dernières feront l'objet d'une évaluation par les Quinze à chaque réunion du Conseil européen de décembre.

Cette stratégie coordonnée sera par ailleurs confortée par des moyens financiers nouveaux. La France a en outre soutenu l'initiative du Parlement européen consistant à consacrer des crédits à une initiative nouvelle en faveur de l'emploi dès le budget communautaire pour 1998.

M. Alain Barrau, *vice-président de la délégation*. Très bien !

Mme Claudine Ledoux. A la lumière de cette évolution, il apparaît clairement que la réorientation des politiques économiques en faveur de la croissance et de l'emploi, une des quatre conditions du succès de la monnaie unique exprimées par la France, est d'ores et déjà acquise.

Ce compromis qui ouvre la porte à un rééquilibrage de l'Europe est le résultat de négociations difficiles engagées dans des circonstances peu favorables par le Gouvernement de la gauche plurielle dès son entrée en fonction.

L'Union économique et monétaire ne se limitera pas à la seule surveillance des données fondamentales en matière financière et monétaire. Destinée à assurer à l'Europe une puissance monétaire à la hauteur de sa taille économique, la monnaie unique permettra de définir des conditions macro-économiques favorables à la croissance et à la définition de politiques économiques axées en priorité sur l'emploi.

En ce domaine, nous devons être ambitieux. Il nous faudra être volontaristes et, au besoin, contraignants. Nous avons su l'être pour que la monnaie unique devienne une réalité. Nous avons su faire converger nos économies dans la perspective de l'euro. Les Etats membres doivent maintenant s'emparer avec la même vigueur des objectifs en matière de croissance et d'emploi.

Pourquoi ne pas définir maintenant des critères sociaux de convergence, en prenant comme référence le « mieux-disant » dans chaque domaine ?

Outre leur efficacité, ces critères auraient l'avantage de rapprocher le citoyen d'une Europe qui lui paraît parfois abstraite, lointaine, technocratique, centrée presque exclusivement sur des intérêts économiques et financiers.

La France peut indiquer le chemin. Elle a démontré que les emplois-jeunes, la réduction du temps de travail ou un programme de lutte contre les exclusions n'étaient pas incompatibles avec l'euro.

Après tout, l'euro est, à l'origine, une idée française. Et la France peut aujourd'hui, j'en suis convaincue, être l'inspiratrice et le moteur d'un nouveau modèle social européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, dernier orateur du débat, je ne peux parler que de l'emploi.

Comme vient de le dire notre collègue Claudine Ledoux, l'une des quatre conditions du succès de la monnaie unique posées en juin 1997 par le Premier ministre était la réorientation des politiques économiques en faveur des priorités que constituent la croissance et l'emploi.

Malgré ses avantages multiples, l'euro n'est pas, en effet, le garant absolu de la croissance et de l'emploi. S'il contribue à créer un cadre stable et favorable, il ne peut se substituer à l'ensemble des politiques de croissance, qui concernent des domaines aussi divers que la fiscalité, l'organisation du travail et la formation professionnelle. Ces facteurs ne sont pas fonction du seul niveau de la dette publique ou de l'inflation. Ils ont malheureusement été occultés par une focalisation excessive sur les questions budgétaires, monétaires et de taux d'intérêt.

Aussi est-ce au fonctionnement même de la monnaie unique qu'il faut aujourd'hui s'attacher. La priorité doit être donnée à la croissance et à l'emploi.

Or le choix des marchés financiers, avec leur obsession anti-inflationniste, s'opère en faveur du maintien d'un chômage considéré comme stabilisateur pour la rentabilité du capital. L'intérêt des marchés financiers ne va donc pas à l'emploi.

M. Christian Cuvilliez. Absolument !

M. Gérard Bapt. La priorité à l'emploi implique en conséquence de rechercher de nouveaux équilibres institutionnels. A cet égard, l'association des parlements nationaux aux procédures de décision est de la plus haute importance.

L'Europe doit faire la preuve de sa capacité à répondre à la nécessité de réduire le chômage, première préoccupation de ses citoyens. Elle ne doit plus être jugée comme un instrument technocratique et froid, insensible aux difficultés quotidiennes et aux souffrances des gens, tout particulièrement celles nées du chômage.

A cet égard, la France a déjà obtenu certaines satisfactions puisque c'est à son initiative qu'à pu être adoptée, lors du conseil d'Amsterdam, la résolution selon laquelle « il est impératif de maintenir résolument l'emploi au premier plan des préoccupations politiques de l'Union ». Il s'agit dès cette année, à Cardiff, de prolonger les décisions d'Amsterdam.

C'est aussi à l'initiative de la France que le Conseil extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi de novembre 1997 a permis d'anticiper l'entrée en vigueur du nouveau chapitre sur l'emploi du traité d'Amsterdam. Il a décidé de mettre en œuvre dix-neuf lignes directrices se concrétisant, pour chacun des Etats membres, par des plans nationaux pour l'emploi évalués annuellement.

Si, à l'évidence, certains problèmes communs doivent être traités sur la base d'objectifs communs – chômage des jeunes, chômage de longue durée, qualifications –, les politiques nationales de l'emploi doivent s'adapter à des réalités nationales diverses. D'un pays à l'autre, le chômage recule plus ou moins, les partenaires sociaux sont plus ou moins coutumiers de la négociation, elle-même plus ou moins centralisée ; ici, la population active décroît, ailleurs, notamment en France, elle continue d'augmenter à un rythme soutenu.

La politique économique de l'emploi qui est menée conjugue rigueur et relance.

Rigueur parce que le pacte de stabilité mais aussi la nécessité de réduire la dette empêchent de mener une stratégie de relance de la croissance par la politique budgétaire.

Aussi le Gouvernement a-t-il choisi la relance par la demande – consommation et satisfaction des besoins sociaux – en enrichissant la croissance, en favorisant l'innovation et en réduisant le temps de travail.

Ce choix de la réduction du temps de travail comme moyen d'enrichir la croissance en emplois est fortement critiqué – et encore ce soir – par certains, qui lui opposent la réduction des charges sociales, alors que le dispositif d'incitation proposé par le Gouvernement combine réduction des charges, réduction du temps de travail et créations d'emplois.

Remarquons que la baisse de la TVA sur les activités de services de proximité ou sur certaines activités commerciales, comme la restauration, aurait le même effet. Messieurs les ministres, comptez-vous proposer des mesures allant dans ce sens dans le projet de budget pour 1999 ?

A l'inverse, une politique de réduction massive et généralisée des charges serait très coûteuse et d'une efficacité très incertaine : 10 milliards de francs pour un volume de créations d'emplois de 50 000 au maximum sur 5 ans, soit 200 000 francs par an et par emploi, c'est-à-dire un coût supérieur à la plupart des mesures d'aide à l'emploi ou à l'indemnisation du chômage.

Il est étonnant que ceux qui prônent un allègement des charges comme solution alternative à la réduction du temps de travail – si j'ai bien compris, c'est ce qu'a voulu dire M. le Président de la République – ne se demandent pas quel sera le coût d'une telle mesure pour le budget et quelle sera son efficacité en termes de créations d'emplois. Mis à part les plus bas salaires, le coût du travail n'est pas notre handicap majeur par rapport aux autres pays industrialisés.

Quant à l'écart avec les pays en développement, il est d'une telle ampleur qu'un allègement des charges ne saurait suffire à le combler.

Enfin, lorsqu'on parle de flexibilité salariale, il ne faut pas oublier que la France est le pays de l'OCDE où la part des salaires dans la valeur ajoutée est la plus basse. S'il y a une exception française, elle réside bien dans le partage capital-travail, qui est très défavorable à nos salariés.

Il n'empêche que le choix libéral est cohérent dans sa logique : réduire le coût relatif du travail non qualifié afin d'enclencher un mécanisme de créations d'emplois à l'américaine. N'est-ce pas la logique de ces « emplois-clients », dernière trouvaille du CNPF ? Cette logique implique de supprimer les « rigidités » du marché du travail, c'est-à-dire de rendre totalement flexibles les salaires et l'emploi, ce qui suppose, si ce n'est la suppression, du moins le contournement du SMIC par les emplois-clients, ainsi que la déréglementation de la législation du travail et la recherche d'autres modes de fonctionnement et de financement de la protection sociale.

M. Christian Jacob. Il déjante !

M. Gérard Bapt. Si j'ai bien compris, M. de Villiers n'était pas loin de partager cet avis. Cette logique libérale n'est en tout cas pas la nôtre.

Messieurs les ministres, la monnaie unique constitue un projet sans équivalent historique : plusieurs Etats-nations décident de partager, pour la reconquérir, leur souveraineté en matière monétaire.

Le défi à relever est désormais de mettre cet instrument monétaire au service de la croissance, du développement durable, de l'emploi et de la solidarité.

En votant la proposition de résolution proposée par notre collègue Alain Barrau et amendée par la commission des finances, le groupe socialiste signifiera sa détermination à vous soutenir pour faire reculer les fléaux du chômage et de la pauvreté, qui concernent des millions de Français et d'Européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Jacob. Après avoir entendu de tels propos, on ne peut vraiment pas voter la proposition de résolution !

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mesdames, messieurs les députés, il convient, après une discussion aussi nourrie, que le Gouvernement apporte des précisions, souligne ce qui lui a semblé aller dans son sens et s'autorise, car c'est aussi son rôle, à critiquer ce qui lui paraît critiquable.

Plusieurs d'entre vous ont insisté sur le caractère historique du débat qui nous réunit aujourd'hui.

M. Barrau a expliqué que le rôle de la France dans la création de la monnaie unique avait été considérable. Je crois que c'est vrai.

Pour ne citer qu'eux, car il serait trop long de dresser la liste des gouvernements, le Président Giscard d'Estaing, qui a été à l'origine du débat qui a conduit à la monnaie unique, le Président Mitterrand, qui en a fait une réalité et, aujourd'hui, le Président Chirac, à qui il reviendra de conclure, ont tous les trois, à leur manière, fait en sorte que la France apporte à l'édifice une pierre plus blanche, plus marquante, que la plupart de ses partenaires.

Jack Lang a rappelé qu'il n'est pas fréquent qu'un peuple s'arrache à ses habitudes. Telle est bel et bien la situation que nous vivons. Comment ne pas comprendre dès lors que, sur tous les bancs, dans la majorité comme dans l'opposition, certains s'interrogent, expriment des craintes, évoquent les difficultés que l'on pourra rencontrer ?

Nous allons effectivement changer d'habitudes. Rarement les peuples accomplissent un tel pas, si ce n'est au bruit des bottes. Pour notre part, nous allons le faire souverainement, pacifiquement, par la raison.

Nulle surprise donc, nulle critique face au fait que beaucoup d'entre nous puissent s'interroger. Encore que le moment ne soit plus à l'interrogation, mais plutôt à l'action.

J'ai eu le sentiment en écoutant les différentes interventions que les remarques énoncées pouvaient être rangées en trois catégories portant sur l'adoption de la monnaie unique, sur sa préparation et sur sa mise en œuvre.

Pour ce qui est de l'adoption, M. Bonrepaux a évoqué le débat approfondi qui avait eu lieu à l'occasion du référendum de 1992. Il a considéré comme, je le crois, la majorité de cette assemblée, que le peuple français s'était prononcé. Ce n'est pas la position qu'a soutenue M. de Villiers, qui a affirmé, utilisant une formule sans doute exagérée, que, si vous débattiez aujourd'hui, votre vote était superflu. M. Cuvilliez l'a rejoint puisque, se référant d'une façon un peu paradoxale à une émission télévisée du candidat Chirac lors de la campagne présidentielle, il a fait valoir que 60 millions de Français n'ont pas moins de clairvoyance que quelques centaines de parlementaires. Certes, mais ces 60 millions de Français, qui n'étaient pas vraiment 60 millions en 1992, se sont déjà prononcés sur le sujet.

On ne peut donc pas dire, comme Mme Aubert, que le débat a lieu « vite fait, bien fait », comme si la France allait décider à la sauvette de sauter dans l'euro. Rappelez-vous combien la campagne sur le référendum a été animée et le nombre de suffrages qu'ont obtenus ceux qui y étaient opposés. Le peuple a tranché et nous ne faisons que mettre en œuvre ce qui a été décidé. Cela vaut bien un débat à l'Assemblée nationale, mais il serait illégitime de vouloir revenir en arrière simplement parce que le temps a passé. Ou alors, pourquoi ne pas faire de même tous les cinq ou dix ans ?

M. Sarre a invoqué un argument, que Philippe de Villiers a repris dans sa seconde intervention et selon lequel il y aurait un « fait nouveau » : le pacte de stabilité. Pour faire bonne mesure, Philippe de Villiers a parlé du Conseil de l'euro.

Je suis heureux de constater que, pour ces deux orateurs, le référendum, ou le retour devant le peuple, ne se justifie, ce qui n'était pas leur position initiale, que par un « fait nouveau ». Voilà une évolution heureuse ! (*Sourires.*)

Cela dit, honnêtement, je ne pense pas que l'on puisse considérer que le pacte de stabilité et la création du Conseil de l'euro – ou que sais-je d'autre encore ? – justifient que l'on retourne devant le peuple. Il aurait sinon fallu que, depuis 1958, depuis le traité de Rome, on revienne devant les Parlements nationaux pour toutes les résolutions prises par les Conseils de chefs d'Etat et de gouvernement.

A chaque Conseil – il y en a deux par an – des résolutions sont prises et le pacte de stabilité n'est rien d'autre qu'une résolution de cette nature. Il en est de même de la création du Conseil de l'euro et bien d'autres par exemples pourraient être cités. A chaque fois qu'une résolution est prise par le Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement, faudrait-il qu'un référendum ait lieu ? On perçoit le caractère absurde d'une telle proposition.

Aujourd'hui, nous avons un débat qui convient à la situation et chacun doit pouvoir, devant l'histoire et et le peuple français, prendre position. Chacun le fera en toute responsabilité. En aucune manière, ce débat n'est susceptible d'effacer ce qu'a décidé le peuple français par l'action qui est sans doute en démocratie la plus illustre : le référendum. Mais il peut le contredire.

Au-delà du débat de procédure, il y a un débat de principe sur l'adoption de l'euro, que je n'ai pas l'intention, rassurez-vous, de reprendre en détail.

M. Migaud et M. Bonrepaux ont souligné qu'avec l'euro la France allait retrouver une part de souveraineté monétaire qu'elle était *de facto* conduite, année après année, à abandonner compte tenu de l'importance de notre pays qui est grande, mais néanmoins insuffisante dans l'ensemble de l'économie mondiale. Je considère que cette appréciation est juste. M. Rodet est, à la faveur d'une intervention très argumentée, revenu sur cette idée en ajoutant que nos amis américains savaient bien ce que l'euro voudrait dire.

En effet, il y a quelques années, les Américains disaient : l'euro n'existera pas. Puis, quand ils ont vu que les Européens commençaient à s'atteler vraiment à sa création, ils ont affirmé : ça ne marchera pas ! Maintenant, ils reconnaissent que ça va exister et que ça va marcher. Et ils commencent sérieusement à se préoccuper des conséquences de l'euro sur la suprématie monétaire que le dollar exerce sur l'ensemble de la planète.

Tous ceux qui, ici, d'une manière ou d'une autre, quelles que soient leur orientation politique ou l'admiration qu'ils peuvent éprouver pour la civilisation américaine, souhaitent qu'il n'y ait pas une seule monnaie dominante et que nous soyons, nous, vieille Europe, capables de présenter un modèle passant largement par l'existence d'un nouvel instrument monétaire, tous ceux-là doivent se réjouir que l'euro nous permette de retrouver, avec le temps – il faudra bien sûr un peu de temps – une place que nous n'avions plus depuis qu'à la suite de la conférence de Gênes, en 1922, la livre sterling avait cessé d'être la monnaie dominante. Depuis lors, en effet, l'Europe avait passé la main.

Peut-être que, dans quelques mois, au début de 1999, c'est-à-dire soixante-dix-sept ans plus tard, l'Europe sera de retour. L'euro nous permettra de retrouver ce qui avait fait la suprématie européenne du XIX^e siècle. Ce n'était pas la France, c'était le Royaume-Uni ; mais c'était l'Europe ! La main est passée de l'autre côté de l'Atlantique. Nous avons là l'occasion historique – pour une fois, il me semble que le mot n'est pas trop fort – de faire que la donne revienne chez nous.

Mme Idrac et beaucoup d'orateurs de l'UDF se sont plu à souligner les avantages économiques que l'euro apportera. Mme Idrac a associé dans une jolie formule la liberté, la sécurité et la modernité. Je ne reviendrai pas sur tous ces avantages, mais je partage pour une grande part ce qu'elle a dit à ce sujet.

M. de Villiers a ouvert une discussion – il faut dire qu'il a parlé longtemps – en se demandant ce qu'était une « zone monétaire optimale ». Qu'est-ce qu'une « zone monétaire optimale », a-t-il affirmé, si ce n'est la traduction du mot « peuple », recevant en écho une phrase un peu similaire de Georges Sarre, qui a déclaré qu'« une monnaie exprime une nation » et qu'« il n'existe pas de peuple européen ». A vrai dire, je ne sais s'il existe ou non un peuple européen. J'aurais plutôt tendance à penser qu'il en existe un, mais c'est un débat qui nous entraînerait un peu loin.

Ce qui me paraît clair, c'est que l'affirmation selon laquelle la monnaie, c'est la nation et donc que le changement de monnaie pose une question fondamentalement nationale, que l'on retrouve à la fois chez M. de Villiers et chez M. Georges Sarre, trouve sa réponse dans le début de l'intervention de Nicole Bricq. Mme Bricq a rappelé – ce qui a fait sourire quelques-uns d'entre vous alors qu'à mon sens, la phrase portait plus à réfléchir qu'à sourire – que dans France il y a franc et que dans Europe, il y a euro. Il vrai que la monnaie a un caractère spécifique parmi tous les biens. Elle représente dans l'inconscient collectif, à travers l'histoire, quelque chose qui va au-delà de l'instrument d'échange ou de la réserve de valeurs qu'elle est censée être. Elle revêt un aspect identitaire que chacun ressent bien. A partir de là, on comprend le sens de l'exception d'irrecevabilité de M. de Villiers. Pierre Moscovici lui ayant répondu tout à l'heure, je n'ai en aucune manière l'intention d'y revenir. Mais comme M. de Villiers s'était inscrit dans la discussion générale pour pouvoir parler après celui qui lui a répondu, je me sens autorisé à dire à mon tour quelques mots sur son intervention. (*Sourires.*)

J'ai trouvé le discours de Philippe de Villiers superbe. C'est un morceau d'anthologie qui restera peut-être dans les annales de cette assemblée comme l'exemple le plus littéraire...

M. Christian Jacob. On pourrait faire relier son discours pour vous l'offrir !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce n'est pas la peine ! (*Sourires.*)

M. de Villiers a exprimé l'angoisse de la nouveauté. J'ai trouvé qu'il avait un talent considérable car il était sans doute sincère en exprimant cette angoisse que suscite chez lui, de façon un peu viscérale, la constitution d'un avenir différent du passé. Il me semble qu'il s'agit là de l'expression parfaite du conservatisme : le changement fait peur. S'il est vrai que le changement peut inquiéter et qu'il faut s'en préoccuper, le fait d'en avoir peur, le fait de considérer que la technique financière est tellement compliquée qu'on devrait la trouver effrayante, me semble pouvoir être aujourd'hui dépassé par des parlementaires aussi informés que vous l'êtes.

M. de Villiers a eu cette formidable formule, qu'il a d'ailleurs reprise dans sa seconde intervention, de l'« Etat-banque », sorte de nouveau Léviathan, comme si la banque était par définition quelque chose de mystérieux.

Je voudrais dire à M. de Villiers qu'il n'y a pas de raison d'avoir peur et qu'il convient donc qu'il se rassure. Il a évoqué la tragédie du *Titanic*, et d'autres images de catastrophes. Mais il n'a pas plus de raisons d'avoir peur de la monnaie que de l'Allemagne, autre peur qui, au fil de son discours, est apparue comme une nouvelle chevauchée des Walkyries. Comme si l'on allait voir déferler subitement d'outre-Rhin des panzers, monétaires cette fois-ci !

Telle n'est pas la réalité. Le discours de M. de Villiers avait cependant une grande qualité, que je veux saluer : son auteur nous a magnifiquement montré ce qu'était la peur.

J'en viens à la préparation de l'euro, sommes-nous préparés ? Beaucoup d'orateurs ont parlé de la politique économique. Je ne souhaite pas revenir sur les mérites des uns et des autres : il me paraît un peu infantile et indigne de notre débat d'affirmer que ce sont les gouvernements que nous avons respectivement soutenus qui ont le plus préparé l'euro. Chacun à sa manière y a contribué, et certains plus que d'autres. Cependant, on trouve du plus et du moins dans chaque parti politique.

Nous nous sommes collectivement préparés à l'euro, et certains même pensent qu'on aurait dû aller plus loin. Jack Lang a avancé l'idée que notre déficit devrait aujourd'hui tendre vers 1,5 ou 1,7 % du PIB. Avec la fougue qu'on lui connaît, il veut toujours aller plus vite. Néanmoins, la question qu'il a posée a trouvé un écho, notamment du côté de l'opposition, et je voudrais sur ce point, sans volonté de polémique, apporter quelques corrections.

Mme Ameline, M. Ligot, Mme Idrac, faisant chorus, ont affirmé que nous n'avions pas suffisamment diminué nos dépenses publiques. On peut débattre sans fin sur le point de savoir si ces dépenses augmentent trop vite ou pas assez. Mais je voudrais, m'adressant notamment à Mme Idrac pour le cas où, d'aventure, elle interviendrait sur le sujet devant d'autres assemblées, rappeler que la croissance économique n'est pas aujourd'hui tirée par l'exportation. A la fin de 1997, ce n'était déjà plus le cas. En 1998, la contribution de l'exportation aux trois points de croissance sera de l'ordre de 0,1 ou 0,2. En France, comme d'ailleurs en Allemagne ou en Italie, la croissance est désormais tirée par la demande domestique. C'est la référence à un vieux modèle – celui de 1995 et de 1996 et de la moitié de l'année 1997 – qui laisse encore penser que la croissance soit tirée par l'exportation.

Mais il y a plus important : la réalité de la dépense publique n'est pas celle qui a été décrite.

De 1993 à 1996, la dépense publique a enregistré une augmentation supérieure à la croissance ; elle a crû de 3,5 % de plus que le PIB. Par conséquent, le rapport dépense publique sur PIB a augmenté. Disant cela je me fonde sur un graphique qui a été publié par *Les Echos* il y a deux jours et auquel chacun pourra se reporter tout à loisir.

En 1997 et en 1998, c'est le contraire qui se passe : la hausse est inférieure à la croissance, la dépense publique augmente moins vite que le PIB. Elle n'augmente même pas du tout. En 1999, elle augmentera de 1 %, mais ce sera beaucoup moins que le PIB.

Sur les années 1997, 1998 et 1999, la dépense publique aura augmenté de 7 points de moins que le PIB.

Je n'en fais critique à personne : les périodes historiques et les phases du cycle économique ne sont pas les mêmes. Mais, de grâce, restons-en aux faits : de 1993 à 1996, la dépense publique a augmenté plus vite que la croissance, alors que, de 1997 à 1999, elle aura augmenté sensiblement moins vite.

Le Premier ministre a rappelé dans son discours les quatre conditions que la majorité considérait comme des préalables nécessaires à la réussite de l'euro. M. Bonrepaux a bien voulu trouver qu'il y avait eu des avancées significatives en ce domaine. Je n'ai entendu personne contester le fait que deux des conditions énoncées par le Premier ministre – un euro large et qui ne soit pas surévalué par rapport au dollar – aient été effectivement remplies.

Restent deux autres points : l'importance de l'emploi et la place de la politique, notamment face à la banque centrale indépendante.

Mettons-nous suffisamment l'emploi au centre de nos préoccupations ? Claudine Ledoux, en parlant du modèle social européen, et Gérard Bapt sont revenus sur cette préoccupation centrale.

J'ai le sentiment que, depuis dix mois – je suis cependant prêt à reconnaître, ne voulant pas tomber dans le piège que j'écartais tout à l'heure, que cela a sans doute commencé auparavant – l'Europe a commencé à se recentrer fortement sur l'emploi.

Le sommet de Luxembourg, que la France a demandé et obtenu et, plus encore, le fait que, chaque année, le second sommet, celui de décembre, sera consacré à l'emploi – les choses commenceront par le dépôt des plans nationaux d'action pour l'emploi à Cardiff –, tout cela marque une priorité nouvelle des pays européens en faveur de l'emploi.

Sans pouvoir affirmer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, je pense que nous devons honnêtement reconnaître qu'un certain rééquilibrage a été entrepris dans cette direction.

J'en viens à la place de la politique, notamment face à la banque centrale indépendante.

M. Migaud a vu, dans la création du Conseil de l'euro, une traduction substantielle du gouvernement économique que certains appellent de leurs vœux, mais les jugements ont parfois été plus nuancés et M. Jack Lang a trouvé que nous en étions encore loin.

Ce qui me paraît important, c'est que le Conseil de l'euro existe et que l'ensemble des Etats membres aient voulu le créer, notamment les candidats potentiels, les onze pays qui sont aujourd'hui pratiquement désignés pour faire partie de l'euro. Même si la discussion a parfois été âpre, ils ont voulu le Conseil de l'euro car ils ont bien compris qu'il fallait coordonner nos politiques.

A Mme Ameline qui s'étonne qu'on parle d'une telle coordination quand nos choix divergent, je répondrai qu'ils ne divergent pas tant que cela. A peu près tout le monde s'accorde à dire qu'il faut plus de croissance et la meilleure politique macro-économique possible. Là où nous divergeons parfois, c'est sur les instruments. Ce débat mérite d'être ouvert ; il le sera au sein du Conseil de l'euro.

On rejoint là une question évoquée sous une forme savante par M. de Villiers, celle des chocs asymétriques.

Comment, dans un grand ensemble économique, résout-on le fait que des zones, parfois éloignées géographiquement, connaissent des situations économiques différentes dues à des calamités naturelles ou à tout autre phénomène, le choc frappant les unes mais épargnant les autres ? Avec des monnaies différentes, il est implicite que le pays qui va mal dévalue et c'est ainsi qu'il se réajuste. Mais avec une monnaie unique on ne pourra plus le faire. Et de là découle la construction quelque peu théorique des catastrophes qui peuvent nous atteindre.

La réalité est beaucoup plus simple. Dans un pays comme le nôtre, il n'y a qu'une seule monnaie et le développement est différent suivant les régions. Comment résoudre ces inégalités ? Par des politiques budgétaires. Par des politiques d'aménagement du territoire. On n'a jamais dit que les conditions monétaires devaient être différentes d'un point du territoire français à l'autre, pour compenser les différences de développement. Mais on a dit que l'on utiliserait de l'argent budgétaire pour compenser ces inégalités.

Dans un espace plus vaste, il en sera de même : les politiques budgétaires serviront à cela. La situation économique du Portugal, par exemple, n'étant pas forcément la même que celle des Pays-Bas, le déficit budgétaire optimal ne sera pas forcément la même dans ces deux pays. Il est donc nécessaire de coordonner les politiques et tel est bien l'objet du Conseil de l'euro.

A cet égard, je serais tenté – et je ne résiste pas – d'approuver les propos de Béatrice Marre qui a fait observer, sous les quolibets de certains, que l'Europe était de plus en plus à gauche. Je ne saurais dire que cela durera toujours. Mais c'est comme l'amour, qu'il faut saisir quand il est là. (*Sourires.*)

Une chose est claire : la majorité des pays européens ont aujourd'hui des gouvernements de gauche ou de centre-gauche. C'était déjà le cas de la plupart des petits pays. Depuis la victoire du parti travailliste au Royaume-Uni et de la majorité plurielle en France, il n'y a plus guère de gouvernement en Europe qui, d'une manière ou d'une autre, n'incluent pas la gauche ou le centre-gauche.

La coordination en devient évidemment plus facile. Je ne dis pas que ce soit simple, car on peut être du même bord politique sans être toujours d'accord !

M. Charles de Courson. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il semble que M. de Courson veuille reprendre l'exemple de Tony Blair qu'il affectionne tant ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Mais oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il y a des différences, pourquoi le nier, entre notre gouvernement et celui de Tony Blair. Mais elles sont minimales par rapport à celles qu'il y aurait avec M. Major ! Et nous en sommes bien plus proches qu'aucun gouvernement français ne l'a été du gouvernement de

Mme Thatcher. Quand il y avait des partis conservateurs au pouvoir au Royaume-Uni et en France, vous étiez différents, messieurs de l'opposition, et je vous en félicite car Mme Thatcher était beaucoup plus à droite encore que vous ne l'êtes aujourd'hui. Maintenant, les partis de gauche en Europe, malgré leurs différences, sont proches. Je ne saurais me mêler des élections dans un pays ami mais si d'aventure les élections voulaient qu'en Allemagne l'alternance joue aussi, nul doute que le gouvernement de la majorité plurielle se trouverait au centre de gravité de la gauche européenne.

Réjouissons-nous donc, car l'ensemble des pays européens sont aujourd'hui très homogènes.

Reste le troisième point – pardonnez-moi d'être long – celui de l'application. Il ne suffit pas d'avoir défini et adopté le principe de la monnaie unique, il ne suffit pas de l'avoir préparée, et ce très correctement, il faut la mettre en œuvre.

Jack Lang évoquant les risques financiers mondiaux, s'est demandé : à quand un nouveau Bretton Woods ? Il a raison de s'interroger. S'agissant de la crise asiatique, il a d'ailleurs eu la gentillesse de relever, que la France, par ma voix, avait fait, comme c'est d'ailleurs assez largement la tradition française depuis une trentaine d'années, des propositions de réforme du système monétaire international.

J'ai la faiblesse de croire que certaines d'entre elles seront reprises, notamment au G7 qui se tiendra à Birmingham dans quelques semaines. De ce point de vue, même s'il n'y a pas un nouveau Bretton Woods, avec tout ce que cela comporte de sacramentel, la France joue pleinement son rôle, et même plus que son rôle, dans l'évolution du système monétaire international.

D'autre part, il y a le débat de la démocratisation, ce défi qui est devant nous. Sommes-nous capables de faire vivre une Europe plus intégrée par l'euro, mais néanmoins démocratique ? Didier Migaud a souligné ce qui existait déjà. Il a également souhaité que l'on avance, avec la transmission du compte rendu de l'euro aux assemblées, et l'audition par elles du président de la Banque centrale européenne.

Tout cela est bienvenu, et le Gouvernement soutient cette idée, reprise par Nicole Feidt.

Tout cela me paraît juste. Il nous reste en effet une tâche énorme, mais réalisable, à accomplir : faire en sorte que le fonctionnement du Conseil de l'euro de la Banque centrale européenne satisfasse aux exigences de démocratie qui doivent être les nôtres. C'est ce que les Anglo-Saxons appellent « *accountability* » c'est-à-dire la façon de rendre compte. Il n'y a pas vraiment de traduction française pour ce terme, mais on comprend bien qu'il signifie qu'il faut être capable de venir devant une instance qui représente le peuple ou les peuples pour expliquer ce que l'on a fait. Le principe doit évidemment être précisé, et le Gouvernement suivra, sur ce plan, l'Assemblée.

M. Bur a été le seul à évoquer un aspect pratique : il faut habituer les Français à vivre avec l'euro.

Pour beaucoup de nos concitoyens, en effet, le débat que nous avons aujourd'hui peut paraître théorique. La réalité pratique apparaîtra le 1^{er} janvier 1999 pour les entreprises, les petites entreprises notamment, qui voudront passer à l'euro. Toutes ne le feront pas. Le Gouvernement a prévu un aménagement : soit présenter comptabilité, feuilles de paye, déclarations fiscales, etc. dès le 1^{er} janvier 1999 en euros ; soit attendre le 1^{er} janvier 2002. Chacun suivra son rythme. Néanmoins, pour les entreprises, cela constituera un changement, tout comme pour

les particuliers quand ils verront, à partir du 1^{er} janvier 2002, les pièces et les billets en euros remplacer le franc !

Il nous faut faire beaucoup d'efforts d'explication, et la représentation parlementaire, de ce point de vue, a un rôle majeur à jouer pour amener nos concitoyens à ce changement. Tous les gouvernements ont eu ce souci, mais sans doute insuffisamment, parce que l'échéance était encore lointaine. Maintenant, ce doit être notre préoccupation centrale : il faut habituer les Français et les Français à l'idée qu'ils vont changer de monnaie.

En conclusion, je me référerai encore à Jack Lang. Il n'est pas allé jusqu'à prétendre que nous allions passer de l'ombre à la lumière, mais il nous a dit qu'après avoir donné à l'Europe une monnaie, il resterait à lui trouver une âme.

Je trouve la formule élégante. Mais je suis le ministre de la monnaie et non celui des âmes, je ne saurais donc lui répondre. (*Sourires.*) Il reste que sa préoccupation rejoint celle de Marie-Hélène Aubert qui pense que l'Europe doit être désirable, et qu'il faut dépasser Maastricht pour définir le sens que nous voulons donner à l'Europe. De nombreux orateurs ont repris ce thème.

En fin de compte, au-delà des débats, au-delà des positionnements politiques des uns et des autres qui ne peuvent pas trop se démarquer par rapport à ce qui a été dit en 1992, nous savons tous que nous nous engageons dans une aventure formidable pour nous-mêmes et pour les générations futures. Nous sommes à un tournant qu'il ne faut pas sous-estimer – personne d'ailleurs ne l'a fait. On peut l'approuver ou le critiquer. Mais, en tout état de cause, il s'agit d'un moment extraordinaire : celui de la volonté pacifique de construire, ensemble, une Europe. C'est à cela que le gouvernement d'aujourd'hui, après tous ceux qui l'ont précédé, vous invite, et c'est le sens de la résolution que vous avez prévu de voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je ne me présenterai pas comme le ministre de l'âme, quand Dominique Strauss-Kahn s'est présenté comme celui de l'euro et de la monnaie. (*Sourires.*) J'ajouterai simplement quelques mots sur l'environnement politique, sur les suites de l'euro dans les années à venir, et comme Nicole Bricq nous y invitait, je replacerai l'euro dans une perspective européenne plus vaste.

Le Parlement est le lieu du débat. Je crois qu'il est très bon que ce débat, prévu par l'article 88-4 de la Constitution, ait eu lieu aujourd'hui. Je l'avais souhaité, dès l'automne dernier, et il a été d'une grande qualité.

J'ai veillé à ce que la transmission à l'Assemblée nationale et au Sénat se fasse dans les plus brefs délais. Pour autant, je ne suis pas d'accord avec la formule de Marie-Hélène Aubert : « vite fait, bien fait ». L'Assemblée nationale a été à même d'organiser son travail comme elle le souhaitait, puisqu'elle a reçu les rapports de la Commission dès le 25 mars. Ce débat, qui ne porte pas sur un texte législatif, mais sur des positions politiques, vient à point et a finalement permis d'avoir la discussion que nous espérions.

L'euro ne tombe pas du ciel. Il est le fruit d'une très longue histoire, commencée il y a plus de vingt-cinq ans, avec les dérèglements du système monétaire international

de Bretton Woods, avec la fin du système de changes fixes qui avait vu le jour après la Seconde Guerre mondiale, avec toutes ces dérives qui sont bien celles du libéralisme pur et qui exigeaient qu'on revienne vers des taux de change plus stables, plus fixes, même s'ils étaient ajustables. C'est à partir des dérèglements du système de Bretton Woods que, dans les années 70, après les accords franco-allemands de Hanovre, le président Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt ont entrepris une démarche qui a conduit à la mise en place du Système monétaire européen, et qui s'est accentuée, dans les années 80, avec le renforcement de ce système, avec l'Acte unique, avec la constitution d'un grand marché intérieur européen dont, nous ne devons pas l'oublier, la monnaie unique n'est guère que le couronnement.

On a eu recours à la métaphore du *Titanic* : faire le marché unique sans la monnaie unique reviendrait à bâtir une maison sans toit ; ses habitants prendraient l'eau plus sûrement que s'ils se trouvaient à la proue d'un paquebot se dirigeant vers un iceberg. (*Sourires.*) Heureusement, il est possible d'éviter les icebergs en se postant au bon endroit, là où on les voit venir. Je pense, bien sûr, à la position prise par le Gouvernement de la gauche plurielle qui est en train de réaliser l'euro.

Faut-il un nouveau référendum ? Certains l'ont affirmé : M. Cuvilliez pour le parti communiste, Georges Sarre, d'une certaine façon, et Philippe de Villiers. Les choses sont claires. En septembre 1992, à l'occasion du référendum sur Maastricht, François Mitterrand disait : « Le vote de ce jour engage toute la France. » Oui, la France est engagée, elle a tranché et aucun événement nouveau ne justifie qu'on lui demande de trancher à nouveau.

Puisque Philippe de Villiers a répondu à la réponse que j'ai faite à son exception d'irrecevabilité, je veux lui dire que rien de très nouveau, en tout cas du point de vue juridique, n'est intervenu qui justifierait un nouveau référendum.

Il a évoqué la fixité des changes. Mais la fixité des changes est un fait plus ancien que le référendum de Maastricht et nous n'avons pas encore eu l'occasion d'éprouver l'euro. Peut-être voulait-il dire qu'il demandait un référendum après l'euro ?

Le pacte de stabilité est sans doute un fait nouveau. Mais il n'est pas possible, je l'ai expliqué tout à l'heure, de prétendre que ce pacte serait contraire en quoi que ce soit au traité ou exigerait un nouveau référendum. Il n'est que l'application, peut-être un peu rigide, de dispositions du traité.

Au fond, si l'on suivait M. de Villiers jusqu'au bout de sa logique, il faudrait pour chaque décision prise revoter, voire provoquer un référendum ! Pourquoi pas à propos de la résolution sur la croissance et l'emploi obtenue à Amsterdam ou des décisions du Conseil européen de Luxembourg ? Cela reviendrait ni plus ni moins à mettre à bas tout l'édifice de la construction européenne ! Tout cela est absolument contraire à la logique de la construction d'un droit européen. Nous avons voulu, depuis que le Gouvernement est aux responsabilités, compléter l'euro car il ne faut pas céder à l'« europhorie », selon le mot de Christian Cuvilliez, et cela par une construction politique.

De nombreux orateurs, notamment à gauche, ont insisté sur ce point. Deux conditions que nous avons fixées sont clairement remplies : l'euro sera un euro large et ne sera pas surévalué, ce qui est une bonne chose. Je rappelle à Georges Sarre que nous sommes dans une

économie où les marchés financiers existent, où les marchés des changes existent. On ne peut donc pas éviter les fluctuations monétaires dues à ces marchés. Mais, dans le même temps, ce qui se produit actuellement a des chances de se pérenniser.

Deux autres conditions requièrent un combat constant qui est mené par l'ensemble du Gouvernement : un contrôle démocratique et un euro au service des hommes.

Le sommet de Luxembourg emporte des conséquences extrêmement fortes. La première, fondamentale, est l'institution chaque année d'un rendez-vous spécifiquement consacré à l'emploi. Le plan national d'action pour l'emploi que nous avons adressé, il y a une semaine, à l'Union européenne sera confronté à ceux des autres pays lors du Conseil européen de Cardiff. Ce plan fera l'objet d'une évaluation progressive, année après année, au Conseil européen de décembre, qui deviendra le Conseil de l'emploi. J'ai, pour ma part, la conviction que les objectifs pour l'emploi fixés à Luxembourg supplanteront petit à petit les critères de Maastricht, qui ne sont finalement que de bonne gestion.

Vous avez été nombreux à évoquer la dette et le déficit public. Je suis persuadé que nous agirions de même sans les critères de Maastricht.

Reste une question de fond, le chômage. Il est intolérable, vous l'avez rappelé. Malheureusement, ce n'est pas un fait nouveau, c'est un phénomène qui dure depuis vingt-cinq ans. Que l'Europe soit une zone de forte croissance, comme c'est le cas aujourd'hui, dotée d'un haut niveau de protection sociale – et il faut se battre pour un tel modèle social européen – mais qu'elle connaisse en même temps un très fort taux de chômage n'est pas supportable. Les objectifs de Luxembourg sont à cet égard fondamentaux, notamment par le biais de leurs priorités quantifiées : lutte contre le chômage des jeunes ; lutte contre le chômage de longue durée ; renforcement de l'effort de formation, notamment des chômeurs. C'est dans cette direction que l'Europe doit s'engager davantage.

J'en viens aux perspectives politiques qui ont été ouvertes par de nombreux orateurs.

L'euro est une condition nécessaire, mais non suffisante – car il n'est pas une fin en soi – pour réaliser l'ambition plus vaste de faire de l'Europe une puissance, de faire une Europe plus large et politiquement forte.

D'après M. de Villiers, l'Europe ne serait guère qu'une collection de nations, avec une histoire, une identité – et Dieu sait si nous voulons garder la nôtre ! – de nations qui ont un passé et un avenir. Nous ne voulons pas défaire les nations. Mais si l'Europe n'est qu'une collection de nations, elle ne pèsera guère dans la vie internationale telle qu'elle se structure aujourd'hui. C'est pourquoi nous devons, en accentuant l'effort de la construction européenne, bâtir l'Europe pour ce qu'elle est aux plans démographique et économique, pour ce qu'elle peut être aux plans politique et monétaire, c'est-à-dire la première puissance du monde.

L'Europe de demain ne ressemblera pas, on le sait, à celle d'aujourd'hui. Tout d'abord, parce qu'elle sera beaucoup plus vaste. Dans quinze ans, ce seront vingt-cinq ou trente Etats, trente nations qui la constitueront. L'échéance est proche et signifie que l'Europe sera beaucoup plus diverse et pratiquera des coopérations renforcées. Ce que nous faisons avec l'euro n'est après tout que la première et la plus forte des illustrations du principe, institutionnalisé par le traité d'Amsterdam, des coopéra-

tions renforcées, notamment avec la création du Conseil de l'euro, à laquelle Dominique Strauss-Kahn a considérablement contribué.

On connaîtra la même évolution dans le domaine de la défense, de la sécurité ou de l'action extérieure. Je n'ai pas peur des mots employés par M. de Villiers. Je ne crois pas que l'euro créera le fédéralisme. Cela dit, dans quinze ou vingt ans, nous serons obligés de reprendre les questions que se posaient les pères fondateurs au début des années cinquante. Il ne faut donc pas fuir cette éventualité.

Plusieurs orateurs ont souligné des perspectives fondamentales. Jack Lang a beaucoup insisté sur la réforme des institutions. Je veux le rassurer et lui dire que le Gouvernement y travaille. Il faut que la Commission fonctionne mieux, qu'elle soit plus ramassée, plus dynamique. Il faut, au sein du Conseil, des décisions plus rapides, plus efficaces et de meilleurs ordres du jour. Il faut aussi, puisque j'évoquais les coopérations renforcées, obtenir davantage de votes à la majorité qualifiée. Mais il est clair que nous ne pouvons pas relancer le débat sur les institutions dans les mêmes termes qu'à Amsterdam, qui ont abouti à un échec. Cet été, le Gouvernement fera donc des propositions à ses partenaires, propositions précises pour des réformes à court terme – sur le fonctionnement du Conseil et de la Commission – à moyen terme, et ce seront les réformes institutionnelles proprement dites, avec la modification des traités, préalable à l'élargissement ; et à plus long terme, car il faut penser à l'Europe à vingt-cinq ou trente qui verra le jour dans une dizaine d'années.

Le Parlement sera saisi du traité d'Amsterdam, qualifié par Marie-Hélène Aubert de « mauvais brouillon ». C'est un jugement sévère, mais il est vrai que ce traité comporte beaucoup d'insuffisances et qu'il est incomplet, notamment dans sa partie institutionnelle.

Je sais qu'ici ou là la perspective d'une ratification sous condition du traité d'Amsterdam a été évoquée. Je ne suis pas certain que ce soit possible sur le plan juridique. Mais le Parlement devra définir les conditions politiques qui permettront la réussite de la construction prévue par ce traité, qui devra sans aucun doute être complété.

Gérard Fuchs a évoqué la perspective d'un gouvernement européen. Elle ne doit pas faire peur. Nous devons nous engager sans aucune réticence dans cette voie, notamment en systématisant les votes à la majorité qualifiée et en changeant la règle de vote, ce qui est beaucoup plus complexe. En tout cas, l'idée française d'une réforme institutionnelle préalable à l'élargissement semble avoir bien progressé parmi les Quinze.

Didier Migaud et Alain Barrau ont insisté sur la consultation du Parlement, sur la nécessité d'une Europe plus démocratique. Dominique Strauss-Kahn leur a répondu. Je crois effectivement que toutes les demandes formulées dans la proposition de résolution de la commission des finances devront être exaucées ainsi peut-être que d'autres qui font l'objet d'amendements et dont nous reparlerons.

En effet, l'Europe doit avoir une âme et un contenu plus approfondi. Et je partage les observations de Jack Lang sur la diffusion de la langue française et la recherche. Qu'il en soit certain, le Gouvernement agira à ses côtés, notamment en direction de l'Italie, tant il est vrai que nous ne pouvons pas tolérer l'effacement de notre langue.

Béatrice Marre a souligné, même si cela a fait sourire – un sourire que j'interprète comme un profond désarroi – que l'Europe était de plus en plus à gauche. C'est un fait, et Dominique Strauss-Kahn l'a illustré à l'envi. Cela n'est pas totalement dû au hasard. Ce n'est pas seulement parce qu'une vague libérale a échoué dans les années quatre-vingt. C'est aussi parce que la gauche apparaît comme seule capable de traiter – je le pense très sincèrement – les problèmes qui se posent aujourd'hui : problèmes de l'harmonisation fiscale qu'il faudra régler, mais par le haut, tout comme ceux de la protection sociale qui doit être sans doute réformée, problèmes de la préservation d'un modèle social européen, capacité à élaborer un modèle politique européen. Oui, c'est bien l'ambition du Gouvernement !

Je le répète, il faut faire l'Europe sans défaire la France, en y ajoutant un contexte politique beaucoup plus fort. Jusqu'à l'an 2000, toute une série d'échéances européennes fondamentales vont se présenter. Dans la droite ligne de ce que nous décidons aujourd'hui, je suis sûr que nous saurons les aborder ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission.

Article unique

M. le président. « Article unique. – L'Assemblée nationale,

« Vu l'article 88-4 de la Constitution,

« Vu la recommandation de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil conformément à l'article 109 J, paragraphe 2, du traité (document n° E 1045),

« Vu les recommandations de décisions du conseil abrogeant les décisions constatant l'existence d'un déficit excessif en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni – application de l'article 104 C, paragraphe 12, du traité instituant la Communauté européenne (document SEC [1998] 1999 final/n° E 1046),

« Vu sa résolution (TA n° 2) du 2 août 1997 sur les recommandations de la Commission relatives à des recommandations du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni (application de l'article 104 C, paragraphe 7, du traité instituant la Communauté européenne) (SEC [97] 730 final/n° E 834),

« Considérant que les deux rapports présentés le 25 mars 1998 respectivement par la Commission européenne et par l'Institut monétaire européen dressent un état des progrès des Etats membres en matière de convergence de leurs économies, en insistant sur le caractère durable de celle-ci ;

« Considérant que la Commission européenne recommande au Conseil statuant à la majorité qualifiée, conformément à l'article 109 J du traité instituant la Communauté européenne, de désigner les onze Etats membres suivants pour participer, à compter du 1^{er} janvier 1999, à la monnaie unique : la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie et le Portugal ;

« Considérant que le Royaume-Uni et le Danemark ont obtenu en 1992 une exemption de participation à la monnaie unique, tandis que la Suède, ne faisant pas partie du système monétaire européen, s'est mise dans l'impossibilité d'y participer à ce stade et que la Grèce ne remplit pas, aux termes de la recommandation de la Commission européenne, les conditions requises ;

« Considérant que la Commission européenne, conformément aux conclusions du Conseil européen de Madrid des 15 et 16 décembre 1995, a désigné sous le terme d'« euro » la monnaie unique européenne, appelée « écu » dans le texte du traité précité ;

« 1. Déploie les conditions de délai dans lesquelles l'Assemblée nationale est appelée à se prononcer sur une proposition d'acte communautaire de cette nature, l'ensemble de la procédure d'instruction, de discussion et de vote devant se dérouler entre le 25 mars, date de présentation des recommandations de la Commission européenne, et le 2 mai, date de la réunion du Conseil ;

« 2. Rappelle que les Etats membres qui ont ratifié le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, et qui n'ont pas de clause d'exemption se sont engagés à participer à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, qui prévoit le remplacement des monnaies nationales par une monnaie unique ;

« 3. Rappelle que ce traité a été ratifié par la France en vertu d'une loi adoptée par référendum le 20 septembre 1992 ;

« 4. Constate que la Commission européenne a fait une interprétation des critères prévus à l'article 104 C, paragraphe 2, du traité conforme à l'esprit de celui-ci, l'endettement public excessif qui subsiste dans plusieurs Etats membres n'ayant pas été jugé incompatible avec leur participation à la monnaie unique ;

« 5. Constate que l'objectif que représente la constitution d'une monnaie unique a permis de réaliser, au cours des dernières années et même des derniers mois, une accélération de la convergence de caractère économique et financier entre les Etats candidats à cette monnaie et un assainissement des finances publiques qui aurait été, en tout état de cause, nécessaire ;

« 6. Constate que de bonnes conditions de mise en œuvre de la monnaie unique sont réunies, à savoir : un euro incluant un grand nombre d'Etats membres ; le renforcement des pouvoirs du Conseil ECOFIN et la création du Conseil de l'euro, instances qui devraient permettre d'équilibrer les pouvoirs de la Banque centrale européenne ; une prise de conscience croissante de la nécessaire réorientation des politiques économiques en faveur des priorités que constituent la croissance et l'emploi ; réaffirme également que la monnaie unique ne sera un succès que si l'euro reste compétitif par rapport au dollar ;

« 7. Estime que la monnaie unique, qui est une exigence complémentaire du marché unique et une source de rayonnement sur la scène internationale, permet d'envisager dans de bonnes conditions macro-économiques des politiques en faveur de l'emploi ;

« 8. Rappelle en effet qu'au-delà des considérations purement monétaires, la gestion de la monnaie unique et la politique monétaire devront, conformément à l'article 105, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne, contribuer à la réalisation de l'ensemble des objectifs de la Communauté, tels qu'ils sont définis par l'article 2 dudit traité, à savoir « un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une crois-

sance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré de convergence des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres » ;

« 9. Demande au Gouvernement de poursuivre son action auprès de nos partenaires en vue d'obtenir, dans le prolongement de la résolution sur la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen réuni à Amsterdam le 16 juin 1997, une forte inflexion des politiques communautaires en faveur de la croissance, de l'emploi et du développement social ;

« 10. Invite le Gouvernement à mener, au sein du Conseil, une action résolue tendant à faire en sorte :

« – que soient pleinement mises en œuvre les stipulations du traité instituant la Communauté européenne relatives à la coordination des politiques économiques, et notamment ses articles 103 et 109 ;

« – que le Conseil assume pleinement, en tant que de besoin, ses attributions concernant les orientations de la politique de change ;

« – que, conformément à l'article 109 B du traité, le président du Conseil participe régulièrement aux réunions du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne ou qu'il délègue, le cas échéant, à ces réunions, le président du Conseil de l'euro ;

« 11. Insiste sur l'enjeu politique et démocratique que constitue la mise en œuvre du Conseil de l'euro, qui permettra une représentation des Etats participant à l'euro, en face de la Banque centrale européenne, pour définir les grandes orientations et faciliter une plus grande coordination des politiques économiques ;

« 12. Demande en conséquence au Gouvernement d'utiliser pleinement le cadre du Conseil de l'euro afin de renforcer la coordination des politiques économiques des Etats membres participant à la monnaie unique et de développer le dialogue avec la Banque centrale européenne par l'invitation régulière à ses réunions du président de celle-ci ;

« 13. Souligne que les « parités bilatérales », c'est-à-dire liant entre elles les monnaies des Etats membres participant à la monnaie unique, seront fixées le 2 mai 1998, par voie intergouvernementale, afin d'éviter les risques de tension spéculative ; souligne également que les taux de conversion en euro des monnaies des Etats membres participant à la monnaie unique seront fixés le 1^{er} janvier 1999 par le Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission européenne et après consultation de la Banque centrale européenne ;

« 14. Insiste sur l'ampleur de l'effort d'harmonisation qui reste à accomplir, en particulier dans les domaines fiscal, social et environnemental, tout en réaffirmant que cet effort d'harmonisation ne peut porter atteinte à la capacité des Etats membres de conduire les politiques budgétaires, du travail et de l'emploi correspondant aux options démocratiquement choisies par leurs citoyens ;

« 15. Demande que l'introduction et le fonctionnement de la monnaie unique fassent l'objet d'une transparence totale, afin que l'Assemblée nationale puisse accomplir sa mission d'information et de contrôle, dissiper la méfiance des citoyens et les préparer à cette mutation ; demande, en particulier, que le fonctionnement de la période transitoire qui s'écoulera du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2002 fasse l'objet d'une information complète et régulière ;

« 16. Demande qu'à cette fin, notamment dans le cadre des dispositions de l'article 6 *bis* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, l'Assemblée nationale soit saisie systématiquement et dans les meilleurs délais de toutes les décisions de la Banque centrale européenne, ainsi que des comptes rendus du Conseil de l'euro qui sera institué entre les Etats membres participant à la monnaie unique, et que ses organes compétents puissent entendre régulièrement le gouverneur de la Banque de France ;

« 17. Demande au président du directoire de la Banque centrale européenne de rendre compte périodiquement des objectifs et de l'action de la Banque devant les organes compétents de l'Assemblée nationale ; demande en particulier au président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale d'inviter au moins une fois par an le président de la Banque centrale européenne à venir exposer devant la commission la politique qu'il entend suivre en matière de fixation des taux d'intérêt ;

« 18. Approuve, sous ces réserves, les recommandations de la Commission européenne. »

Mme Marie-Hélène Aubert a présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé :

« Dans le 14. de l'article unique, après le mot : "environnemental", insérer les mots : "en vue d'un développement durable". »

La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Les mots « développement durable » peuvent sembler anodins. Et personne ne peut donc être contre *a priori*. Mais ils ont pour nous un sens beaucoup plus fort qu'il n'y paraît. Ils font plus précisément référence aux termes de « développement soutenable » que j'ai employés également et qui correspondent à la formule anglo-saxonne, mais également aux engagements qui ont été pris à la conférence de Rio en 1992, année de l'adoption du traité de Maastricht, puis par la France et ses partenaires européens.

Ces engagements visent à prendre en compte des préoccupations environnementales majeures pour notre avenir puisqu'il s'agit des conditions mêmes de notre survie et de celle des générations futures. Ils concernent les questions de l'énergie, de l'eau, de la préservation des sols, des océans. D'année en année, on s'aperçoit que ces problèmes sont source de conflits majeurs. Ils le deviendront même de plus en plus si nous ne les prenons pas suffisamment en compte, dès maintenant, en respectant déjà des engagements que nous avons pris et qui sont loin d'être appliqués.

Par notre amendement, nous précisons ce que nous entendons par croissance et emploi. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, les mots « croissance » et « emploi » ne définissent pas la qualité d'un modèle de développement. Il convient donc de s'interroger sur les moyens de cette croissance et de ce développement, et sur l'impact qu'ils peuvent avoir sur notre cadre de vie et sur les ressources naturelles. Voilà pourquoi il nous paraît essentiel symboliquement, et même au-delà puisque cela vaut engagement, d'ajouter cette notion, majeure à nos yeux, à une résolution qui, à juste titre, insiste sur l'harmonisation des législations fiscale, sociale et environnementale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Migaud. rapporteur général. Favorable. Cet amendement complète fort utilement la proposition de résolution et correspond parfaitement à l'esprit de l'article 2 du traité.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Favorable également. On ne peut qu'être d'accord avec l'objectif de développement durable. Il était d'ailleurs inscrit dans le traité d'Amsterdam. Voilà qui pourrait inciter Mme Aubert à considérer ce dernier de façon un petit peu plus positive. (*Sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. MM. de Courson, Jégou et Méhaignerie ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Dans le 14. de l'article unique, après les mots : "social et environnemental", supprimer les mots : "tout en réaffirmant que cet effort d'harmonisation ne peut porter atteinte à la capacité des Etats membres de conduire les politiques budgétaires, du travail et de l'emploi correspondant aux options démocratiquement choisies par leurs citoyens ;". »

La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Mes chers collègues, permettez-moi de vous donner lecture du paragraphe 14 adopté par la commission :

« Insiste sur l'ampleur de l'effort d'harmonisation qui reste à accomplir, » – c'est le moins qu'on puisse dire – « en particulier dans les domaines fiscal, social et environnemental, » – jusque-là, tout va bien – « tout en réaffirmant que cet effort d'harmonisation ne peut porter atteinte à la capacité des Etats membres de conduire les politiques budgétaires du travail et de l'emploi correspondant aux options démocratiquement choisies par leurs citoyens ; ».

La deuxième partie de la phrase, manifestement en contradiction avec la première, a été introduite à la suite du vote d'un malheureux amendement de notre distingué rapporteur général destiné à apaiser quelques mânes communistes. Chers collègues socialistes, inutile de vous fatiguer, les communistes voteront contre, de toute façon !

En outre, tout le monde sait bien ce qu'implique l'harmonisation fiscale européenne. Elle signifie l'abaissement de nos taux de TVA et de notre impôt sur les sociétés. Et, comme nous sommes tenus de respecter un déficit budgétaire, d'ailleurs déjà beaucoup trop élevé, de 3 % au maximum, cela veut dire qu'il faudra réduire les dépenses publiques.

M. Christian Cuvilliez. Revoilà les censeurs !

M. Charles de Courson. Ne dites donc pas tout et son contraire dans le paragraphe 14 !

Nous-mêmes avons toujours assumé nos choix européens.

M. Christian Cuvilliez. La censure européenne !

M. Charles de Courson. Lorsque, en mars 1993, majorité d'alors, nous avons hérité d'un déficit budgétaire de 6,3 % qu'il a fallu ramener à 3,5 %...

M. Alain Rodet. 4,7 % !

M. Charles de Courson. ... nous avons fait à peu près la moitié du chemin en réalisant des économies budgétaires et l'autre moitié en augmentant les recettes. Relisez le rapport de la commission !

Mon amendement vise donc tout simplement à revenir au texte initial qui, lui, avait un sens.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Défavorable, bien sûr, à cet amendement.

M. Charles de Courson. Pourquoi « bien sûr » ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Parce qu'il consiste à revenir sur un amendement adopté par la commission, que, pour notre part, nous n'estimons pas, malheureux.

A l'heure où certains insistent, à tort, sur les dangers que ferait courir l'euro à la démocratie, l'amendement adopté par la commission permet justement de réaffirmer que certains pans de l'action politique restent du domaine des Etats membres, conformément au principe de subsidiarité. L'effort d'harmonisation en matière fiscale, sociale, environnementale ne signifie pas l'uniformisation totale et, surtout, ne suppose pas la disparition de la souveraineté des Etats membres en matière de politique fiscale, du travail et de l'emploi.

Tel était le sens de l'amendement que la commission a adopté fort judicieusement. Je n'invite donc pas l'Assemblée à adopter celui de notre collègue de Courson.

M. Edouard Landrain. C'est un tort !

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau, vice-président de la délégation pour l'Union européenne. Monsieur de Courson, je suis très sensible au fait que vous vouliez revenir à mon texte. Pourtant, je m'oppose à votre amendement, estimant que les débats de la commission des finances ont enrichi la rédaction initiale sur ce point.

Admettre votre amendement reviendrait en quelque sorte à donner raison à ceux qui considèrent que, après Maastricht, il n'y a plus de choix démocratique possible dans un pays.

M. Christian Cuvilliez. C'est l'avis de M. de Courson !

M. Alain Barrau, vice-président de la délégation. Il me paraît, au contraire, très important de dire que Maastricht a été une étape qui se conclura par le passage à la monnaie unique dans quelques mois, mais ne pourra, en aucun cas, conduire l'ensemble des Etats membres à s'aligner sur une même politique économique. A moins que, par ce biais, vous ne tentiez de faire rentrer par la fenêtre une politique économique libérale contestée par le suffrage des peuples.

M. Christian Cuvilliez. C'est ce qu'il veut !

M. Alain Barrau, vice-président de la délégation. Donc, plus encore que la proposition de supprimer la phrase qui a été introduite à la suite du débat en commission des finances, ce sont les considérants et l'exposé sommaire de votre amendement qui me semblent graves. Cet exposé sommaire indique clairement que vous considérez une fois pour toutes que la ratification du traité de Maastricht ne laisse plus de place qu'à une seule politique économique de tendance néo-libérale. Ce n'est pas notre point de vue et nous nous opposons à l'amendement n° 7.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le Gouvernement comprend d'autant mieux les arguments que le rapporteur général et M. Barrau viennent d'avancer que les politiques du travail et de l'emploi, relevant du principe de subsidiarité, ne sont pas susceptibles d'être conduites au niveau communautaire.

C'est sur les politiques budgétaires que peut porter le débat. C'est d'ailleurs sur ce thème-là que M. de Courson est intervenu. Pour le Gouvernement, le texte amendé par la commission des finances signifie que la capacité des Etats membres à conduire la politique budgétaire correspondant aux options démocratiquement choisies par leurs citoyens s'entend sous réserve des engagements internationaux pris en matière de politique budgétaire et, par conséquent, des dispositifs qu'au sein même du Conseil de l'euro les Etats se sont engagés à respecter.

Dans cette limite, une marge existe. Voilà l'interprétation que je souhaite voir retenue, si le rapporteur général le veut bien. En effet, et je crois que c'est une bonne chose, nous nous sommes engagés à converger de façon que la politique budgétaire d'un pays ne puisse exploser, ce qui mettrait tout le monde en situation difficile.

M. François Bayrou. Voilà le meilleur argument en faveur de l'amendement de M. de Courson !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Absolument pas !

M. François Bayrou. Si !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si l'on se réfère bien à des politiques budgétaires respectent les accords internationaux que nous avons signés, ce qui va sans dire de la part du rapporteur général, l'amendement de la commission des finances ne pose pas de problème. Le Gouvernement s'en remet évidemment à la sagesse de l'Assemblée pour amender son propre texte.

M. François Bayrou. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson, pour répondre au Gouvernement.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, comme vient de le dire le président Bayrou, vous ne faites qu'abonder dans le sens de mon amendement. Il est clair que vous y êtes favorable ! Comment en serait-il autrement puisque vous êtes d'accord sur le pacte, dont vous êtes même l'un des signataires. A moins que vous ne soyez en contradiction avec vous-même.

M. François Bayrou. Non, le ministre a voulu dire exactement ce que vous avez dit, monsieur de Courson ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'ai beaucoup de goût pour le débat, mais j'aime bien qu'on laisse le ministre dire ce qu'il veut dire tout seul, monsieur Bayrou.

Ce que le ministre veut dire, c'est...

M. François Bayrou. C'est qu'il est d'accord avec M. de Courson, mais qu'il ne peut pas le dire, pour des raisons politiques.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... c'est que le texte tel qu'il a été enrichi par la commission des finances lui paraît tout à fait satisfaisant, pour les raisons que le rapporteur général et M. Bareaux ont exposées.

S'agissant des politiques du travail et de l'emploi, il n'y a pas débat puisqu'elles entrent dans le cadre de la subsidiarité. S'agissant de la politique budgétaire, cela ne peut pas s'entendre autrement – et mon intervention est même inutile, car cela va sans dire – que dans le respect de nos engagements internationaux.

Si vous partagez mon point de vue, monsieur de Courson – ce que je déduis du fait que je vous semble partager le vôtre (*Sourires*) –, vous devriez pouvoir être d'accord avec le texte tel qu'il a été rédigé par la commission des finances.

M. François Bayrou. Non !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cette réserve du Gouvernement, qui, à mon avis, n'en est pas une,...

M. François Bayrou. A peine !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... ne pose aucune difficulté au rapporteur général. Elle est en effet complètement superfétatoire. Il va de soi que la loi doit respecter les traités et les engagements internationaux de la France. J'ajoute que, dans le cadre des 3 %, le Gouvernement est totalement libre de définir sa politique budgétaire. Donc l'amendement de la commission des finances a toute sa raison d'être.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Migaud a présenté un amendement, n° 9, ainsi rédigé.

« Après le 14. de l'article unique, insérer les dispositions suivantes :

« 14 *bis.* – Demande que la priorité accordée à l'emploi :

« – soit réaffirmée, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des procédures du titre VIII – Emploi inséré dans le traité instituant la Communauté européenne par le traité d'Amsterdam et de l'examen des plans nationaux pour l'emploi prévus par le Conseil européen tenu à Luxembourg les 20 et 21 novembre 1997 ;

« – trouve également sa traduction dans le cadre de la coordination des politiques économiques prévue par l'article 103 du traité instituant la Communauté européenne et, à cette fin, invite le Conseil à faire de l'emploi le critère principal de l'évaluation des politiques économiques des Etats membres menée conformément au paragraphe 3 dudit article ; ».

La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cet amendement correspond à un engagement que j'ai pris cet après-midi en commission des finances à la suite d'une discussion portant sur un amendement présenté par Georges Sarre. Nous avons recherché une formule qui permette de réaffirmer la priorité accordée à l'emploi et de spécifier que cette priorité doit trouver sa traduction dans le cadre de la coordination des politiques économiques prévues par l'article 103 du traité instituant la Communauté européenne. A cette fin, nous avons souhaité inviter le Conseil à faire de l'emploi le critère principal de l'évaluation des politiques économiques des Etats membres menée conformément au paragraphe 3 dudit article.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Excellent amendement !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 9. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. MM. Giscard d'Estaing, Bayrou, Méhaignerie et Barrot ont présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Après le 16. de l'article unique, insérer les alinéas suivants :

« 16 *bis.* Souhaite que soit proposée à ses homologues de la zone euro la constitution d'un « comité parlementaire de l'euro » composé pour moitié de parlementaires européens et pour moitié de parlementaires nationaux membres des commissions des finances et désignés à la proportionnelle.

« Ce comité procédera régulièrement et publiquement à l'audition des responsables de la Banque centrale européenne sur les orientations de politique monétaire. Il pourra en tant que de besoin décider de siéger à huis clos. »

La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Cet amendement vise à combler une lacune qui apparaît à la fois dans le traité de Maastricht et dans les propositions que vous nous faites, monsieur Barrau.

Dans les systèmes européens, il y a généralement trois institutions. Quand on remonte aux textes d'origine, c'est-à-dire au traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier, puis au traité sur l'Euratom et au traité de Rome, on retrouve à chaque fois un exécutif, sous la forme d'une commission ou d'un outil technique – ici la Banque centrale européenne –, une représentation des Etats ou des gouvernements, sous celle d'un Conseil, et une structure parlementaire.

S'agissant de l'euro, alors que chacun, qu'il soit pour ou contre, se préoccupe du déficit démocratique du système, les parlements sont curieusement absents. A l'article 109 C du traité de Maastricht, il est prévu que le président de la Banque centrale européenne et le directoire présenteront un rapport annuel sur la politique monétaire de l'année précédente – ce sera, bien entendu, un grand succès littéraire (*Sourires*) – et de l'année en cours. Et c'est tout ! Certes, ils pourront répondre à des convocations du Parlement européen ou des commissions compétentes.

Dans le rapport que vous avez présenté, monsieur Barrau, vous avez tenté d'aller plus loin et vous avez pris une initiative intéressante et utile : prévoir la possibilité pour les commissions des parlements nationaux d'entendre le président de la Banque centrale, voire les membres du directoire – c'est le paragraphe 16.

Mais nous savons très bien ce que sont ces audiences. Il n'est pas vraisemblable que le président de la Banque centrale européenne vienne devant les onze parlements. S'il le fait, ce ne sera qu'une fois par an. Dira-t-il la même chose aux parlements des Etats du Sud de l'Europe et à ceux des Etats du Nord ? Qui discutera avec lui ? Qui nourrira le dialogue indispensable sur le contenu de la politique monétaire ?

Il faut une instance appropriée. C'est l'objet de notre modeste amendement.

Nous demandons au Gouvernement de proposer aux onze pays de la zone euro la constitution d'un « comité parlementaire de l'euro », qui serait une structure symétrique du Conseil de l'euro, dont je salue par ailleurs la création – et j'en félicite M. le ministre de l'économie et des finances. Pouvant compter de 100 à 120 membres, ce comité serait composé – c'est ce que nous proposons dans l'amendement, mais cela peut être débattu – pour moitié de parlementaires européens des pays de la zone euro et

pour moitié de représentants des parlements nationaux concernés, désignés à la proportionnelle par leurs collègues. Pourquoi ? Parce que la politique monétaire, cela a été dit tout au long du débat, a une dimension à la fois européenne et nationale.

C'est devant cette instance que se rendrait régulièrement le président de la Banque centrale européenne – aux Etats-Unis, cela a lieu au moins une fois par trimestre – pour présenter sa politique monétaire, en débattre et tenter de réunir autour de ses choix le plus large consensus possible.

La demande que nous adressons au Gouvernement s'inscrit dans la droite ligne de ce que vous proposez, monsieur Barrau, mais elle va plus loin car je crois que, dans toute institution européenne, il doit y avoir une structure parlementaire. Nous souhaitons que la France prenne cette initiative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. La commission n'a pas examiné l'amendement n° 10 mais je puis assurer le Président Giscard d'Estaing que, si elle avait pu entendre son argumentation, elle aurait sûrement été convaincue par la proposition qu'il vient de formuler. Elle conforte en effet son idée que les autorités de la Banque centrale européenne doivent rendre des comptes à la souveraineté nationale et européenne. J'ai eu l'occasion de préciser cet après-midi que l'indépendance de la Banque centrale européenne ne signifiait pas son isolement et que, en fait, elle était relative, puisque toute banque centrale doit aussi rendre des comptes. Il n'y a pas d'exemple où l'activité d'une banque centrale ne soit pas d'une certaine façon encadrée, pour peu que la volonté existe. Le fait qu'il soit prévu également dans le traité que la conduite de la politique monétaire ne doit pas se trouver en contradiction avec les politiques économiques définies et voulues par les gouvernements va dans le sens de la proposition faite par le président Giscard d'Estaing.

A titre personnel, j'émet donc un avis favorable.

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau, vice-président de la délégation. Je m'exprimerai moi aussi à titre personnel, puisque la délégation n'a pas non plus examiné l'amendement n° 10.

Le président Giscard d'Estaing a souligné que nous avons recherché, au-delà du dispositif prévu dans le traité de Maastricht, des dispositions permettant de renforcer le contrôle parlementaire sur la politique monétaire qui va se mettre en place avec la création de la Banque centrale européenne et du Conseil de l'euro. La proposition qui nous est faite répond au même objectif. C'est pourquoi j'y suis tout à fait favorable. Tout ce qui peut permettre un renforcement de la démocratie et un accroissement du contrôle va dans le bon sens.

Je conçois bien sûr l'amendement comme une adjonction, et non comme une substitution, au dispositif en vigueur. Même s'il est évident que le président de la Banque centrale européenne ne viendra pas tous les mois, il est important – M. le rapporteur vient d'insister sur ce point – de laisser ouverte la possibilité que nous avons envisagée : à savoir qu'il puisse, lui ou les membres du directoire, venir devant la commission des finances ou devant la délégation pour l'Union européenne, à leur

demande, pour qu'un échange puisse avoir lieu sur la politique monétaire engagée et que le contrôle parlementaire puisse s'exercer.

La création du Conseil de l'euro, dont il a été beaucoup question ce soir, s'inscrit d'ailleurs également dans cette optique. Il sera en effet composé de ministres des finances, lesquels seront responsables devant leur représentation nationale pour l'ensemble de la politique monétaire menée sur le plan européen.

Enfin – le président Giscard d'Estaing y a fait référence – il est déjà prévu dans le traité de Maastricht un dispositif qu'il faudra aussi, à mon avis, faire fonctionner : je veux parler du rôle confié au Parlementaire européen en matière d'orientation et de contrôle de la politique monétaire et des nouveaux organes monétaires.

Pourquoi toutes ces dispositions ? Pour éviter une coupure entre la politique monétaire et économique, que nous voulons rééquilibrer en faveur de l'emploi.

Tout ce qui répond à cette préoccupation peut et doit être encouragé. C'est le cas, me semble-t-il, de l'amendement n° 10. C'est pourquoi j'y suis moi aussi, à titre personnel, favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Le président Giscard d'Estaing avait déjà avancé l'idée d'un comité parlementaire de l'euro lors du débat organisé ici même, début décembre, avant l'ouverture du Conseil européen de Luxembourg. Dans la réponse que je lui avais faite, j'avais manifesté mon intérêt pour sa proposition. C'est donc en parfaite cohérence que le Gouvernement soutient aujourd'hui l'amendement n° 10, conscient qu'il est de la nécessité d'un contrôle démocratique sur la Banque centrale européenne, par les parlements nationaux comme par le Parlement européen.

Au fond, ce que nous essayons de faire, c'est de mettre l'euro en « musique politique », c'est-à-dire de bâtir un système de contrôle politique démocratique de l'euro. Dès lors, il est effectivement logique qu'à côté de la Banque centrale, qui sera pleinement indépendante, et de l'organe politique, voulu par le Gouvernement, que sera le Conseil de l'euro, il y ait un organe parlementaire. Ses fonctions seront en fait complémentaires des mécanismes de contrôle prévus par la résolution. L'un n'exclut pas l'autre.

Il ne faut pas se cacher qu'il sera très difficile de faire passer cette idée au-delà des murs de notre assemblée. Mais, sur le fond, elle est excellente et, je le répète, le Gouvernement la soutient.

Nous devons conjuguer nos efforts pour la faire aboutir. Comment y parviendrons-nous ? Vous avez soulevé la question sans toutefois la trancher.

On peut envisager plusieurs solutions. Le Gouvernement doit évidemment apporter son concours et le Parlement le sien. La meilleure solution est que les uns et les autres nous effectuions des démarches. Le Gouvernement pourrait reprendre cette idée à son compte, et le président de l'Assemblée nationale, au nom de l'Assemblée, qui aura voté la résolution et l'amendement, la défendre auprès de ses collègues européens et de son homologue du Parlement de Strasbourg.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des amendements sur l'article unique.

Je rappelle que, conformément à l'article 95, alinéa 9, du règlement, lorsque, avant le vote sur l'article unique d'un texte, il n'a pas été présenté d'article additionnel, ce vote équivaut à un vote sur l'ensemble.

La conférence des présidents ayant décidé de reporter à cet après-midi, après les questions au Gouvernement, les explications de vote et le vote par scrutin public sur l'ensemble de la proposition de résolution, je vais lever la séance.

2

RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS DÉFECTUEUX

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 21 avril 1998.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à Mme la présidente de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de renouvellement du mandat des membres de l'Assemblée nationale au sein de deux organismes extraparlimentaires :

– conformément aux décisions antérieures, le soin de présenter les deux candidats titulaires pour la commission consultative pour la production de carburants de substitution a été confié à la commission de la production et des échanges,

– et le soin de présenter le candidat titulaire pour le conseil d'administration de la société Télévision du savoir, de la formation et de l'emploi a été confié à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 30 avril 1998, à dix-huit heures.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 15 avril 1998, de M. le Premier ministre, un projet de loi constitutionnelle relatif au Conseil supérieur de la magistrature.

Ce projet de loi constitutionnelle, n° 835, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Guy Hascoët, une proposition de loi relative à l'élargissement de l'ouverture du droit à la prestation spécifique dépendance.

Cette proposition de loi, n° 838, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. François Cornut-Gentille, une proposition de loi relative au contrôle des délégations de service public.

Cette proposition de loi, n° 839, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Michel Terrot, une proposition de loi visant à renforcer la sécurité juridique des propriétaires de véhicules automobiles.

Cette proposition de loi, n° 840, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Arnaud Lepercq, une proposition de loi relative à l'obligation de remise en état des sites de stations-service définitivement fermées.

Cette proposition de loi, n° 841, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Jean-Pierre Brard, une proposition de loi relative aux conditions d'obtention d'un financement public pour les partis et groupements politiques.

Cette proposition de loi, n° 842, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Pascal Clément, une proposition de loi modifiant le mode de scrutin aux élections régionales.

Cette proposition de loi, n° 843, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Laurent Dominati et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer un logement stable aux personnes en situation précaire.

Cette proposition de loi, n° 844, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Bruno Le Roux et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi fixant le régime des armes et munitions.

Cette proposition de loi, n° 845, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Pierre Hellier, une proposition de loi tendant à prévenir les expulsions.

Cette proposition de loi, n° 846, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Jean de Gaulle, une proposition de loi relative aux exonérations fiscales en faveur des chômeurs de longue durée.

Cette proposition de loi, n° 847, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Lucien Degauchy, une proposition de loi tendant à favoriser l'octroi de la Légion d'honneur aux résistants.

Cette proposition de loi, n° 848, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Jean Ueberschlag, une proposition de loi tendant à renforcer la protection des biens du mineur ou du majeur sous tutelle.

Cette proposition de loi, n° 849, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Pierre-André Wiltzer et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à donner la possibilité à des associations de contribuables de se constituer partie civile.

Cette proposition de loi, n° 850, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 17 avril 1998, de M. Georges Sarre et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution relative au rapport de la Commis-

sion sur l'état de convergence et à la recommandation associée en vue du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (E 1045) présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 836, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 21 avril 1998, de M. Jean Le Garrec, un rapport, n° 837, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail.

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 21 avril 1998, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la responsabilité du fait des produits défectueux.

Cette proposition de loi, n° 852, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

9

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 21 avril 1998, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat, portant diverses dispositions relatives à la formation professionnelle des avocats.

Cette proposition de loi, n° 851, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Explications de vote et vote, par scrutin public, sur la proposition de résolution, n° 817, de M. Alain Barrau sur les recommandations de la Commission européenne relatives au passage à la monnaie unique :

- recommandations de la Commission en vue d'une recommandation du Conseil conformément à l'article 109 J, paragraphe 2, du Traité (n° E 1045) ;

- recommandations de décisions du Conseil abrogeant les décisions constatant l'existence d'un déficit excessif en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni - application de l'article 104 C, paragraphe 12, du traité instituant la Communauté européenne - (SEC [1998] 1999 final/n° E 1046).

Discussion du projet de loi, n° 772, relatif aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux domestiques :

M. Georges Sarre, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 826).

(Procédure d'examen simplifiée).

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 22 avril 1998, à zéro heure quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ERRATA

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 8 avril 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 33 du 9 avril 1998)

Page 2734, remplacer le dernier alinéa de la 1^{re} colonne et le premier alinéa de la 2^e colonne par les alinéas suivants :

« **M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

« Je rappelle que ce texte fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée.

« En conséquence, après les interventions du Gouvernement et, pour dix minutes, du rapporteur, je donnerai la parole, pour cinq minutes, à un orateur de chaque groupe. J'appellerai ensuite les amendements et les articles auxquels ils se rapportent. »

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 3 avril 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 31 du 4 avril 1998) :

Page 2569, 2^e colonne, rubrique 3 :

Au lieu de : « M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 avril 1998, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre VII (nouveau) du code rural.

« Ce projet de loi (n° 820) est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement. »

Lire : « M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 avril 1998, transmis par le M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre VII (nouveau) du code rural.

« Ce projet de loi (n° 820) est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement. »

VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 13 janvier 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 3 du 14 janvier 1998) :

Page 184, 1^{re} colonne, 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « et comptable à un contrôle »,

Lire : « et comptable et à un contrôle. »

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 14 janvier 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 4 du 15 janvier 1998) :

Page 301, 1^{re} colonne, 16^e alinéa (amendement n° 122) :

Au lieu de : « des articles L. 793-5 et L. 763-6 »,

Lire : « des articles L. 793-5 et L. 793-6. »

Page 309, 1^{re} colonne, art. L. 795-1-I :

Au lieu de : « sanitaires et sociales, les ingénieurs »,

Lire : « sanitaires et sociales, les ingénieurs du génie sanitaire, les ingénieurs. »

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE EN ALSACE-MOSELLE

Au compte rendu intégral de la séance du 21 janvier 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 7 du 22 janvier 1998) :

Page 496, 2^e colonne, 3^e alinéa (4^o) :

Au lieu de : « par les articles L. 215-1 à L. 215-7 »,

Lire : « par les articles L. 215-5 à L. 215-7. »

SÉCURITÉ ET PROMOTION D'ACTIVITÉS SPORTIVES

Au compte rendu intégral de la séance du 22 janvier 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 8 du 23 janvier 1998) :

Page 523, 1^{re} colonne, art. 43-2, 2^e alinéa :

Au lieu de : « des raisons d'intérêt général tendant à la sécurité »,

Lire : « des raisons d'intérêt général tenant à la sécurité ».

ÉTRANGERS

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 26 janvier 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 22 du 27 février 1998) :

Page 1791, 1^{re} colonne, II, sixième alinéa (art. L. 816-1) :

Au lieu de : « titre de séjour aux documents justifiant »,

Lire : « titre de séjour ou documents justifiant ».

UTILISATION DES FONDS PUBLICS EN CORSE

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 3 mars 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 23 du 4 mars 1998) :

Page 1861, 1^{re} colonne, article unique :

Au lieu de : « gestion des moyens et des services publics »,

Lire : « gestion des moyens des services publics ».

CODE RURAL

Au compte rendu intégral de la 3^e séance du 3 mars 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 23 du 4 mars 1998) :

Page 1883, 2^e colonne, art. L. 641-8 :

Au lieu de : « par hectolitre de vin revenniqué »,

Lire : « par hectolitre de vin revendiqué ».

Page 1897, 2^e colonne, amendement n° 20, 2^e alinéa :

Au lieu de : « une aire de production d'appellation d'origine »,

Lire : « une aire de production d'un produit d'appellation d'origine ».

NATIONALITÉ

Au compte rendu intégral de la séance du 4 mars 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 24 du 5 mars 1998) :

Page 1933, 1^{re} colonne, art. 21-7 :

Au lieu de : « la nationalité française à la majorité »,

Lire : « la nationalité française à sa majorité ».

Page 1933, première colonne, art. 21-7, 2^e alinéa :

Au lieu de : « les collectivités territoriales, les organisations et services publics »,

Lire : « les collectivités territoriales, les organismes et services publics ».

UTILISATION À TEMPS PARTIEL DE BIENS IMMOBILIERS

Au compte rendu intégral de la séance du 4 mars 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 24 du 5 mars 1998) :

Page 1939, 1^{re} colonne, art. L. 121-69, 1^o :

Au lieu de : « de contrats visés à l'article L. 121-60 »,

Lire : « de contrats visé à l'article L. 121-60 ».

SPECTACLES

Au compte rendu intégral de la séance du 5 mars 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 25 du 6 mars 1998) :

Page 1966, 1^{re} colonne, art. 4, 6^e alinéa :

Au lieu de : « relatifs au courant de travail »,

Lire : « relatifs au contrat de travail ».

Page 1972, 2^e colonne, art. 6, amendement n° 19 :

Au lieu de : « conditions définies par le décret en Conseil d'Etat »,

Lire : « conditions définies par décret en Conseil d'Etat ».

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 25 mars 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 27 du 26 mars 1998) :

Page 2147, 1^{re} colonne, art. 1^{er} (art. L. 212-1 *bis*) :

Au lieu de : « à compter du 1^{er} janvier 2001 »,

Lire : « à compter du 1^{er} janvier 2002 ».

Au lieu de : « entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2001 »,

Lire : « entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2001 ».

DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du 1^{er} avril 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 29 du 2 avril 1998) :

Page 2354, 2^e colonne, 10^e alinéa, amendement n° 255 :

Au lieu de : « la dernière phrase du texte proposé »,

Lire : « la dernière phrase du I du texte proposé ».

ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Au compte rendu intégral de la 1^{re} séance du 8 avril 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 33 du 9 avril 1998) :

Page 2721, 1^{re} colonne, art. 12 *bis*, premier alinéa :

Au lieu de : « vie privée ou familiale »,

Lire : « vie privée et familiale ».

Page 2722, 1^{re} colonne, art. 12 *quater*, 2^e alinéa :

Au lieu de : « ou d'un conseil délégué, président »,

Lire : « ou d'un conseiller délégué, président ».

Page 2724, 2^e colonne, art. 31, 2^e alinéa :

Au lieu de : « l'article 3 dans la Convention européenne »,

Lire : « l'article 3 de la Convention européenne ».

VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRES

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 8 avril 1998 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale, n° 33 du 9 avril 1998) :

Page 2743, 1^{re} colonne, art. 2 *bis*, I, 1^{er} alinéa :

Au lieu de : « le chapitre XVIII du titre III »,

Lire : « le chapitre VIII du titre III ».

Page 2743, 1^{re} colonne, art. 658-2, 2^e alinéa :

Au lieu de : « ou non partie de l'accord sur l'Espace économique »,

Lire : « ou non partie à l'accord sur l'Espace économique ».

Page 2754, 2^e colonne, 3^e alinéa (8^o) :

Au lieu de : « catastrophe nationale et internationale »,

Lire : « catastrophe nationale ou internationale ».

ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard le jeudi 30 avril 1998

Nos 128 de M. Dominique Paillé ; 393 de M. Dominique Paillé ; 3198 de M. Claude Birraux ; 3717 de M. Claude Bir-

raux ; 4934 de M. André Berthol ; 5824 de M. Jean-Michel Ferrand ; 6224 de M. Gilbert Biessy ; 6407 de M. Marc Dolez ; 6452 de M. Henri de Gastines ; 6932 de M. Bruno Bourgeois ; 8458 de M. Gérard Charasse ; 9243 de Mme Brigitte Douay ; 9913 de Mme Marie-Jo Zimmermann ; 10062 de M. Alain Fabre-Pujol ; 10072 de M. Marcel Rogemont ; 10117 de M. Michel Pajon ; 10120 de M. Arnaud Montebourg ; 10124 de M. Jean-Louis Bianco.

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Adrien Zeller, député de la 7^e circonscription du Bas-Rhin, se démet de son mandat de député.

Acte a été pris de cette démission au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 18 avril 1998.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

GROUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

(106 membres au lieu de 107)

Supprimer le nom de M. Adrien Zeller.

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

COMMUNICATION DU 10 AVRIL 1998

N° E 1053. – Proposition de décision du Conseil sur les modalités relatives à la composition du comité économique et financier (COM [98] 110 final).

N° E 1054. – Proposition de décision du Conseil autorisant le royaume d'Espagne à appliquer une mesure dérogatoire aux articles 2 et 28 *bis* § 1 de la 6^e directive (77/338/CEE) du Conseil du 15 mai 1977 en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires. – Matériaux usagés et déchets (COM [98] 184 final).

COMMUNICATION DU 15 AVRIL 1998

N° E 1055. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 88/77 du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures à prendre contre les émissions de gaz polluants et de particules polluantes provenant des moteurs diesel destinés à la propulsion des véhicules (COM [97] 627 final).

COMMUNICATION DU 17 AVRIL 1998

N° E 1056. – Projet de règlement du Conseil concernant la réduction de certaines relations économiques avec la République fédérale de Yougoslavie.

QUESTIONS ORALES

*Institutions sociales et médico-sociales
(lieux de vie et d'accueil – statut)*

270. – 22 avril 1998. – **M. Pontier Jean** attire l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur la nécessité de modifier la loi du 30 juin 1975 concernant notamment l'inscription des lieux de vie et d'accueil dans le champ d'application de la loi relative aux institutions sociales et médico-sociales. Créées il y a environ vingt ans dans la mouvance de l'antipsychiatrie, ces structures intermédiaires se sont développées à côté des dispositifs traditionnels en proposant une prise en charge différente à des publics jeunes et adultes relevant soit de la santé, soit du social ou de la justice des mineurs. Depuis, ces lieux de vie et d'accueil, reconnus par les services publics de l'Etat, puis des conseils généraux avec la décentralisation de l'aide sociale, se sont structurés et constitués en réseaux. L'absence d'un statut spécifique des per-

manents et d'une reconnaissance de leurs pratiques par le législateur pèse sur leurs relations avec les départements d'implantation et les départements financeurs. C'est pourquoi il apparaît souhaitable que soit déterminé un cadre national impliquant la mise en place d'outils de contrôle et d'évaluation permettant une reconnaissance de la profession et du travail qu'elle accomplit. Depuis plusieurs années, des travaux de groupe sont conduits au sein de son ministère et circulent des notes de réflexion, des documents de synthèse et des projets modificatifs à la loi. Il lui demande donc dans quels délais et sous quelles formes le Gouvernement pense devoir proposer l'adaptation du décret relatif à la procédure de création des établissements et services sociaux et médico-sociaux compte tenu de la modification de la loi du 30 juin 1975 en prévoyant une inscription spécifique des lieux de vie, lieux d'accueil ; en envisageant un aménagement de la procédure de passage en comité régional de l'organisation sanitaire et sociale (CROSS) ; en précisant l'autorité devant accorder l'autorisation en fonction du mode de financement.

Transports ferroviaires
(RFF – desserte de la région Centre)

271. – 22 avril 1998. – **Mme Marie-Hélène Aubert** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur la nécessité de réouvrir et d'améliorer le réseau ferroviaire de la région Centre. Dès son entrée en fonction, il a affirmé sa volonté de réexaminer la politique des transports des personnes comme des marchandises, en vue notamment d'un meilleur équilibre entre le rail et la route et d'une meilleure prise en compte des coûts aujourd'hui externalisés (sécurité, environnement, énergie...) des différents modes de transport. Dans ce sens, un certain nombre de décisions ont déjà été prises, particulièrement concernant le TGV. Si elle n'est pas hostile au développement du réseau TGV, qui permet par ailleurs une meilleure répartition entre le transport aérien et le transport ferroviaire, elle s'interroge sur l'expression de la volonté gouvernementale relative au développement des transports ferroviaires régionaux, répondant aux besoins quotidiens des populations et favorisant un aménagement du territoire plus équilibré. En effet, dans ce domaine, les besoins à satisfaire sont multiples. Ainsi, et pour ne prendre que l'exemple de sa région et de son département, la réouverture de la ligne Chartres-Orléans au transport des voyageurs ou l'amélioration de la ligne Paris-Châteauneuf-Tours sont très attendues par la population. Ces lignes ont fait l'objet d'études financées par la région Centre, mais en l'absence de clarification des rapports entre réseau ferré de France (RFF) et les régions, d'une part, et en l'absence de moyens financiers, d'autre part, ces études restent pour l'instant sans suite, alors qu'elles exposaient des perspectives intéressantes. Par ailleurs, la région Centre, pionnière en matière de transfert de compétence dans le domaine de l'organisation des transports voyageurs, a investi lourdement dans l'amélioration du matériel roulant. Il serait dommage que cet engagement déterminé de la région Centre ne soit pas accompagné d'une démarche tout aussi déterminée en matière de réouverture ou d'amélioration des lignes. Dans ce cadre, elle lui demande de bien vouloir préciser les moyens qui seront accordés à RFF en vue de la réouverture et de la rénovation de lignes d'intérêt régional, d'une part, et le rôle qu'il souhaite voir jouer aux régions dans ce domaine, d'autre part.

Industrie
(métaux – Compagnie générale d'électrolyse –
emploi et activité – Palais-sur-Vienne)

272. – 22 avril 1998. – **M. Alain Rodet** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur le devenir de la Compagnie générale d'électrolyse du Palais-sur-Vienne (Haute-Vienne) qui emploie 250 salariés. L'annonce d'un prochain plan social par la direction du groupe Pechiney est difficilement acceptable, comme le démontre la mobilisation de la population qui a organisé, le 8 avril, une journée « ville morte » dans la commune du Palais-sur-Vienne. En effet, des investissements majeurs ont été réalisés, au début des années 90, en raison des difficultés d'approvisionnement qui avaient conduit la CGEP à effectuer des travaux d'un coût global de 60 millions de francs, dont la mise en place d'un four de haute technicité capable de traiter des déchets métalliques en récupérant leur faible teneur en cuivre, voire en or. Par ailleurs, l'ouverture le 25 mars dernier de 32 nouveaux kilomètres d'autoroute au nord de Limoges, l'achèvement de la réalisation du contournement Ouest de Châteauroux et

la mise en circulation dans un an de l'A 20 entre Vierzon, Limoges et Brive modifient radicalement le positionnement géographique de l'usine pour la livraison des produits. L'amélioration de la compétitivité logistique du site sera indéniable. Les investissements stratégiques d'ores et déjà réalisés ainsi que le savoir-faire du personnel doivent permettre de développer de nouvelles productions, notamment dans le secteur de la dépollution et du recyclage. Il souhaiterait en conséquence que des moyens exceptionnels soient mobilisés afin de maintenir un niveau d'activité important sur ce site et qu'un traitement industriel et social spécifique soit accordé à cette affaire.

Agriculture
(fruits et légumes – comités économiques régionaux –
regroupement – conséquences)

273. – 22 avril 1998. – **M. Roland Garrigues** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur les responsables professionnels régionaux du secteur des fruits et légumes qui ont retenu avec intérêt les objectifs du projet de réforme de l'organisation économique Fruits et légumes, suite au rapport Moulias et Haro. Or c'est à l'unanimité qu'ils refusent le regroupement des deux comités économiques « Aquitaine - Charente - Limousin » et « Midi-Pyrénées » en un seul comité basé à Agen. Au moment où le nombre des organisations de producteurs augmente avec la mise en place de la nouvelle organisation commune de marché (OCM) qui demande plus de services de proximité, déstructurer l'organisation régionale en l'éloignant de ses adhérents serait une erreur et viendrait à l'encontre de la cohérence recherchée et de l'intérêt des producteurs de Midi-Pyrénées. Non seulement cette proposition affaiblirait le secteur fruits et légumes de Midi-Pyrénées, mais détruirait son identité régionale et sa dynamique autour de son projet collectif. De telles fusions ne semblent pas être exigées pour les comités économiques de la moitié Nord de la France, qui souvent regroupent moins de récoltes que ceux du Sud. Il faut donc agir. Il lui demande donc quelle position il entend adopter afin de ne pas bouleverser une profession qui a su faire preuve de dynamisme, d'esprit d'initiative et de courage.

Industrie
(textile et habillement –
plan social – perspectives – Saint-Quentin)

274. – 22 avril 1998. – **Mme Odette Grzegorzulka** appelle l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur les difficultés que rencontrent les entreprises du secteur textile à Saint-Quentin (Aisne). Les conséquences du plan textile font qu'à très court terme près de 400 emplois sont menacés, notamment dans trois entreprises : Delcer, à Saint-Quentin, Les Bas Le Bourget, à Fresnoy-le-Grand, la SIT, à Saint-Quentin. On sait aujourd'hui que le reclassement des salariés concernés sera particulièrement difficile en raison de leur âge et de leur savoir-faire très particulier. Si certaines mesures, liées à l'âge des intéressés, peuvent être appliquées, le bénéfice de l'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (FNE) ne peut, en revanche, être accordé qu'à compter de cinquante-six ans. Elle lui demande donc de bien vouloir étudier, à titre tout à fait exceptionnel, la possibilité de permettre des départs avant cet âge en recourant à des formules telles que celles prévues pour les congés de conversion de longue durée. Cette mesure, qui concernerait, au plus, une centaine de personnes, permettrait d'apporter une solution aux cas des salariés dont l'âge rend le reclassement problématique et d'éviter des drames humains déjà si nombreux dans le Saint-Quentinois en raison du taux de chômage très élevé (16 %).

Education physique et sportive
(enseignement secondaire – équipements sportifs –
frais de fonctionnement – prise en charge)

275. – 22 avril 1998. – **M. Yves Dauge** attire l'attention de **Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire** sur les charges de fonctionnement des équipements sportifs municipaux fréquentés par les lycéens et les collégiens. Des dispositions ont prévu une participation des conseils régionaux et des conseils généraux au fonctionnement de ces équipements au prorata de leur fréquentation par les lycéens et les collégiens. Or, il s'avère que les régions mettent en place leur participation avec beaucoup de lenteur, voire une certaine réticence. En outre, il existe des grandes disparités d'une région à l'autre. En ce qui concerne la

contribution des départements, elle semble actuellement au point mort. Il lui demande donc d'indiquer où en est l'application de ces dispositions sur le plan national. Il souhaiterait également savoir s'il existe des dispositions législatives ou réglementaires claires ou s'il serait nécessaire de préciser ces dispositions afin de les rendre applicables dans les meilleurs délais.

*Etablissements de santé
(centres psychiatriques – fonctionnement –
perspectives – Pierrefeu)*

276. – 22 avril 1998. – **M. Maurice Janetti** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur la situation du centre hospitalier psychiatrique de Pierrefeu, dans le Var. En 1995, ce centre hospitalier comptait 300 lits. Aujourd'hui, avec la concentration dans les hôpitaux toulonnais et les hôpitaux de jour à Brignoles, Hyères et Toulon, l'activité au sein du CHS a beaucoup diminué : il reste moins de 200 lits intra-muros. Le service de pneumologie a été transféré à Toulon et une partie du personnel a été mutée. De nombreux emplois ou départs à la retraite n'ont pas été renouvelés. Sans remettre en cause le bien-fondé des hôpitaux de jour, l'environnement ayant une influence incontestable sur le bien-être des malades, il attire l'attention du ministre sur le fait que certains anciens malades ont été transférés dans des hôpitaux de Toulon, qui, tant du point de vue du personnel que technique, ne semblent pas adaptés pour ces malades psychiatriques. Le personnel, naturellement très inquiet sur l'avenir de cet établissement, n'arrive pas à obtenir de réponses concrètes de la tutelle à ce sujet, mais plutôt des informations contradictoires. L'angoisse s'est accentuée depuis la fermeture du centre Réal-Martin. Il lui demande de lui faire connaître les décisions qu'il compte adopter concernant le CHS de Pierrefeu et de lui préciser le projet hospitalier pour cet établissement pour les années à venir.

*Audiovisuel et communication
(radio – Radio France Urgences Lille –
développement – perspectives)*

277. – 22 avril 1998. – **M. Bernard Roman** appelle l'attention de **Mme la ministre de la culture et de la communication** sur l'avenir de Radio France Urgences Lille. Radio France Urgences Lille émet depuis le mois de juillet 1995, sur la métropole lilloise, une heure par jour du lundi au vendredi, de 16 heures à 17 heures, sur l'émetteur local ondes moyennes de France Inter. L'émission est également relayée en FM, tous les jours, par Radio Campus, une radio associative. Ce programme s'adresse à un public en proie à de grandes difficultés sociales et tente d'apporter des réponses concrètes à des problèmes bien réels : où dormir pour les personnes sans domicile, des offres d'emploi pour les chômeurs, des formations adaptées pour les jeunes en rupture scolaire, ou encore des adresses de foyers et d'organismes sociaux pour les jeunes mamans sans ressources. Il s'agit donc d'un projet citoyen qui entend jouer un véritable rôle de service public. A destination des habitants des quartiers sensibles, cette station s'intéresse en effet à la métropole lilloise comme à un terroir dont les quartiers seraient des villages. A la fois média et médiateur, elle lutte jour après jour contre l'exclusion, incite à l'action, provoque les rencontres entre habitants et décideurs, s'implique dans la vie des quartiers et crée du lien social. Malheureusement, ce bilan très positif se heurte à des handicaps certains. En effet, Radio France Urgences n'est pas en mesure aujourd'hui de toucher tous ceux qui ont besoin d'elle. Les ondes moyennes sont très peu écoutées. Il est également très difficile de fidéliser un public avec un programme d'une heure par jour et sans réels moyens promotionnels. En outre, cette station est implantée en centre-ville, alors que son public est avant tout dans les quartiers. Radio Urgences est enfin dans une situation intermédiaire. Elle n'est ni une radio à part entière ni une émission d'une radio particulière. Son accès à un large public reste donc difficile. Cette radio de terrain, conçue comme une radio expérimentale lors de sa création, mérite donc aujourd'hui toute l'attention de Radio France. Pour pérenniser son existence, il apparaît indispensable de revaloriser son budget de fonctionnement, d'augmenter le nombre d'heures de programmes, de revoir les horaires de programmation et enfin de lui donner de véritables moyens de diffusion. Il s'agit par ce soutien de reconnaître l'existence de ce véritable service public, destiné aux personnes en difficulté, et ainsi en cohérence totale avec le projet politique défendu par notre majorité. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour permettre à Radio France Urgences d'engager les évolutions nécessaires à son développement.

*Entreprises
(redressement judiciaire – conséquences – prêts bancaires –
délais de carence)*

278. – 22 avril 1998. – **M. Jean-Jacques Filleul** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur le fait que la mise en redressement judiciaire d'une entreprise provoque l'empêchement d'obtenir un prêt bancaire. Actuellement, si une entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire, elle ne peut, avant un délai de carence de sept ans, obtenir un financement bancaire. L'exemple d'une petite entreprise de transport d'Indre-et-Loire est significatif de ces difficultés. En effet, cette entreprise a décidé de provoquer son redressement judiciaire, cela en vue d'éviter un possible dépôt de bilan. Elle a donc suivi la gestion du tribunal de commerce pendant six mois et a peu à peu réussi à stabiliser ses comptes. Cela fait plus d'un an que son redressement judiciaire a pris fin et elle cherche actuellement à redynamiser son action. Aussi, avec un chiffre d'affaires de 14 millions de francs et un bénéfice net de 350 000 francs, lui est-il possible d'investir dans un matériel d'occasion afin de rénover ses outils de travail. Cependant, l'achat de tout véhicule lui est impossible sans un prêt bancaire qui lui est systématiquement refusé par les banques avec lesquelles l'entreprise entre en relation. En effet, un concordat de sept ans est imposé aux entreprises victimes d'un redressement judiciaire. Une telle disposition est extrêmement préjudiciable pour des entreprises qui ne souhaitent qu'une chose : repartir du bon pied et aller de l'avant. Bien que leur situation soit rétablie, on leur refuse les moyens et les soutiens nécessaires à leur développement économique, ce qui constitue en fait une double peine. Elles sont pénalisées par le redressement, d'une part, puis par le délai de carence qu'on leur impose, d'autre part. Aussi lui demande-t-il de quelle manière il pourrait revoir les dispositions concernant le concordat afin d'éviter que ces petites entreprises déposent véritablement le bilan pour cause d'impossibilité d'investissement.

*Politique extérieure
(Djibouti – attitude de la France)*

279. – 22 avril 1998. – **M. Xavier Deniau** demande à **M. le ministre de la défense** de bien vouloir définir la politique du Gouvernement français à l'égard du Gouvernement de Djibouti. En effet, il apparaît que le texte de la convention qui prévoit la présence de nos forces à Djibouti devrait être revu, notamment le nombre de nos forces devrait être diminué et le droit d'utiliser nos forces à l'extérieur ne devrait plus dépendre du Gouvernement djiboutien. Par ailleurs, le support de nos troupes à la politique du Gouvernement djiboutien devrait être expressément limité. Il lui rappelle que les réfugiés afars ont été livrés par le Gouvernement éthiopien à la République djiboutienne. Il est donc impératif de veiller à ce que nos fonctionnaires et nos gendarmes en poste à Djibouti ne soient pas mêlés à cette répression.

*Sécurité publique
(sécurité des biens et des personnes – police –
effectifs de personnel – Essonne)*

280. – 22 avril 1998. – **M. Nicolas Dupont-Aignan** attire à nouveau l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les problèmes d'insécurité que vivent au quotidien les habitants de sa circonscription et sur le nécessaire renforcement tant humain que matériel des moyens mis à disposition des commissariats de Brunoy et de Montgeron. Par courrier du 8 juillet 1997, il lui avait décrit la situation de violence urbaine qui régnait dans les communes de Crosne, Brunoy, Montgeron, Vigneux et Yerres, et lui demandait ce que l'Etat comptait faire pour l'améliorer. Le ministre lui répondait le 3 octobre 1997 qu'une baisse de la délinquance avait été constatée. Or, les statistiques de la délinquance et de la criminalité dans le nord-est du département de l'Essonne ne justifient en rien la faiblesse des effectifs de police et la disproportionnalité de traitement entre petite et grande couronne. En effet, les effectifs par habitant sont inférieurs de plus de la moitié à ceux de Paris ou de la petite couronne. Quand les circonscriptions de Longjumeau, Etampes ou Evry comptent un agent pour 526 à 573 habitants, la circonscription de police de Montgeron n'en compte qu'un pour 740 et celle de Brunoy un pour 742. C'est le ratio le plus faible pour tout le département. Or, l'Essonne, dans sa partie nord-est, la plus urbanisée, est aujourd'hui exposée aux mêmes facteurs d'insécurité que d'autres départements limitrophes comme le Val-de-Marne par exemple. Le 7 octobre 1997, fort de

3 000 pétitions montrant l'inquiétude de la population, il posait une question orale sans débat à M. le ministre de l'intérieur qui lui répondait, par l'intermédiaire de M. Christian Pierret, que le départ de certains fonctionnaires serait compensé par l'arrivée de nouveaux agents. Le 9 octobre 1997, il écrivait à nouveau à M. le ministre de l'intérieur pour l'alerter devant la montée de la violence, lui demander des effectifs supplémentaires de police et solliciter un rendez-vous avec les maires de la circonscription pour lui exposer plus largement la gravité de la situation. Le 28 janvier 1998, M. le ministre de l'intérieur lui répondait qu'il avait pris bonne note de ces observations et qu'il ne manquerait pas de lui communiquer toutes informations utiles par un prochain courrier qu'il attend toujours. Pourtant les phénomènes d'insécurité se multiplient. On doit même regretter des actes dans les communes du Val-d'Yerres - Val-de-Seine qui étaient jusqu'alors épargnées et notamment des braquages de commerces, des incendies de véhicules. Par ailleurs, le bureau de police nationale des Hautes-Mardelles à Brunoy, prévu par le contrat de ville signé avec l'Etat en 1994, n'a toujours pas vu le jour et sa réalisation n'en devient que plus urgente. Enfin, il est urgent que la commune de Vigneux, dont trois de ses quartiers sont situés en zone prioritaire de la politique de la ville, disposent d'un vrai poste de police nationale. A l'exception de l'ouverture au mois de janvier 1998 du poste de police d'Yerres au cœur des Tournelles, dont il se réjouit, il espère que cette nouvelle question orale permettra à M. le ministre de l'intérieur d'exposer les mesures concrètes qu'il compte prendre pour renforcer la sécurité dans sa circonscription.

Famille

(filiation – test génétique – réglementation)

281. – 22 avril 1998. – **M. Michel Hunault** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur la nécessité de compléter la loi du 24 juillet 1994 et d'interdire la recherche en paternité par prélèvement d'ADN sur un défunt. En effet, il existe un vide juridique de notre législation en matière de recherche génétique. Si la loi sur la bioéthique du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain a inséré dans le code civil les articles 16-10 à 16-12 regroupés dans un chapitre intitulé : « De l'étude génétique des caractéristiques d'une personne et de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques », il en ressort que le législateur n'a envisagé que le cas de recherche d'identification génétique d'une personne vivante puisque son consentement doit être préalablement et expressément recueilli, et n'a pas prévu l'hypothèse de telle recherche sur une personne décédée. Afin de préserver le respect des morts tout en conciliant le désir légitime d'un enfant à connaître l'identité de son père, droit le plus élémentaire qui soit, il importe de compléter notre législation. Il lui demande si le Gouvernement serait favorable à compléter la loi en interdisant toute recherche en paternité sur un défunt et parallèlement à prévoir des sanctions pour toute personne qui, de son vivant, refuserait de se soumettre à un tel prélèvement.

Industrie

(papier et carton – Morel Barneron – perspectives – Valréas)

282. – 22 avril 1998. – **M. Thierry Mariani** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur la situation de l'entreprise Morel Barneron, située à Valréas, dans le Vaucluse. En effet, cette société de cartonnage, filiale du Crédit lyonnais, menacée de faillite, est occupée par une partie de son personnel depuis plus d'un an. Ces employés souhaitent, par cette action, maintenir en état de marche leur outil de travail. Dans la mesure où le consortium de réalisation (CDR), chargé de liquider les actifs du Crédit lyonnais, ne semble pas disposé à favoriser le rachat de l'entreprise Morel Barneron par les éventuels repreneurs qui se sont manifestés, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il entend organiser une table ronde afin de dénouer cette situation dans les meilleurs délais.

Etablissements de santé

(hôpitaux locaux – maternités – maintien – perspectives – Somme)

283. – 22 avril 1998. – **M. Maxime Gremetz** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé** sur la nocivité de l'avis du Conseil supérieur des hôpitaux relatif à la fermeture des maternités n'atteignant pas 300 accouchements par an. Dans la Somme, deux maternités sont concernées par cette recommandation. En ce qui concerne l'offre de soins on ne peut que constater le retard de ce

département, avec une densité médicale très inférieure à la moyenne nationale (74^e rang pour la médecine libérale spécialisée), un manque criant de gynécologues (33,5 pour 100 000 femmes contre 40,2 au plan national), de radiologues, de psychologues (trois fois moins que la moyenne nationale), une densité d'infirmières qui place la Somme dans le quart inférieur de l'ensemble des départements. La liste des manques est hélas encore fort longue ! Ainsi, l'Observatoire de la santé souligne un retard général dans la plupart des domaines, excepté celui de l'offre de soins pour la mère et l'enfant, qui se situe en position honorable par rapport à la moyenne nationale malgré un manque certain de pédiatres et de médecins scolaires. Comme on peut le constater à l'énoncé de ces données chiffrées, les habitants de la Somme ne peuvent hélas que se satisfaire de l'offre de soins proposée presque exclusivement dans le domaine des soins pour la mère et l'enfant. Il n'est donc pas concevable de les sacrifier une fois de plus en envisageant la fermeture de deux maternités. Compte tenu de ces éléments, il attend donc de M. le secrétaire d'État à la santé qu'il lui précise les intentions de son ministère quant à l'avenir de ces deux maternités de son département.

Sécurité publique

(sécurité des biens et des personnes – Paris)

284. – 22 avril 1998. – **M. Laurent Dominati** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur l'évolution de la criminalité et de la délinquance à Paris selon les chiffres que la presse vient de rendre publics et qui, par comparaison entre janvier 1997 et janvier 1998, traduisent, à la fois, une augmentation de près de 14 % du nombre des plaintes pour des infractions dites de voie publique et une diminution très préoccupante, pour la même période, des enquêtes diligentées à l'initiative des services de police. Il lui demande si ces informations sont corroborées par les statistiques de la préfecture de police et, dans l'affirmative, comment il envisage de mettre fin à la dégradation de la sécurité publique dans la capitale, notamment en rétablissant le niveau des effectifs de gardiens de la paix qui auraient diminué de près de 1 000 agents par rapport à 1994.

Gendarmerie

(fonctionnement – effectifs de personnel – Thouars)

285. – 22 avril 1998. – La direction générale de la gendarmerie nationale vient de prendre la décision de diminuer l'effectif de la brigade de gendarmerie de Thouars de quatre militaires afin de le ramener à six gendarmes et trois auxiliaires. Cette décision prise de manière unilatérale, sans aucune concertation, a provoqué la colère légitime des populations et des élus concernés. En effet, cette gendarmerie desservait à la satisfaction de tous toute la zone rurale du Thouarsais et endiguait avec succès la montée de la délinquance sur cette aire géographique ouverte au passage de bandes organisées. Au-delà et bien que ce ne soit pas le plus important, cet éventuel départ de quatre familles va libérer une partie d'immeuble pour lequel des investissements importants avaient été réalisés par les collectivités concernées et qui seraient ainsi inutilisables. Par conséquent, se faisant l'écho de l'ensemble des élus, **M. Dominique Paillé** demande à **M. le ministre de la défense** de bien vouloir reconsidérer la position de son administration sur la gendarmerie de Thouars et de ne pas poursuivre une politique à courte vue, qui consiste à dépouiller les zones rurales où un calme précaire subsiste grâce à des effectifs bien intégrés de gendarmes au profit de zones urbaines où les renforts ainsi versés ne régleront rien, à l'évidence, des problèmes d'insécurité.

Industrie

(électroménager – Elfi-Brandt – emploi et activité – Limas)

286. – 22 avril 1998. – **M. Bernard Perrut** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur les conséquences de la décision brutale du groupe Elfi-Brandt de fermer au 31 décembre prochain le site industriel de Selnor situé à Limas, commune du district urbain de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône. L'établissement de Limas, qui occupe 166 salariés et une centaine d'intérimaires constitue la deuxième unité de production de l'entreprise Selnor, dont le siège se situe à Lesquin. Le transfert de cette unité dans le Nord plonge les salariés dans une situation sociale très difficile, et leurs angoisses sont partagées par les élus locaux et la population opposés à une décision qui ne se justifie pas. Si le marché du réfrigérateur, produit

fabriqué à Lesquin, connaît une baisse constante – de 3 000 salariés il y a dix ans, cette usine n'en compte plus désormais que 700 – en revanche, le site de Limas est performant, compétitif, et ses produits – congélateurs, coffres – se vendent bien. Cependant, afin d'éviter de nouveaux licenciements à Lesquin, les dirigeants souhaitent rationaliser la production et réaliser un lourd investissement afin de sortir une nouvelle gamme de produits. Les mesures de reclassement laissent peu d'alternative aux 166 salariés du site de Limas. Outre l'expatriation vers le Nord pour les uns, le chômage pour d'autres, certains se voient proposer une reconversion aléatoire à la CIAPEN, entreprise lyonnaise concernée par des mesures de chômage partiel. Si le cas des ces salariés reste fort préoccupant, les conséquences industrielles d'une telle décision pour le bassin de Villefranche sont également très néfastes. L'industrie du froid, qui a connu son apogée à la fin des années 70 avec plus de 1 000 employés, est aujourd'hui exsangue. Après la fermeture récente des établissements Bonnet-Cidelcem laissant 150 personnes au chômage, la fermeture de Selnor fait peser de graves menaces économiques sur cette région où le taux de chômage est très élevé. Il lui demande d'examiner les conséquences d'une telle situation sur l'emploi dans cette région et d'intervenir auprès de la direction du groupe Elfi-Brandt pour que le site de Selnor à Limas poursuive son activité. Il lui demande que soit nommé un médiateur et que, le cas échéant, le Gouvernement envisage et soutienne avec efficacité, aux côtés des élus locaux, les solutions permettant la reconversion industrielle qui s'impose.

Défense
(GIAT-Industries – emploi et activité)

287. – 22 avril 1998. – **M. François Rochebloine** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur les vives préoccupations de certaines catégories de salariés de GIAT-Industries, et plus précisément les ouvriers sous conventions collectives. En effet, depuis l'annonce des dernières mesures de suppressions d'emplois mises en œuvre par un départ anticipé en retraite dès l'âge de cinquante-deux ans des seuls ouvriers sous décret, c'est une nouvelle disparité entre les différents statuts des personnels qui est introduite. Il s'étonne d'une telle décision qui aggrave le malaise au sein de l'entreprise et risque ainsi de peser sur ses performances. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier et de lui indiquer quelles solutions il envisage de retenir pour remédier à de telles disparités.

Retraites : régime agricole
(montant des pensions – perspectives)

288. – 22 avril 1998. – Les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles, leurs conjoints et leurs aides familiaux relevant du régime d'assurance vieillesse de base de la mutualité sociale agricole ont eu la possibilité de souscrire auprès d'elle un contrat d'assurance vieillesse complémentaire dit Coreva. Or un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1996 a remis en cause l'exclusivité de gestion de ce régime complémentaire par la seule caisse centrale de mutualité sociale agricole. En conséquence cette dernière a dû établir avant le 31 décembre 1997 pour chaque souscripteur le montant représentatif de ses droits à rente (contrevaletur des actifs et produits financiers). Puis à la date du 30 juin 1998, les contrats devront être transférés vers une autre compagnie d'assurances. Or il apparaît à de très nombreux souscripteurs que les conditions de reprise de leur contrat sont beaucoup moins avantageuses que celles qu'ils avaient précédemment avec la caisse centrale de MSA. Certains d'entre eux voudraient pouvoir reprendre leur liberté et retrouver le capital et les intérêts de leurs versements antérieurs. Ils ont le sentiment d'avoir beaucoup perdu dans cette affaire. **M. Jacques Rebillard** demande à **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** s'il est possible de lui indiquer si les souscripteurs de l'ancien régime Coreva ont la possibilité de demander le remboursement de leur capitalisation sans être obligé de poursuivre leur contrat avec une autre compagnie d'assurance, quels sont les moyens juridiques dont ils disposent et s'ils peuvent agir pour que les conditions de reprise de ces anciens contrats soient plus proches des précédentes.

Emploi
(politique de l'emploi – plans de licenciement – Picardie)

289. – 22 avril 1998. – **M. Maxime Gremetz** attire l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur la situation de l'emploi en Picardie : le chômage a très faiblement décré-

au cours du mois de février (- 0,1 % contre - 0,2 % au niveau national), à l'échelle départementale il a progressé de 0,6 % dans l'Oise et 0,2 % dans la Somme. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi picards progresse de 0,3 %, contrairement à la moyenne nationale (- 2 %). Les départements de l'Aisne et de la Somme enregistrent une progression du chômage, respectivement de 1,5 % et 1 %. En février, le chômage de longue durée concerne 39,6 % des demandeurs d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un an progresse de 14 % sur les douze derniers mois (+ 5,9 % au niveau national). La multiplication des plans de licenciements en Picardie ces douze derniers mois est la principale cause de cette croissance du nombre de demandeurs d'emploi. Power-Control-France, Delcer, Le Bourget, Delcey, La Confection de Ribemont, Yoplair, la Sit..., la liste des entreprises fermées ou ayant eu recours à un ou plusieurs plans de licenciements est fort longue. Il devient urgent de mettre un terme à ces pratiques. **M. Maxime Gremetz** demande à **Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité** quelles mesures elle compte mettre en œuvre pour s'opposer à ces plans de licenciements, qui sont le fait d'entreprises qui ne rencontrent pas forcément des difficultés financières.

Etablissements de santé
(centres hospitaliers – financement Melun)

290. – 22 avril 1998. – **M. Patrice Carvalho** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la santé** sur la situation du centre hospitalier de Compiègne et par-delà sur la politique hospitalière mise en œuvre durant ces dernières années et notamment depuis l'application de l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996. Le centre hospitalier de Compiègne est en service depuis deux ans et il doit faire face à un double défi. Il reçoit chaque année de l'agence régionale de l'hospitalisation les ressources censées assurer son fonctionnement, mais notoirement insuffisantes pour remplir sa mission de santé publique. La Picardie, de ce point de vue, se situe d'ailleurs dans le peloton de queue. Et si la dotation allouée à la Picardie est en augmentation de 2,3 % en 1998, celle de l'hôpital de Compiègne est de 1,77 %. S'ajoute à cela le poids de la dette puisqu'il a été le premier hôpital à être financé par des emprunts privés et que l'Etat n'a pas honoré ses engagements initiaux. Dans l'élaboration de son budget, l'hôpital doit intégrer le remboursement de cette dette. Ainsi lorsque l'établissement compiégnais débute l'année, il compte d'ores et déjà sur un déficit de 8 millions de francs. Par conséquent, lorsque le directeur de l'hôpital prévoit la création d'une cinquantaine de postes, il ne prévoit, en réalité et au mieux, que le maintien de la situation en l'état par rapport à l'année précédente. Le personnel déplore que les conditions de fonctionnement ne lui permettent pas de remplir sa mission. Le nombre de postes manquants est estimé à une centaine par les moins exigeants. L'avenir du centre hospitalier de Compiègne, bien qu'ouvert récemment, est menacé. Le centre hospitalier de Compiègne doit donc bénéficier d'un véritable plan de rattrapage, qui lui permette d'alléger sa dette et de gérer son fonctionnement au moins dans les mêmes conditions que les autres établissements hospitaliers. Il est par ailleurs nécessaire de rompre avec la réforme de l'hospitalisation qui constitue l'un des éléments du plan Juppé. L'expérience de la Picardie le confirme ; les agences régionales répartissent, en définitive, la pénurie et n'ont pas pour mission de mieux ajuster les structures de santé aux besoins réels. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour aller dans ce sens.

Justice
(tribunaux d'instance – fonctionnement – déménagement – Illkirch-Graffenstaden)

291. – 22 avril 1998. – A l'heure où la France prévoit de réformer en profondeur son système judiciaire tout en préservant son indépendance, il est important de veiller à offrir à l'ensemble des tribunaux les moyens matériels suffisants et adaptés pour exercer au mieux leurs responsabilités. Le tribunal d'instance d'Illkirch-Graffenstaden, composé de 24 fonctionnaires qui traitent plus de 7 250 dossiers par an, travaille dans des conditions particulièrement défavorables. Les locaux inadaptés et vétustes ne permettent plus d'accueillir aujourd'hui le public dans des conditions décentes. C'est pourquoi, après une étude des services du ministère de la justice, il est envisagé de trouver un nouveau lieu d'installation qui facilitera le travail de la justice et rendra ce tribunal plus proche de nos concitoyens et plus efficace. **M. Yves Bur** demande

donc à **Mme la garde des sceaux, ministre de la justice**, quels seront les moyens matériels et financiers et les délais pour assurer le déménagement tant attendu du tribunal d'instance d'Illkirch-Graffenstaden.

Voirie
(RN 49 – aménagement – perspectives)

292. – 22 avril 1998. – **M. Jean-Claude Decagny** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** sur les retards importants pris par l'Etat dans la réalisation de la mise à deux fois deux voies de la RN 49 entre Valenciennes et Maubeuge. Cet axe structurant est essentiel au développement économique de l'arrondissement d'Avesnes qui compte aujourd'hui un taux de chômage supérieur à 19 %. Il permettra également d'accompagner le développement d'entreprises importantes de la région de Maubeuge, dont MCA, qui vient de recruter 900 personnes et transporte par cet axe les 900 véhicules Kangoo produits chaque jour. Inscrit au contrat de plan Etat-région depuis 1994, ce tronçon a fait l'objet de la mobilisation de l'ensemble des crédits nécessaires à sa réalisation, soit 230 millions de francs, dont 115 millions au titre des crédits FEDER Objectif 1. Dans sa partie comprise entre Bavay et La Longueville, les travaux ont repris au début du mois de mars comme promis par l'Etat. La population de la Sambre attend maintenant le démarrage des travaux sur la partie Saint-Waast-Jenlain. De plus, toujours dans le but de favoriser le développement économique de l'arrondissement d'Avesnes et en particulier de la Sambre Bavais, il apparaît impératif que puisse être inscrite au prochain contrat de plan Etat-région la réalisation d'un barreau autoroutier futur contournement de Maubeuge et le réseau autoroutier européen pour doubler l'actuelle partie nord de la RN 2 qui arrive à saturation, ouvrir l'ensemble du réseau autoroutier européen aux produits manufacturés de la Sambre et pour désenclaver un bassin d'emplois de 250 000 habitants, ce qui assurerait à cet arrondissement une attractivité que lui fait encore défaut vis-à-vis des investisseurs étrangers qui choisiront, dans les deux ans à venir, de s'installer dans un rayon de 40 km autour de la future usine Toyota de Valenciennes. Il lui demande de bien vouloir évoquer les motivations qui empêchent le démarrage effectif des travaux de la RN 49 Saint-Waast-Jenlain, sachant que le financement de telles réalisations est disponible.

Enseignement maternel et primaire
(fermeture de classes – Val-de-Marne)

293. – 22 avril 1998. – **M. Michel Herbillon** appelle l'attention de **Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire** sur la liste des fermetures de classes et des postes bloqués prévus pour la rentrée prochaine dans sa circonscription. En effet, l'inspection d'académie a décidé la fermeture d'une classe maternelle et de deux classes élémentaires à Maisons-Alfort. Par ailleurs, trois postes supplémentaires sont bloqués dans les écoles de cette commune : deux en maternelle ainsi qu'un autre en école élémentaire. C'est donc au total six classes qui pourraient fermer lors de la prochaine rentrée à Maisons-Alfort. Pourtant, la ministre chargée de l'enseignement scolaire avait annoncé une nouvelle gestion de la carte scolaire fondée à la fois sur une plus grande concertation entre les différents partenaires concernés (éducation nationale, élus locaux, parents d'élèves, ...) et sur la prise en compte de critères qualitatifs comme la situation sociale des quartiers où se trouvent les écoles concernées. Michel Herbillon constate avec regret que les décisions de fermeture ont été décidées sur des critères quantitatifs et ont été annoncées sans aucune concertation préalable. Ceci est d'autant plus regrettable que plusieurs de ces fermetures et de ces blocages de poste concernent des écoles classées en zone intermédiaire, qui réclament pourtant un engagement tout à fait particulier des pouvoirs publics. Face à un tel décalage entre le discours du Gouvernement et la réalité de la politique menée sur le terrain, Michel Herbillon demande à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire d'annuler ces décisions de fermeture et de blocage de postes, qui suscitent incompréhension et désarroi au sein de la communauté enseignante et chez les parents d'élèves.

Impôts locaux
(assiette – révision des évaluations cadastrales)

294. – 22 avril 1998. – **M. Marc Reymann** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la révision des valeurs cadastrales. Les dernières évaluations en matière de foncier

bâti datent de 1970 et celles relatives au foncier non bâti datent de 1961. En 1990, le ministre du budget de l'époque avait réussi à faire voter le principe d'une révision de ces évaluations. Mais en septembre 1992, après avoir pris connaissance des simulations établies par les services fiscaux, le Gouvernement avait purement et simplement renoncé à ce projet, tant les transferts de charges entre catégories de contribuables étaient lourds. La loi d'orientation pour l'aménagement du territoire n° 95-115 du 4 février 1995 prévoyait dans son article 68 que les résultats de la révision générale des évaluations cadastrales seraient incorporés dans les rôles d'imposition au plus tard le 1^{er} janvier 1997 et devaient apparaître sur les feuilles d'imposition de 1997. Le 19 février 1998, suite à une question écrite du sénateur Marcel Bony, il est répondu que « le Gouvernement prendra une décision sur la suite à donner à ce projet dans le cadre de la réflexion globale entreprise sur une réforme de la fiscalité directe locale ». Sans méconnaître la complexité de cette révision, il lui demande si le calendrier permet enfin de répondre à la légitime revendication de nombreux habitants de quartiers en difficulté, notamment à Strasbourg-Sud, qui continuent de subir des augmentations fiscales parfaitement injustes.

Enseignement supérieur
(professions de santé – écoles vétérinaires – accès)

295. – 22 avril 1998. – **M. Jean-Claude Lemoine** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur les nouvelles modalités retenues pour le concours d'entrée dans les écoles vétérinaires. Une vive émotion se fait jour après l'annonce de la réforme que le ministère vient d'introduire. Dorénavant, les candidats devront en effet obligatoirement se présenter aux épreuves dans les deux années qui suivent l'obtention du baccalauréat. Le problème réside surtout dans le système transitoire retenu qui va considérablement pénaliser les redoublants, appelés dans le jargon des écoles de préparation « les carrés ». Ceux-ci disposaient traditionnellement de davantage de places offertes que leurs camarades novices. Cette pratique tenait compte de la difficulté du concours et du travail fourni pendant la préparation en offrant ainsi une seconde chance sérieuse. Or, les nouvelles modalités adoptées aboutissant à réduire de moitié le nombre de places offertes aux 520 redoublants qui sont ramenées à 115 au lieu de 230 et ce, pour 408 places offertes au total aux concours. De plus, cette décision vient juste d'être communiquée aux candidats à quelques jours des épreuves. Chacun peut imaginer l'effet qu'elle peut avoir chez les intéressés. Face aux réactions que n'a pas manqué de susciter l'annonce de cette décision et à la mobilisation qu'elle entraîne, notamment chez les parents des candidats concernés, il souhaiterait que M. le ministre lui indique les mesures qu'il compte prendre pour remédier aux effets d'une décision qui aurait au moins dû être annoncée bien en amont, afin que les règles soient clairement connues de tous.

Etablissements de santé
(centres hospitaliers – financement Melun)

296. – 22 avril 1998. – **M. Jean-Claude Mignon** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la santé** sur le contenu et la forme du dispositif budgétaire pour l'année 1998, en ce qui concerne le centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun. Il constate que, pour la seconde année consécutive, la procédure contradictoire, prévue par la loi, n'a pas été respectée et que le conseil d'administration de l'établissement n'a eu pour seul pouvoir que celui d'enregistrer la position de l'autorité de tutelle. Il déplore la brutalité de la double opération de ponction, au niveau national comme régional, appliquée pour la seconde fois aux hôpitaux de l'Ile-de-France. En ce qui concerne la situation particulière de l'hôpital de Melun, il paraît difficile de demander pour 1998 un effort supplémentaire à cet établissement sans mettre en péril son fonctionnement même et la sécurité des patients, notamment pendant les week-ends et les vacances, après les économies drastiques réalisées depuis trois ans. Par ailleurs, le ministère vient de rejeter, le 30 janvier dernier, la demande du Groupement melunais de radiothérapie tendant à obtenir à son bénéfice le renouvellement de l'autorisation, accordée en 1972, au centre hospitalier de Melun pour l'installation d'un appareil de télégamma-thérapie Theratron 80, le transfert de cette installation au sein de la polyclinique Saint-Jean et le remplacement de cet appareil par un accélérateur de particules émetteur de rayonnements d'énergie en photons et électrons au motif que l'activité actuelle du service de radiothérapie

à Melun est trop faible pour justifier cet investissement, alors qu'il concerne un bassin de population de 590 000 habitants à l'horizon 2000. Il souhaite mettre l'accent sur les conséquences néfastes qu'entraînent ces mesures, tant au plan de la dégradation du climat social, de la démotivation des personnels, de la baisse de la qualité et de la sécurité des soins, que de l'indispensable mise en œuvre de la réforme prévue par l'ordonnance du 24 avril 1996. Il lui demande quelle mesure le ministre entend prendre afin qu'une information plus précise et exhaustive circule entre l'agence régionale et les établissements hospitaliers de la région Ile-de-France, pour mettre en œuvre la reconversion hospitalière souhaitée par la région Ile-de-France. Il lui demande aussi de fixer des objectifs explicites et pérennes tant au niveau financier que sanitaire afin de permettre à chacun de se situer et de construire une stratégie locale plus stable, cohérente, fédérative et acceptée par tous.

*Logement : aides et prêts
(PAP – taux renégociation – extension)*

297. – 22 avril 1998. – **M. Serge Poignant** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur la réforme des PAP. Le 16 janvier dernier, le Gouvernement décidait de procéder au réaménagement du dispositif des prêts aidés pour l'accession à la propriété (PAP), en supprimant la progressivité des prêts accordés depuis 1977 et en ramenant à 7 % maximum le taux plafond sans allonger la durée de remboursement et sans frais supplémentaires. Il est vrai que les ménages titulaires d'un prêt PAP dans les années quatre-vingt ont souscrit des prêts à des taux d'intérêt élevés qui ne sont pas comparables avec les taux actuels. Mais cet allègement est accordé aux prêts souscrits auprès du Crédit foncier de France ou du Comptoir des entrepreneurs uniquement. Or d'autres organismes bancaires ne peuvent proposer cette mesure à leurs clients, qui se trouvent injustement pénalisés. Il resterait actuellement 850 000 PAP en cours de remboursement et 500 000 seraient concernés par cette mesure. Aussi, il lui demande de bien vouloir examiner la possibilité d'étendre la mesure aux 350 000 restants.

*Voirie
(RN 51 – aménagement – perspectives)*

298. – 22 avril 1998. – **M. Jean-Luc Warsmann** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement** au sujet de la route nationale 51. Il lui demande quels moyens l'Etat entend mettre en œuvre afin d'en accélérer l'aménagement, tant au niveau des autorisations de programme nécessaires que du déblocage des crédits de paiement, pour 1998 et 1999.

*Retraites : généralités
(âge de la retraite – chômeurs totalisant quarante annuités
avant l'âge de soixante ans – retraite anticipée)*

299. – 22 avril 1998. – En dépit des dispositions votées le 5 mars dernier concernant les chômeurs en fin de droits, ayant cotisé plus de quarante ans à l'assurance vieillesse leur assurant une somme forfaitaire de 5 000 francs par mois, aucun décret d'application de cette mesure n'a encore été porté à notre connaissance. **Mme Véronique Neiertz** demande à **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** à quelle date la publication de ce décret est prévue et à partir de quelle date cette mesure sera applicable aux bénéficiaires.

*Frontaliers
(chômage – indemnisation – conditions d'attribution –
chômeurs âgés)*

300. – 22 avril 1998. – **M. Philippe Vuilque** attire l'attention de **Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité** sur la situation des travailleurs frontaliers au regard du dispositif législatif et réglementaire applicable en matière d'assurance chômage. Il apparaît en effet que, pour pouvoir prétendre actuellement au bénéfice de l'allocation « chômeurs âgés », il faille justifier de 160 trimestres de cotisation d'assurance aux régimes de base français avant d'avoir atteint l'âge de soixante ans. Si les articles L. 351-1 à L. 351-3 et R. 351-3 et R. 351-4 du code de la sécurité sociale définissent clairement les périodes d'assurance et les périodes équivalentes ou assimilées à prendre en compte dans le calcul des 160 trimestres

de cotisation, il résulte du dispositif réglementaire que celui-ci exclut dudit décompte les années de travail effectuées à l'étranger par les travailleurs frontaliers français. Cette situation, qui consiste à ne pas prendre en compte les trimestres validés à l'étranger, pénalise parfois durement certains salariés, qui s'étant par ailleurs toujours acquittés de leurs devoirs contributifs en France, ne comprennent pas que l'accès à ce type d'aide leur soit refusé. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il ne serait pas opportun de revenir sur le dispositif actuel en comblant ce qui s'apparente à un vide juridique, et/ou en harmonisant la réglementation française avec celle de ses partenaires européens, pour faire cesser ce qui apparaît souvent comme une forme d'injustice.

*Déchets, pollutions et nuisances
(déchets industriels – site de Salsigne)*

301. – 22 avril 1998. – **M. Jean-Claude Perez** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à l'industrie** sur la situation des 206 emplois menacés directement liés à l'extraction de l'or sur le site des mines d'or de Salsigne et sur les problèmes de pollution générés par l'activité pyrometallurgique de la SEPS sur ce même site. En effet, en 1992, la mine d'or de Salsigne dans l'Aude a connu des moments très difficiles en raison d'une liquidation judiciaire. Depuis la reprise de l'activité, la mine, qui comptait alors 165 emplois, en compte aujourd'hui 206. Les salariés ont fait preuve d'une très forte motivation et d'un savoir-faire incontestable. Pourtant aujourd'hui, l'avenir de la mine est à nouveau compromis en raison du niveau exceptionnellement bas du cours de l'or et un projet de réduction des effectifs est en préparation. L'hypothèse d'une fermeture totale est même avancée pour 1999. Dans un département où le taux de chômage se situe autour de 17 %, la perte de plusieurs centaines d'emplois directs et indirects, liés à l'activité minière aurait des conséquences dramatiques pour l'Aude, sachant que les possibilités de reconversion sont réduites. De plus, le site des mines de Salsigne est aujourd'hui un des plus pollués de France. Des déchets générés par l'activité pyrometallurgique de la SEPS sont présents et posent des risques graves pour l'environnement. Pour prévenir les risques pour la santé des riverains, des arrêtés interdisant la consommation de différents produits agricoles ont été pris. Par conséquent, il souhaiterait connaître le bilan de l'action de l'Etat pour limiter les pollutions et les perspectives de traitement du site et il lui demande si des modalités prenant la forme de contrats spécifiques, d'aides diverses étaient envisagées par le Gouvernement pour permettre de passer le cap conjoncturel du cours de l'or actuel et de pérenniser ainsi l'activité sur le site.

*Industrie
(construction aéronautique – Aérospatiale –
emploi et activité – Aquitaine)*

302. – 22 avril 1998. – **M. Michel Sainte-Marie** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie** sur la situation du bassin aéronautique et spatial de Mérignac de l'ouest de Bordeaux. Le bassin d'emploi de Mérignac et de l'ouest de Bordeaux a déjà été durement touché par les restructurations du secteur de l'aéronautique et de la défense. Jusqu'ici, les efforts de diversification et de redynamisation entrepris par les différents établissements concernés vers des productions civiles, ainsi qu'une forte mobilisation des élus locaux, ont permis d'empêcher toute fermeture de sites. Mais au cours du comité central d'entreprise de l'Aérospatiale, le 13 janvier dernier, la direction générale a annoncé un déficit d'heures de travail concernant l'établissement de Saint-Médard-en-Jalles malgré une année 1997 exceptionnelle pour le groupe. Des voies de diversification vers des productions civiles ont été envisagées pour cet établissement, plus particulièrement par le développement d'activités en rapport avec l'espace civil dont Ariane V est le chef de file régional et européen. La direction des programmes vols habités et véhicules de rentrée, le groupement européen d'intérêt économique ARCA, et le pôle micro-activité de l'Aérospatiale ont été implantés à Saint-Médard-en-Jalles. Cependant, malgré des premières réussites, il ne s'agit que de programmes exploratoires dont la suite n'est pas garantie. Par ailleurs, une diversification vers la production de petits et moyens lanceurs d'engins capables de placer des constellations de satellites en orbite basse permettrait, par l'embauche de jeunes, de rajeunir la pyramide des âges au sein de la branche espace et défense de l'Aérospatiale, de maintenir et développer une forte capacité technologique dans ce créneau et de

pérenniser l'établissement de Saint-Médard-en-Jalles. L'enjeu est aujourd'hui de confirmer la pérennité du savoir-faire aquitain dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale et de préserver l'excellence des salariés qui y participent. Par conséquent, il lui demande ce qu'il compte faire pour intégrer dans la politique spatiale française les recherches et les mises au point technologiques les plus prometteuses inventées en Aquitaine et susceptibles, pour un faible investissement, d'être une source de revenus pour la France et l'Europe et de redéploiement pour le bassin aéronautique et spatial bordelais.

Sécurité sociale
(cotisations – assiette – agriculteurs)

303. – 22 avril 1998. – **M. Claude Desbons** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur le calcul des cotisations sociales dues par les exploitants agricoles. Avant le 1^{er} janvier 1990, l'assiette de calcul était uniquement constituée par le revenu cadastral des terres mises en valeur. Cette donnée fiscale était discutable car elle ne correspondait pas au revenu réel de l'activité agricole ni à la réalité économique. Depuis le 1^{er} janvier 1990, le revenu cadastral a été quelque peu abandonné au profit du « revenu professionnel », qui est devenu la seule base de calcul depuis le 1^{er} janvier 1996. Par « revenu professionnel », on entend soit le revenu forfaitaire agricole (qui tient encore compte pour partie du revenu cadastral) et qui concerne plus de 70 % des agriculteurs gersois, soit le revenu réel, qui est également une donnée fiscale. Dans son principe, ce mode de calcul paraît plus équitable, chacun payant selon son revenu. Mais, dans la pratique, il en va différemment. La profession agricole (toutes tendances confondues) reproche au revenu professionnel de ne pas être la traduction du revenu réellement disponible de l'exploitant agricole. Elle souhaite que le revenu pris en compte ne concerne que le revenu du travail produit et ne porte pas sur le capital foncier. L'assiette actuelle englobe, en effet, la totalité des bénéfices de l'exploitation, sans distinguer ceux réinvestis dans l'entreprise et ceux qui rémunèrent le travail de l'exploitant. De même, la profession demande à bénéficier d'abattements prenant en compte les aléas climatiques. L'application de ce système de calcul des cotisations sociales agricoles se traduit dans le département du Gers par de fortes disparités, 30 % des agriculteurs paient la moitié du montant total des cotisations. Et sur ces 30 % d'agriculteurs, je relève que 90 % d'entre eux ont opté pour le régime du réel. Une adaptation de la fiscalité agricole est donc le préalable indispensable à toute évolution du mode de calcul des cotisations sociales des agriculteurs. Il me paraît souhaitable de définir le revenu « disponible » et de rechercher les solutions permettant de faire coïncider assiette fiscale et assiette sociale. Dans ces conditions, il lui demande les mesures qu'il doit prendre dans ce domaine.

Sécurité publique
(tempêtes – reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle)

304. – 22 avril 1998. – La loi du 13 juillet 1982 a exclu de la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle les dommages dus à l'action du vent, des tornades et des tempêtes, qui consti-

tuent des risques assurables. Cette disposition a été confirmée par la loi du 25 juin 1990, qui a introduit une garantie obligatoire contre ces risques dans tous les contrats d'assurance. L'indemnisation des sinistrés doit donc s'effectuer dans le cadre du contrat multirisques habitation que les particuliers souscrivent auprès de leurs compagnies d'assurances, sans nécessité de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Au mois de janvier dernier, une tornade dont les vents ont atteint la vitesse de 250 kilomètres/heure s'est abattue sur plusieurs communes du Pas-de-Calais et dans le département du Nord, plus précisément sur la commune de Bourbourg. Eu égard à l'ampleur des dégâts causés par la tornade, qui ont rendus inhabitables de nombreuses maisons, devant le désarroi des familles qui pour la plupart ne disposent pas de contrat couvrant les conséquences d'une tempête (et, dans certains cas, les contrats imposent une franchise), **Mme Monique Denise** demande à **M. le ministre de l'intérieur** que le phénomène « tornade » soit reconnu catastrophe naturelle et fasse l'objet d'une procédure de reconnaissance de cet état au même titre que les inondations, le gel, les sécheresses.

Déchets, pollution et nuisances
(installations classées – zones Seveso – réglementation)

305. – 11 avril 1998. – **M. Jean-Paul Chanteguet** interroge **Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement** sur les dispositions envisagées pour l'application de la directive du conseil de l'Union européenne n° 96/82/CE du 9 décembre 1996, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, dite directive Seveso II, qui remplacera la directive n° 82/501/CEE (dite Seveso I). La directive Seveso II est entrée en vigueur le 3 février 1997 et les Etats membres disposent d'un délai de deux ans pour prendre les mesures de transposition et d'application. Comme le texte de 1982, celui de 1996 repose sur un principe général de surveillance des installations dangereuses, tant par l'exploitant que par les autorités publiques. Toutefois, le nouveau texte permet de renforcer les obligations de l'exploitant. La ville du Blanc dans l'Indre est directement concernée par cette directive du fait de la présence sur son territoire d'un stockage de propane de 1 000 mètres cubes. Des périmètres de protection de 500 et 700 mètres autour de la sphère de stockage ont été institués, ce qui gèle les possibilités d'utilisation des terrains compris dans ces zones, aucune construction nouvelle ou extension de plus de 20 mètres carrés n'y étant autorisée. Cependant la directive Seveso II prévoit dans son article 12 concernant la maîtrise de l'urbanisation que pour les établissements existants des mesures techniques complémentaires pourront être demandées aux exploitants afin de prévenir des accidents majeurs et en limiter les conséquences pour l'homme et l'environnement. C'est pourquoi il lui demande à quelle date l'Etat français envisage la transposition de la directive Seveso II et quelles sont les principales dispositions qui seront retenues pour son application et plus particulièrement si la mise sous talus des sites de stockage sous forme de sphère ou de cigare sera imposée aux exploitants d'unité située en zone urbaine.